



Document d'objectifs

Gorges de la Truyère Site Natura 2000

« FR8312010 »

Novembre 2011



AUVERGNE

SOMMAIRE

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR8312010 GORGES DE LA TRUYERE	4
REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU DOCOB	5
INTRODUCTION GENERALE	6
Natura 2000 : présentation générale	7
Fiche d'identité du site	8
A – DIAGNOSTIC	11
I - DONNEES ADMINISTRATIVES	12
II- SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE	15
III- ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL	19
IV- DONNEES ABIOTIQUES GENERALES	31
V- GRANDS MILIEUX	33
VI- HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL	37
B – ENJEUX / OBJECTIFS	51
I - ENJEUX DU SITE NATURA 2000 DES GORGES DE LA TRUYERE	52
II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	53
C- MESURES DE GESTION	57
I – RECAPITULATIF ET PLAN DE FINANCEMENT	58
II – FICHES ACTIONS	61
D – SUIVI ET EVALUATION DU SITE ET DE L'ANIMATION DU DOCOB	134
CONCLUSION	141

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR8312010 GORGES DE LA TRUYERE

Maître d'ouvrage

MEEDMM – Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne
Suivi de la démarche : Pierre Tabourin de la DREAL Auvergne et Alexandre Suc de la DDT du Cantal

Structure porteuse

Etat

Opérateur

Ligue pour la protection des oiseaux délégation Auvergne

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Sabine Boursange

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : Sabine Boursange, Pierre Tourret et Romain Riols

Contribution / Synthèse / Relecture : Sabine Boursange, Pierre Tourret et Romain Riols

Crédits photographiques (couverture)

Riols Romain – LPO Auvergne, Circaète Jean-le-Blanc et paysage des gorges de la Truyère.

Référence à utiliser

BOURSANGE S. (2011) – *Document d'Objectifs : Gorges de la Truyère Site Natura 2000 FR8312010*. LPO Auvergne, 119 pages.

REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU DOCOB

Communes et personnes impliquées directement dans la rédaction du Docob	Collectivités autres	Administrations	Organismes techniques et scientifiques et associations	
<p>Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000</p> <p>Alleuze Anglards-de-Saint-Flour Chaliers Chaudes-Aigues Espinasse Faverolles Fridefront Jabrun Lavastrie Lieutadès Loubaresse Maurines Neuvéglise Oradour Paulhenc Ruynes-en-Margeride Saint-Georges Saint-Marc Saint-Martial Sainte-Marie Serièrs Villedieu</p> <p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs</p>	<p>Les membres des communautés de communes</p> <p>Ainsi que l'ensemble du personnel des communautés de communes</p> <p>Caldaguès Aubrac Margeride Truyère Pays de Pierrefort Pays de Saint-Flour</p> <p>Madame, Messieurs les Conseillers généraux des cantons de Chaudes-Aigues Pierrefort Ruynes-en-Margeride Saint-Flour Nord Saint-Four Sud</p> <p>Syndicat Mixte Garabit Grandval</p>	<p>La Sous-préfecture M. Robillard Mme Coupat</p> <p>DREAL M. Tabourin</p> <p>DRAF Mme Gazel</p> <p>DDT M. Suc et M. Lalo</p> <p>ONCFS M. Touraille</p> <p>ONF M. Dumazel</p>	<p>CBNMC M. Seytre</p> <p>CRPF Auvergne M. Jeannot</p> <p>Syndicat des propriétaires forestiers privés du Cantal M. Cros</p> <p>FPPMA du Cantal Mme Tronche</p> <p>Fédération de Chasse du Cantal M. Michot</p> <p>CPIE Haute Auvergne M. Lolive</p> <p>Chambre d'Agriculture du Cantal M. Fontant</p>	<p>CEN Auvergne Mme Régnier</p> <p>EDF M. Châtaignier</p> <p>RTE M. Fraysse</p>

INTRODUCTION GENERALE

Ce site se situe tout au long de la Truyère dans sa partie cantalienne. Il couvre une surface de plus de 21 600 ha à cheval sur 22 communes, soit 3,75% de la surface du Cantal et donc 0,8% de l'Auvergne.

Ce site est composé de gorges parcouru par 3 lacs de barrages : Granval, Lanau et Sarrans. Les versants des gorges sont occupés par des landes, des forêts et des milieux rocheux; sur les plateaux, qui appartient en partie au site, ce sont les prairies de fauche et de pâture entre coupées de haies qui dominent. La juxtaposition de tous ces éléments permet le développement de plusieurs espèces d'oiseaux d'intérêt européen, comme de nombreux rapaces qui vont nicher en forêt et se nourrir dans les zones agricoles.



Aigle botté – LPO Auvergne : Riols R.

Natura 2000 : présentation générale

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 807 sites pour les deux directives** (septembre 2010) :

- **21 633** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **66 150 300 ha**. Ils couvrent 13,3 % de la surface terrestre de l'UE,
- **5 174** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **53 077 400 ha**. Ils couvrent 10,8 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend (septembre 2010) :

- 1365 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,44 % de la surface terrestre de la France, soit 4 638 500 ha,
- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,86 % de la surface terrestre de la France, soit 4 319 100 ha.

Natura 2000 en Auvergne

- 82 sites (SIC-ZSC) qui couvrent 95 000 ha et 2 100 km de rivières et habitats d'espèces soit 3,6 % du territoire
 - 12 sites (ZPS) qui occupent 320 000 ha soit 12,2 % du territoire
- Au total c'est 14,3 % du territoire régional qui fait partie du réseau (375 300 ha).

Fiche d'identité du site

Nom officiel du site Natura 2000 : Gorges de la Truyère

Date de l'arrêté *ministériel de désignation* de la ZPS : 24 avril 2006

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : oui

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 8312010

Localisation du site Natura 2000 : Auvergne

Localisation du site Natura 2000 : Cantal

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Oiseaux » 79/409/CEE : 21 602,00 ha

Préfet coordinateur : Sous-préfet de Saint-Flour

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob :

Structure porteuse : Etat

Opérateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux délégation Auvergne

Groupes de travail « état des lieux et enjeux/objectifs » territoriaux : Nord – Sud – Ouest – Est

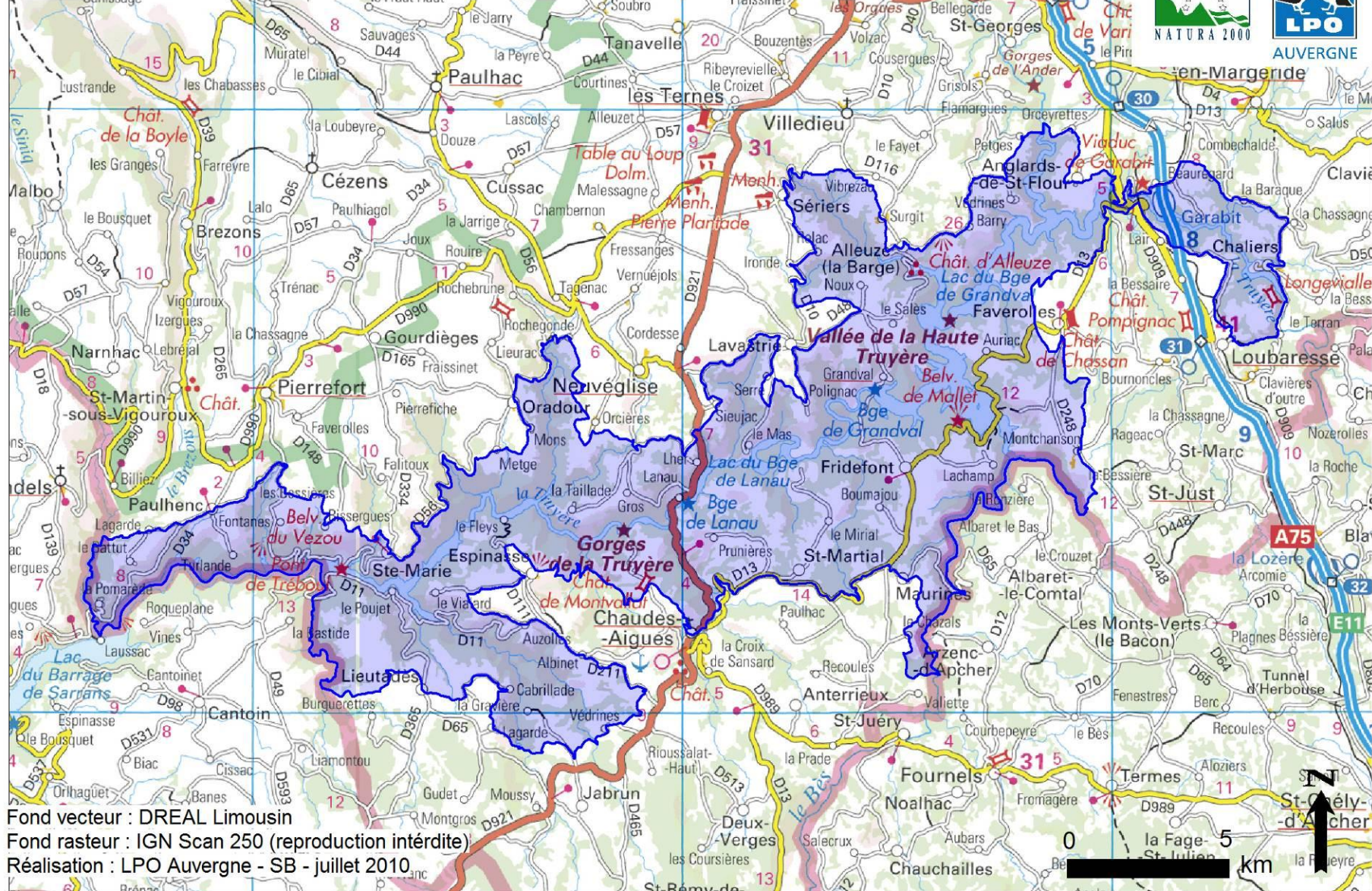
Groupes de travail « mesures de gestion » thématiques : Agriculture et forêt – Loisirs de pleine nature – Aménagement et urbanisme

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 :

Tableau n°1 : Membres du COPIL

Elus :	Représentants de l'Etat :	Les représentants socio-économiques et des usagers
Monsieur le Président du Conseil Régional d'Auvergne Monsieur le Président du Conseil Général du Cantal Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Caldaguès Aubrac Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Margeride Truyère Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-FLOUR Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de PIERREFORT Monsieur le Maire ALLEUZE Monsieur le Maire ANGLARDS DE ST FLOUR Madame le Maire CHALIERS Madame le Maire CHAUDES-AIGUES Monsieur le Maire ESPINASSE Monsieur le Maire FAVEROLLES Monsieur le Maire FRIDEFONT Monsieur le Maire JABRUN Madame le Maire LAVASTRIE Monsieur le Maire LIEUTADES Monsieur le Maire LOUBARESSÉ Monsieur le Maire MAURINES Monsieur le Maire NEUVEGLISE Monsieur le Maire ORADOUR Monsieur le Maire PAULHENC Monsieur le Maire RUYNES-EN-MARGERIDE Monsieur le Maire SAINTE-MARIE Monsieur le Maire SAINT-GEORGES Monsieur le Maire SAINT-MARC Monsieur le Maire SAINT-MARTIAL Monsieur le Maire SÉRIERS Monsieur le Maire VILLEDIEU Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Lac de Garabit Grandval	Monsieur le Préfet du Cantal Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du Cantal Monsieur le Directeur de l'Agence Cantal Haute-Loire de l'Office National des Forêts Monsieur le Délégué Territorial du Cantal de l'Agence Régionale de Santé Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations Monsieur le Directeur de l'Unité Territoriale de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Madame le Chef de service de Défense et de Protection Civile du Cantal Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Cantal Monsieur le Délégué Régional de l'Agence de l'Eau Adour Garonne Monsieur le Chef de l'Office National de la chasse et de la faune sauvage du Cantal Monsieur le Chef de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques du Cantal	Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Cantal Monsieur le Président de la Chambre des Métiers du Cantal Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal Monsieur le Président du Comité départemental de la Fédération française de randonnée pédestre du Cantal Monsieur le Président de la Fédération départementale du Syndicat des exploitants agricoles du Cantal Monsieur le Président du Comité des Jeunes Agriculteurs du Cantal Monsieur le Président de la Confédération paysanne du Cantal Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Cantal Monsieur le Président de la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Cantal Monsieur le Président de la Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement Monsieur le Président du Comité Départemental du Tourisme du Cantal Monsieur le Président du Syndicat Départemental de la propriété agricole du Cantal Monsieur le Président du Syndicat Départemental des forestiers privés du Cantal Monsieur le Directeur de l'Association Départementale pour l'Amélioration des Structures des exploitations Agricoles du Cantal Monsieur le Directeur du centre permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne Monsieur le Directeur du Conservatoire botanique national du Massif Central Monsieur le Directeur du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne Monsieur le Directeur du Centre régional de la propriété forestière Monsieur le Représentant d'EDF Monsieur le Directeur du Réseau de Transport d'Electricité, GET Massif Central Ouest

Site Natura 2000 des Gorges de la Truyère



Fond vecteur : DREAL Limousin
Fond rasteur : IGN Scan 250 (reproduction interdite)
Réalisation : LPO Auvergne - SB - juillet 2010



Faucon pèlerin (jeune) – LPO Auvergne : Riols R.

A – DIAGNOSTIC

I - DONNEES ADMINISTRATIVES

Tableau n°2 : Données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Régions	1	Auvergne	12 ZPS qui occupent 320 000 ha soit 12,2 % du territoire	DREAL
Départements	1	Cantal	4 ZPS qui recouvrent 66 300 soit 11,5 % du département	DREAL
Communes	22	Alleuze Anglards-de-Saint-Flour Chaliers Chaudes-Aigues Espinasse Faverolles Fridefont Jabrun Lavastrie Lieutadès Loubaresse Maurines Neuvéglise Oradour Paulhenc Ruynes-en-Margeride Saint-Georges Saint-Marc Saint-Martial Sainte-Marie Sériers Villedieu	Remembrements terminés sur les communes de : Neuvéglise, Villedieu, Saint-Georges, Anglards-de-Saint-Flour, Ruynes-en-Margeride et Loubaresse (lié à l'autoroute A75) Remembrements en cours: Alleuze POS en révision : Loubaresse PLU approuvés : Chaudes-Aigues et Faverolles PLU en élaboration : Neuvéglise Cartes communales prescrites : Lieutadès et Séries Cartes communales approuvées : Saint-Martial, Fridefont et Alleuze Toutes les communes possèdent des biens communaux et sectionnaires, souvent situés dans les zones de pentes (forêts et landes) La présence de barrage sur les communes va contribuer au dynamisme socio-économique de celles-ci. Les accès aux lacs s'ils sont présent sur le territoire communal vont favoriser le tourisme de pêche et de loisirs aquatiques. La proximité de Saint-Flour à une influence sur le dynamisme démographique des communes.	DDT et communes
Habitants	7949	Pour les 22 communes	De 79 (Espinasse) à 1161 (Neuvéglise) De manière générale, les communes à proximité de Saint-Flour ont plus d'habitants que les autres et une dynamique démographique positive	Communes

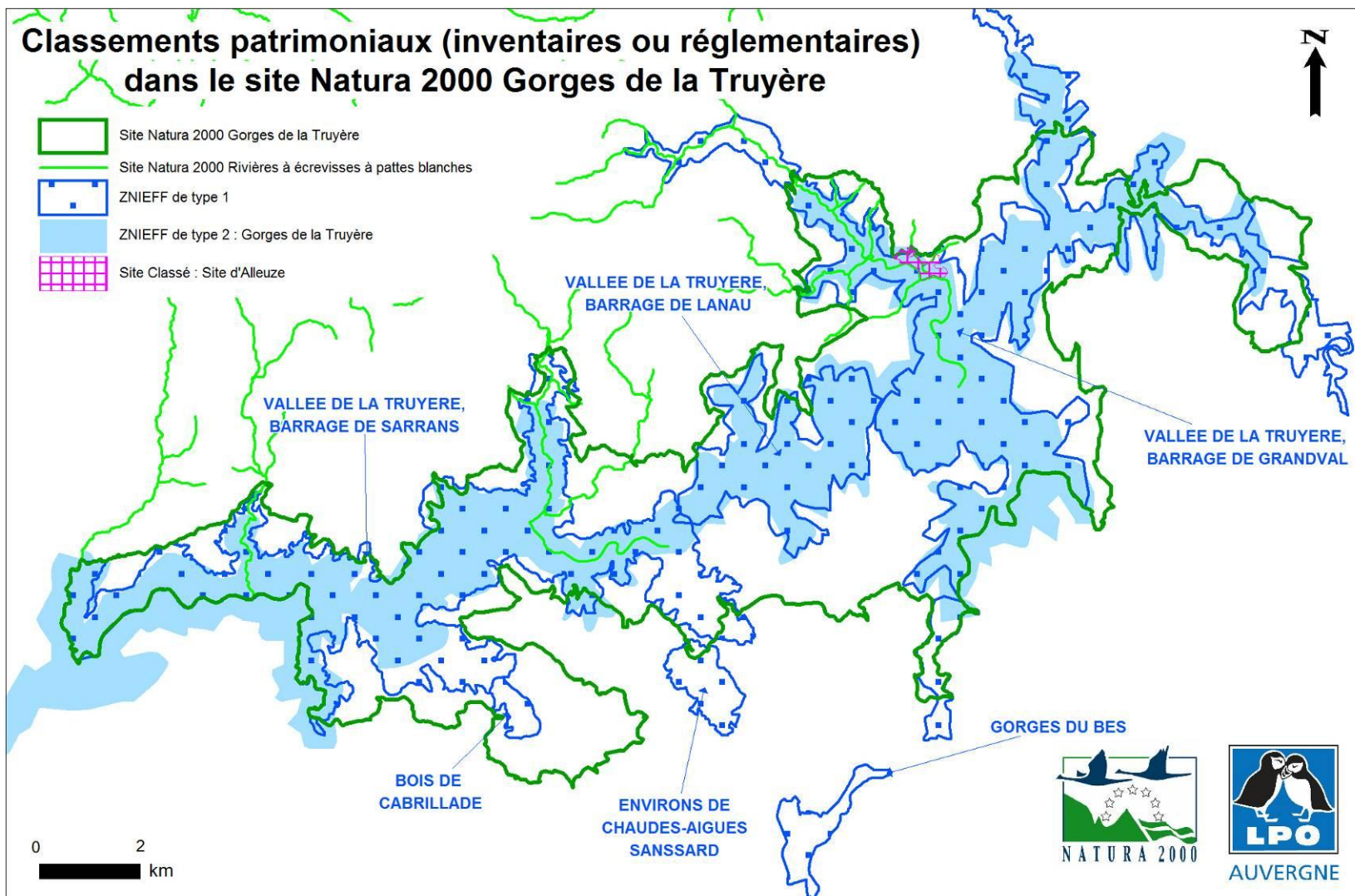
Parcs naturels régionaux	1 à proximité	PNR des Volcans d'Auvergne	Commune la plus proche est Pierrefort	
	1 en cours de création	PNR de l'Aubrac	Syndicat Mixte de préfiguration au PNR de l'Aubrac devrait être créé mi 2011, communes de Lieutadès, Jabrun, Espinasse, Chaudes-Aigues, Saint-Martial, Maurines et Friefont	
EPCI	Au moins 5 concernés	Syndicat Mixte du Lac de Grandval 4 CC	Son objectif est de développer de nouveaux sites touristiques, d'enrichir l'offre d'équipement et d'aménager et de mettre en valeur les lieux phares des gorges de la Truyère. Pays de Saint-Flour, Margeride-Truyère, Caldagès-Aubrac et Pays de Pierrefort Le Pays de Saint-Flour Haute Auvergne est une association de CC et communes	
Terrain du Conservatoire du littoral	0	Acquisition susceptible autour des lacs de barrages de Grandval et de Sarrans	Lac de Grandval : 1100 ha Lac de Sarrans : plus de 1000 ha	
ENS	0		Site des Gorges du Bès en projet Site de Turlande, projet abandonné	CPIE
Autres statuts : réserves de biosphère MAB, site RAMSAR, RBi, Rbd, RNCFS...	0		Une réserve biologique dirigée au sud du site sur la commune de Deux-Verges	ONF
Sites Natura 2000 : SIC-ZSC	1	Rivières à écrevisses à pattes blanches	1232 km de rivières en Auvergne dont 525,3 dans le Cantal et 46,9 km dans la ZPS Une portion du site rivières à Moules perlières est à proximité du site Docobs en cours de réalisation par Biotope	DREAL
Sites classés	1	Château d'Alleuze	54 ha en bordure du lac de barrage de Grandval (château, pâtures, landes et zones rocheuses)	DREAL
ZNIEFF 1	6	Vallée de la Truyère, barrage de Grandval 6365,51 ha	Espèces déterminantes : 14 angiospermes, 11 oiseaux, 2 odonates, 1 crustacé, 1 mammifère et 1 mollusque	DREAL
		Vallée de la Truyère, barrage de Lanau 1687,77 ha	Espèces déterminantes : 10 oiseaux, 2 ptéridophytes, 1 mammifère, 1 rhopalocère et 1 angiosperme	

		Vallée de la Truyère, barrage de Sarrans 6347,59 ha	Espèces déterminantes : 10 oiseaux, 6 angiosperme, 3 odonates, 2 mammifères (dont 1 chiroptère) ,1 crustacé, 1 ptéridophyte et 1 rhopalocère	
		Bois de Cabrillade 143,8 ha	Espèces déterminantes : 3 angiospermes et 1 mammifère	
		Gorges du Bès 1270,85 ha	Espèces déterminantes : 6 angiospermes, 10 oiseaux et 1 mammifère	
		Environ de Chaudes-Aigues – Sanssard 353,7 ha	Espèces déterminantes : 4 chiroptères	
ZNIEFF 2	1	Vallée de la Truyère	Une des 6 ZNIEFF de type 2 du Cantal, elle couvre quasiment l'intégralité du site	DREAL
ZICO	1	Gorges de la Truyère	Sert de base à la ZPS du même nom	DREAL
Réserves de pêche			Temporaires du 1er mars au 1er juin	AFPPMA 15
Réserves de chasse	11 réserves de chasse communale	Alleuze Anglards-de-Saint-Flour Chaudes-Aigues Espinasse Fridefront Lieutadès Loubaresse Maurines Oradour Paulhenc Saint-Martial	765 ha dans la ZPS Au moins 10% du territoire de chasse de l'ACCA Les limites des réserves de chasse sont généralement fixées pour une période de 10 à 15 ans, mais elles peuvent être modifiées selon les volontés de l'ACCA. Chasse interdite dans la réserve sauf la chasse à l'approche (sans chien), généralement pratiquée par les chasseurs extérieurs.	DREAL FD Chasseurs 15
SAGE, SDAGE	1	SDAGE Adour - Garonne	SDAGE: Priorité sur la Truyère sur la zone Natura 2000 : Zone prioritaire de dépollution domestique et industriel ; Soutien d'étiage Pas de SAGE ni de contrat de rivière	

ZPS Gorges de la Truyère : Repérage communal



Fonds vecteurs : DRAL Auvergne
Conception & réalisation : LPO Auvergne - avril 2010 - SB

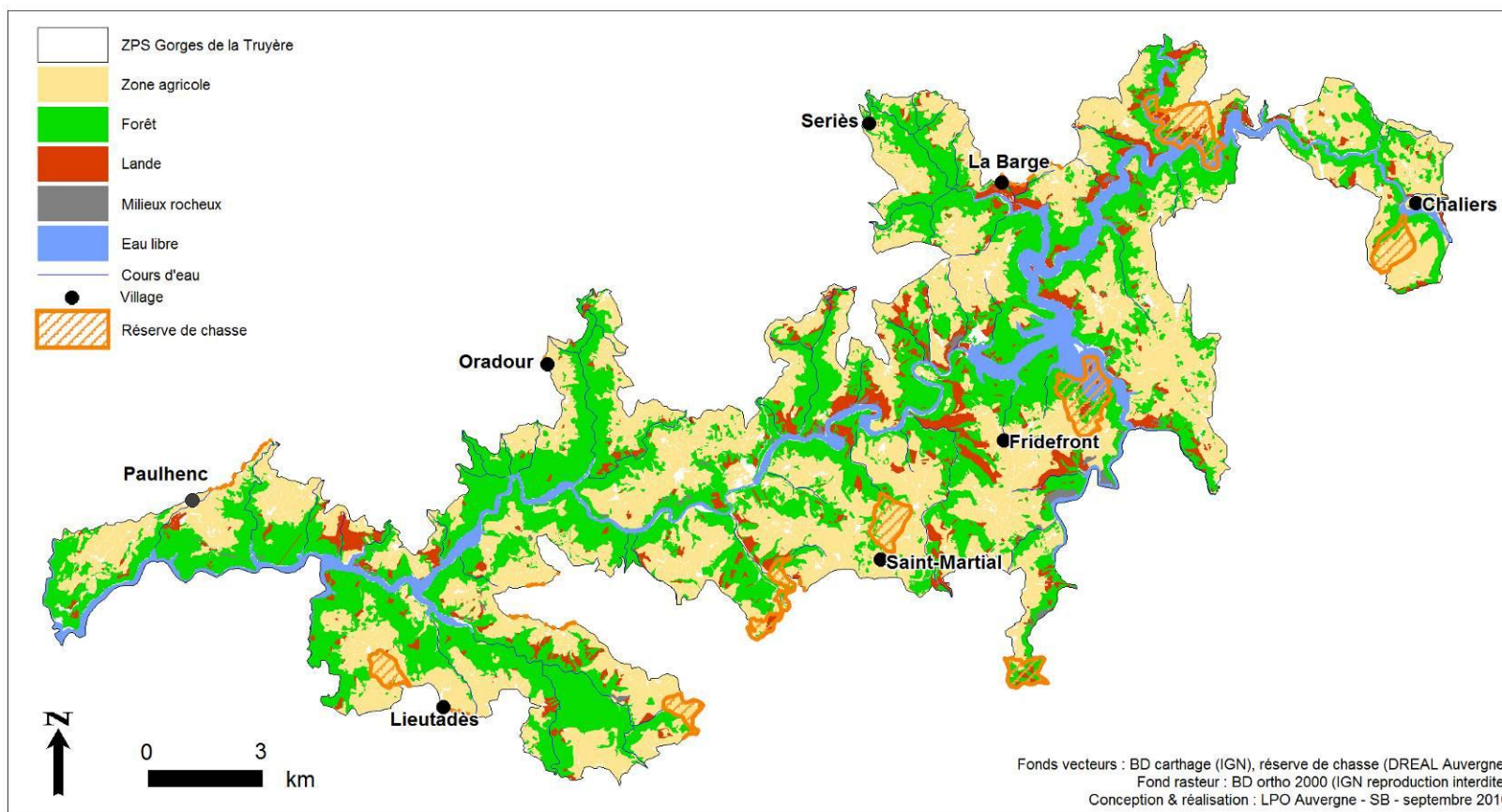


Fonds vecteurs : DREAL Auvergne
 Conception & réalisation : LPO Auvergne - septembre 2010 - SB

Les réserves de chasse dans le site Natura 2000 FR8312010 - Gorges de la Truyère



AUVERGNE



II- SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE

Le parcellaire est morcelé par endroit, plus généralement au niveau des zones boisées, en dehors des biens sectionnaires et des communaux, dans ces mêmes zones peu "intéressantes" pour leur propriétaire (car peu exploitables), un certain nombre de parcelles sont en indivision et même certains propriétaires méconnaissent l'emplacement de leur parcelle ou leur existence. Ces différents points font que la mobilisation de ces personnes est difficile, ce qui a une influence sur la signature de la charte et sur la mise en place de contrats Natura 2000.

Une particularité de ce site est la présence d'un certain nombre de parcelles appartenant à EDF : les lacs de barrage et également des parcelles forestières, agricoles ou autres dans les pentes et sur les plateaux. Les parcelles agricoles sont louées à des agriculteurs et les parcelles forestières, soit environ 140 ha, sont gérées par l'ONF.



Engoulevent d'Europe – LPO Auvergne : Guélin F.

iii- activités humaines et l'occupation du sol

Tableau n°3 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données
Agriculture	100 : mise en culture 101 : modification des pratiques culturales 102 : fauche/coupe 120 : fertilisation 140 : pâturage 141 : abandon de systèmes pastoraux 150 : remembrement 151 : élimination des haies et boqueteaux 170 : élevage du bétail 180 : brûlage 810 : drainage	Minimum 309 exploitants agricoles Surface PAC : 8608,78 ha Surface agricole totale : 9441,96 ha	A la marge de 3 petites régions agricoles: - La Planèze de Saint-Flour : Vaste plateau basaltique à cultures fourragères et céréalières, elle se consacre plus particulièrement à la production laitière bovine (fromages AOP) et de plus en plus à l'élevage de bovin viande (principalement Aubrac, Salers). - L'Aubrac : Plateau d'altitude, pays d'élevage bovin viande de race Aubrac et aussi de la fabrication du fromage AOP Laguiole. - La Margeride : Nombreuses forêts de pins et de vastes superficies de landes, l'économie agricole est orientée vers la production laitière et l'élevage ovin. Mise en œuvre des nouveaux cahiers des charges AOP fromagère sur toutes la zone annonce une modification des pratiques sur certaines exploitations	Chambre d'agriculture

Activité sylvicole	<p>160 : gestion forestière 161 : plantation forestière 162 : artificialisation des peuplements 163 : replantation forestière 164 : éclaircissage 167 : déboisement</p>	<p>1053,8 ha gérés par l'ONF dont 852 ha de bois, 158 de landes et 20 ha de milieux rocheux</p> <p>460 ha en PSG(en 9 îlots)</p>	<p>L'ONF gère certains biens communaux, sectionnaires et des parcelles appartenant à EDF, principalement boisées mais pouvant contenir des falaises, rochers et landes. Modification de la stratégie de gestion des forêts dans la Truyère depuis la réintroduction du cerf en 1965=> régénération naturelle ou plantations protégées. Une plantation âgée à Paulhenc Quelques plantations après tempête de 1999 (Chaudes-Aigues) Coupe d'amélioration sur certaines parcelles non intervention sur d'autres Une placette de suivi scientifique (RENECOFOR: Réseau national de suivi à long terme des écosystèmes forestiers) à proximité immédiate du site sur la commune de Chaudes-Aigues est suivi par l'ONF</p> <p>PSG : 5 grosses plantations (épicéa et douglas), la majorité en versant nord, la surface en PSG va évoluer en augmentant dans les prochaines années</p> <p>Peu d'exploitation privée (vente de coupes en fonctions des besoins financiers des propriétaires) 9 grosses plantations en dehors d'un PSG et d'une forêt soumise Exploitation personnelle pour bois de chauffe</p> <p>Potentiel bois énergie dans l'avenir</p>	<p>DREAL ONF CRPF</p> <p>SIG</p>
Urbanisation	<p>400 : urbanisation, industrialisation et activités similaires 401 : zones urbanisées, habitat humain 402 : urbanisation continue 403 : habitat dispersé 500 : réseau de communication 501 : sentier, chemin, piste cyclable 502 : route, autoroute 503 : voie ferrée 507 : pont, viaduc</p>	<p>121 villages ou hameaux</p>	<p>8 bourgs de commune en partie compris dans le site 113 villages ou lieux dits, dont 45 concernés en partie par le site (en limite de site) L'autoroute A75 coupe le site au niveau du rétrécissement à l'est du site (un passage à faune est présent au nord du site sur la commune d'Anglards de Saint-Flour) Une voie ferrée passe sur le Viaduc du Garabit à environ 700 m à l'est de l'autoroute Le GR du Pays de Saint-Flour et de nombreux sentiers balisés</p>	<p>SIG</p>

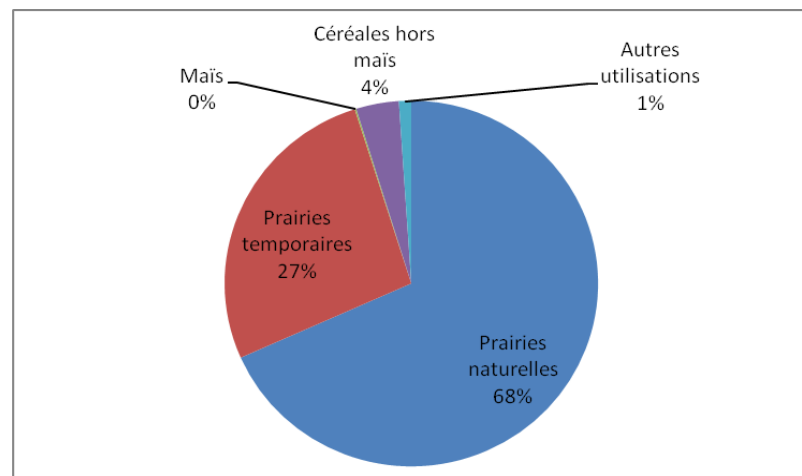
Carrière	301 : carrières	1	Carrière de basalte (coulée de lave du volcan du puech d'Auriac) sur la commune de Faverolles, au Rivassou entre Auriac et le Bourg en bordure de la RD13 Emploie 2 personnes	Faverolles
Activité cynégétique	230 : chasse 240 : prélèvements sur la faune	22 ACCA (avec en général environ 40 adhérents) et des chasses privées sur toutes les communes	Essentiellement gros gibiers, selon les secteurs : cerfs, sanglier, chevreuil (chasse en battue et chasse à l'approche). Pression des forestiers et agriculteurs pour diminuer les populations de gibiers. Comptage de cerfs au brame tous les 5 ans organisé par la FDC 15 Plusieurs parcs à gibiers sont présents sur le site (sangliers et lièvres)	FD Chasseurs 15
Pêche	220 : pêche de loisirs	3 APPMA	APPMA de Chaudes-Aigues, de Pierrefort et de Saint-Flour Pêcheurs locaux sur les ruisseaux (pêche à la truite) Pêcheurs extérieurs sur les lacs de (brochet, sandre, perche...): tourisme de pêche en expansion Le lac de Granval est géré par la FPPMA du Cantal et l'APPMA de Saint-Flour	FDPPMA 15
Tourisme	505 : aérodrome 520 : navigation 600 : équipements sportifs et de loisirs 601 : golf 603 : stade 608 : camping, caravane 609 : autres complexes de sports et de loisirs 620 : sports et loisirs de nature 621 : sports nautiques 622 : randonnée, équitation et véhicules non motorisés 623 : véhicules motorisés 624 : escalade 625 : vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon	Capacité d'hébergement d'environ 5000 personnes sur les 22 communes	Sites emblématiques, moteurs touristiques : Garabit, Alleuze, Chaudes-Aigues Tourisme toute l'année mais surtout: - juillet-août : tourisme familial - avril à novembre : curistes (Chaudes-Aigues) Activités: principalement randonnée et activité de pleine nature (pêche, nautisme) Plan d'eau de Lanau: location de bateaux sans permis Lanau: Dam'nature: activité de plein air Base de voile de Mallet Aire de baignade du Mallet Base nautique de Garbit Domaine de la Taillande : camping – randonnée pédestre, équestre et motorisée – zone de décollage d'ULM et petit avion – chasse privée – pinball Site d'escalade dans le Gorges du Bès Via corda sur le Rocher de Turlande Golf (Paulhenc) Chalet flottant en limite ouest du site (Sarrans) Village, centre de vacances et un camping à Lanau (accueil de groupes, classes découvertes...)	Communes Office de tourisme de Chaudes-Aigues et de Neuvéglise Groupes de travail

<p>Activité hydroélectrique</p>	<p>510 : transport d'énergie 511 : ligne électrique 850 : modification du fonctionnement hydrographique 853 : gestion des niveaux d'eau</p>	<p>2 barrages 3 lacs de barrages concernés</p>	<p>Barrage de Grandval mis en service en 1959, lac de 1100ha quasiment compris dans le site Natura 2000 Barrage de Lanau mis en service en 1962, lac d'une surface de 113 ha, entièrement dans le site Lac du barrage de Sarrans dont la moitié dans le site Ces trois barrages sont actuellement gérés par EDF, au moins jusqu'en 2015 pour Sarrans (mise en concurrence) Un hydroguide qui informe les usagers pendant la période estivale Variation du niveau d'eau saisonnière sur les grands lacs Activités de loisirs concentrées sur Grandval et Lanau 3 lignes THT : dont une qui traverse le site au sud du pont du Mallet (Faverolles) jusqu'au nord du bourg Lieutadès, soit 19,81 km et 5,75 km; deux autres de manière moins conséquente (sur la commune de Chaudes-Aigues de 1,62 km et sur les communes de Sainte-Marie et Paulhenc de 2,25 km)</p>	<p>EDF production hydraulique</p>
<p>Projets</p>	<p>2</p>	<p>Via ferrata et tyrolienne Méthaniseur</p>	<p>Une Via ferrata et une tyrolienne au Rocher de Turlande (Paulhenc), projet porté par la Communauté de communes du Pays de Pierrefort Méthaniseur sur et porté par la commune de Lieutadès De manière générale, les communes et les privés sont démarchés pour le montage de ferme éolienne et photovoltaïque, pour le moment aucun projet n'est porté</p>	<p>Communes</p>

ANALYSE

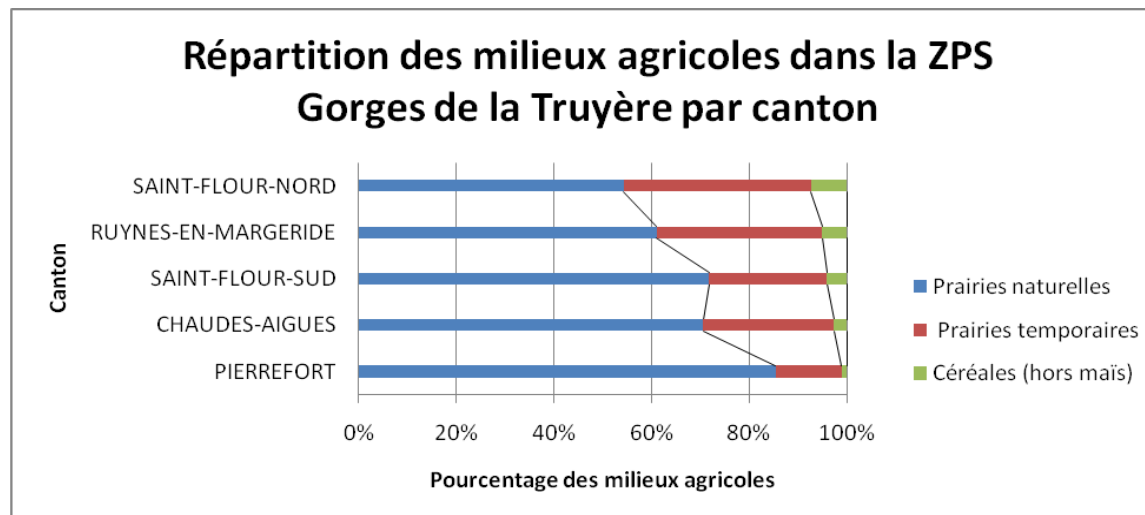
Agriculture

L'agriculture est la première activité économique en termes de surface (9441,96 ha) et d'emploi sur le site. Historiquement les surfaces exploitées par l'agriculture étaient plus importantes. L'exploitation des zones de pentes par les troupeaux de brebis était plus exhaustive qu'à l'heure actuelle. L'exode rural a favorisé l'abandon des surfaces les plus difficiles d'accès et les moins productives, en même temps que l'élevage ovin. L'agriculture actuelle se concentre donc sur l'élevage bovin sur les plateaux et dans les zones peu pentues. Quelques élevages ovins subsistent dans la petite région agricole de la Margeride. Trois petites régions agricoles sont présentes sur le site (Planèze, Aubrac et Margeride). Les particularités de ces zones vont être dans les types d'exploitation et les produits issus de celles-ci, cependant elles vont toujours être basées sur la production d'herbe.



Répartition des milieux agricoles sur les communes du site (sources DDT 15, 2007)

Les prairies naturelles sont plus présentes à l'ouest qu'à l'est. Les prairies temporaires et céréales sont elles mieux représentées à l'est. Ceci s'explique à l'ouest par une pluviométrie plus importante, des exploitations plus grandes et préférentiellement tournées vers la production de vaches allaitantes ; et donc à l'est par des surfaces par exploitation plus faible, une productivité des prairies naturelles moins importantes, ce qui implique une compensation par plus de prairies temporaires et plus de céréales, surtout pour les élevages laitiers plus exigeants en termes de quantité de fourrage.



Répartition des milieux agricoles sur les communes du site, classé par canton (sources DDT 15, 2007)

La date de fauche va être sensiblement différente entre l'est et l'ouest (pluviométrie et représentativité des prairies naturelles), elle sera également influencée sur l'Aubrac par la technique de séchage du foin en grange (quelques exploitations, notamment certaines dont le lait est utilisé pour la fabrication du fromage AOP Laguiole). Un nouveau cahier des charges de production du Cantal AOP a été établi en 2007. Des efforts supplémentaires sur de nombreux points sont demandés aux producteurs de lait. Sur la zone concernée l'adaptation au nouveau cahier des charges se passe relativement bien. Deux autres AOP fromagères sont présentes sur le site : Fourme d'Ambert et Bleu d'Auvergne.

Les dates de fauche sont variables d'une année à l'autre (année sèche/pluvieuse) et d'une parcelle à l'autre (nature du sol et différence de temps entre la première parcelle fauchée et la dernière sur une même exploitation).

Pour une année standard les dates vont être pour les prairies de fauche : 15-20 juin et 5-10 juillet pour les parcelles déprimées (pâturée au printemps), pour les prairies temporaires l'ensilage ou l'enrubannage se fera autour des 15-20 mai.

La fertilisation des prairies va également varier en fonction des systèmes d'exploitation (laitier/allaitant, plus ou moins intensif...) une généralisation est donc difficile et ne serait pas forcément représentative. Cependant, afin d'avoir un ordre d'idée, quelques chiffres peuvent être avancés. Les zones de pâture non mécanisées ne reçoivent pas de fumure. Les autres pâtures reçoivent entre 10 et 30 unités d'azote totale (minéral et organique) par hectare, les fauches (qui peuvent être aussi pâturées en déprimage ou en regain) entre 60 et 100, et les prairies temporaires entre 115 et 190. Ces chiffres ne correspondent pas à toutes les parcelles de la zone. Sur les communes du site, 75% des exploitations touchent la PHAE, qui limite la fertilisation sur les parcelles engagées à 125 unités d'azote.

La fertilisation et les dates de fauche ont une influence sur la richesse écologique des prairies. En effet, plus la fertilisation va être importante plus la fauche va être précoce, et moins il y aura de plantes à fleur, donc d'insectes. De même, le temps laissé aux plantes pour fructifier est plus court, ce qui fait diminuer la disponibilité en graines. Les ressources alimentaires pour la faune (espèces d'intérêt européen ou leurs espèces proies) sont donc moindres, par contre la productivité fourragère est plus importante.

Un autre facteur qui influence la présence d'insectes dans les prairies, est l'utilisation d'antiparasitaires pour traiter le bétail. Les produits utilisés par voie orale sont encore présents dans les déjections des animaux, la totalité du produit actif n'est pas absorbé par le corps de l'animal. Ces molécules vont décimer les insectes coprophages (qui se nourrissent de ces déjections).

Aussi, l'utilisation de phytosanitaires a un impact sur la biodiversité des milieux agricoles, cependant, sur le site ils sont peu utilisés.

Enfin, sur la partie nord-ouest (Paulhenc) et sur la partie sud (Chaudes-Aigues) des populations de Campagnol terrestre sont observées. La lutte contre cette espèce par le poison (bromadiolone) conduit à la mortalité indirecte d'espèces prédatrices et nécrophages (notamment le Milan royal). Les zones précitées sont peu touchées par rapport à d'autres secteurs du Cantal.

Les tendances d'évolution des milieux agricoles sont influencées à la fois par une intensification des pratiques sur les parcelles productives et également par un abandon de celles qui le sont peu (zone de pente), ce qui se traduirait par une diminution de la mosaïque de milieux et donc une diminution de la biodiversité (perte de milieux et d'espèces associées).

L'intensification (augmentation de la productivité fourragère) sera moins préjudiciable si elle se limite à certaines parcelles sur les plateaux (par exemple uniquement sur les prairies temporaires) que si elle se fait de manière homogène sur toutes les parcelles.

Les haies très présentes dans le paysage agricole du site ont une importance primordiale pour les oiseaux, à la fois comme habitat de nidification, par exemple pour la Pie-grièche écorcheur qui niche dans les bussions, ou comme zone de nourrissage (baies, insectes ou autres proies). Les murets, même si ils sont beaucoup moins présents sur le site, sont aussi très importants car ils abritent des espèces proies, notamment celles du Circaète Jean-le-Blanc (les reptiles).

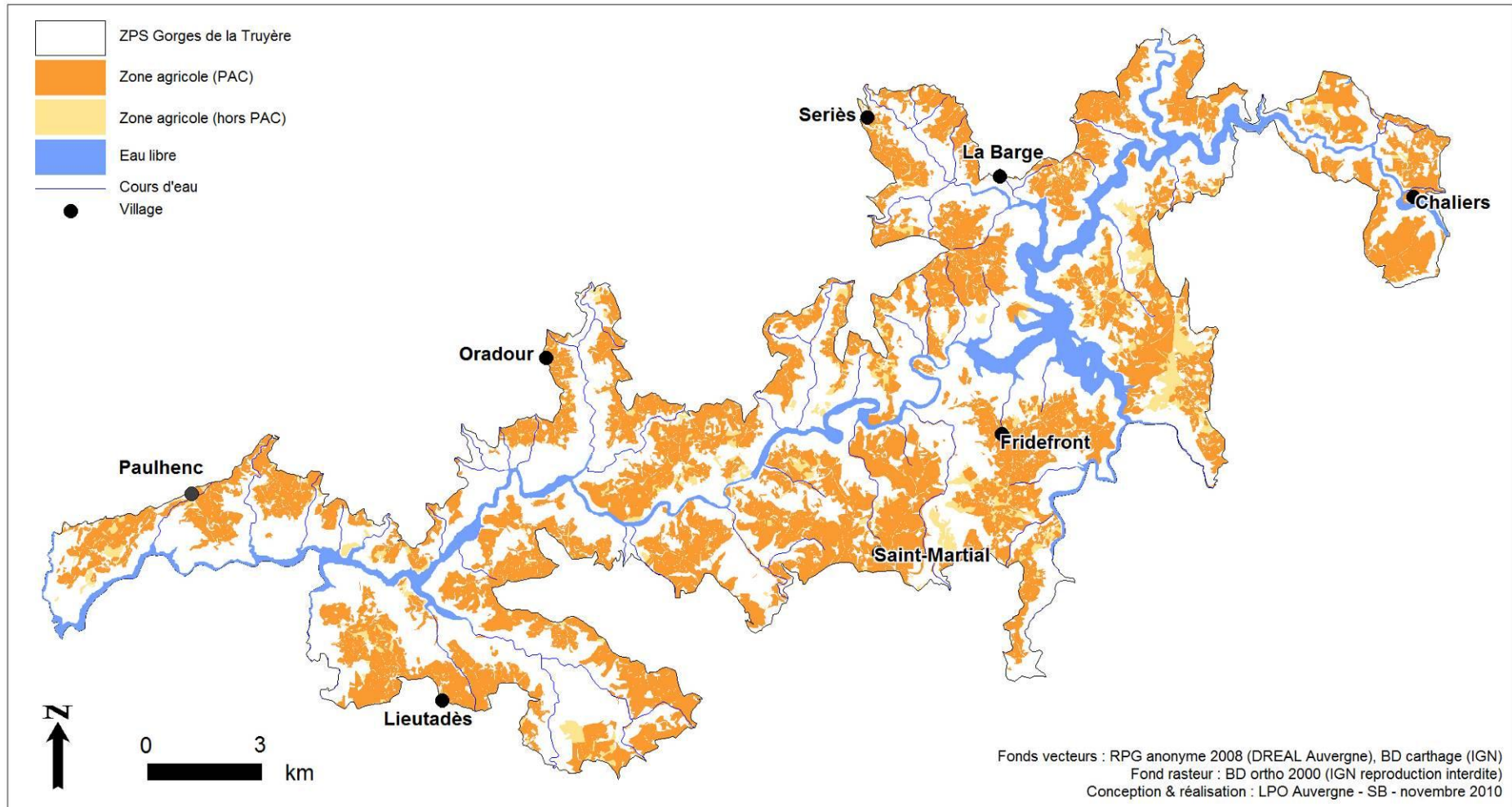
Le remembrement est l'une des menaces qui pèse sur les haies et les murets, cependant mise à part sur la commune d'Alleuze où les travaux connexes vont bientôt avoir lieu, aucun remembrement n'est prévu sur la zone, ceci par manque de financements.

Enfin, un projet de mise en place d'un méthaniseur est en réflexion sur la commune de Lieutadès. Cette mise en place peut avoir un effet bénéfique pour les milieux environnant (prairies, zones humides, qualité de l'eau) en limitant les apports de matière organique dans le milieu naturel (eaux blanches, lisier, fumier, boue de station...).

Grands milieux du site Natura 2000 FR8312010 - Gorges de la Truyère



AUVERGNE



Sylviculture

Les milieux forestiers occupent près de 39% de la surface du site, soit 8397,58 ha.

L'ONF gère 1053,8 ha dans le site soit 852 ha de bois (soit 10,2% de la forêt du site), 158 ha de landes et 20 ha de milieux rocheux qui sont des biens sectionnaires, communaux ou appartenant à EDF ; il n'y a pas de forêt domaniale. La proportion de forêts publiques dans le site est en dessous de la moyenne départementale de 16%, enfin, les parcelles sont relativement petites.

La gestion de ces forêts par l'ONF se veut exemplaire en termes de respect de l'environnement : absence d'utilisation de phytosanitaires, non intervention sur les zones à haute valeur patrimoniale. A court terme, aucune exploitation par câble n'est envisagée. Ce qui correspondrait à absence d'exploitations dans les zones difficiles d'accès, zone de tranquillité pour les espèces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux. En cas contraire, si une exploitation par câble est réalisée en dehors des périodes de reproduction à proximité des nids, ces zones de tranquillité seront préservées.

Pour le moment 460 ha bénéficient d'un Plan Simple de Gestion (**PSG**), soit 5,5% des boisements du site, ils sont répartis en 9 îlots pour 6 gestionnaires. Le **PSG** est obligatoire pour toute propriété privée de plus de 25 ha d'un seul tenant, il est possible pour les propriétés de 10 à 25 ha (pas obligatoirement d'un seul tenant et pouvant regrouper des parcelles de plusieurs propriétaires).

Les propriétaires de ces bois peuvent habiter hors de la région. Les surfaces en PSG sont principalement en plantation. A partir de l'année 2011 les surfaces de bois non d'un seul tenant et faisant plus de 25 ha devront également bénéficier d'un PSG, ce qui va augmenter les surfaces en PSG du site. Cependant, la mise en place de PSG sur ces propriétés se fera dans les années à venir.

Les autres surfaces forestières appartiennent à des privés. Les parcelles sont, en générale, de tailles très petites à moyennes.

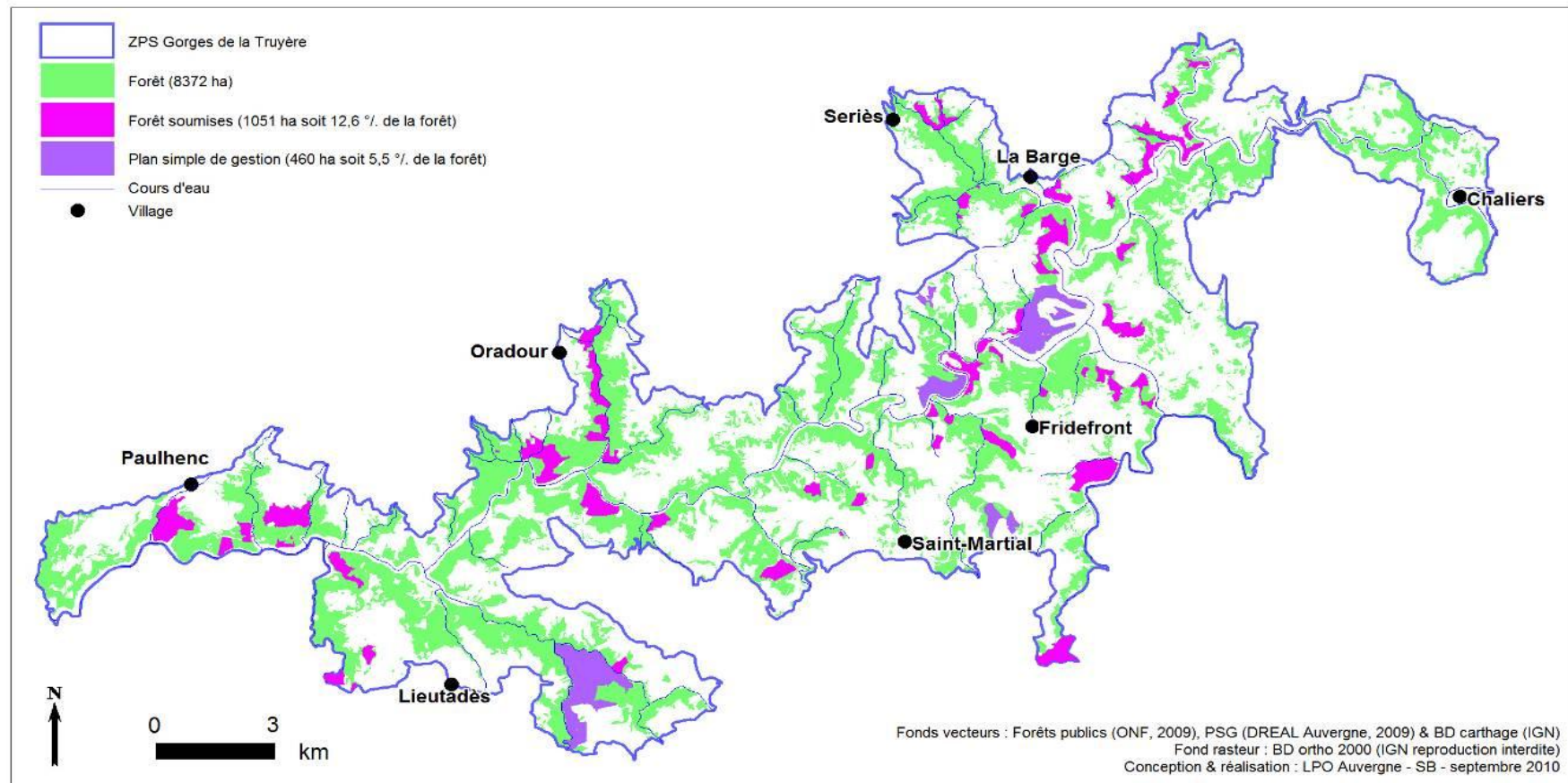
Certains propriétaires méconnaissent l'existence de parcelles leurs appartenant et un certain nombre ne connaissent pas les limites parcellaires de leurs biens. Ces cas se présentent pour les petites parcelles et les parcelles difficiles d'accès.

Pour les autres parcelles, la forêt est utilisée comme source de bois de chauffage pour un usage personnel. De manière occasionnelle des coupes de bois sont vendues à des sylviculteurs en fonction des besoins financiers de propriétaires.

Dans les zones de pente l'exploitation par coupe rase va être la plus rentable à cause des contraintes mécaniques.

Un certain seuil ne doit pas être dépassé pour une coupe rase dans un massif de plus de 4 ha. Cependant, plusieurs coupes peuvent être vendues à un même sylviculteur sur des parcelles voisines ne dépassant pas 4 ha chacune, ce qui mit bout à bout peut engendrer une coupe à blanc d'une grande surface.

Gestion des milieux forestiers dans le site Natura 2000 FR8312010 - Gorges de la Truyère



Loisirs de pleine nature

Les loisirs de pleine nature proposés à une clientèle touristique sont beaucoup plus présents sur l'est du lac de Grandval et sur Lanau que sur Sarrans, ceci s'explique par la présence du Syndicat Mixte du Lac de Garabit Grandval.

"Son objectif est de développer de nouveaux sites touristiques, d'enrichir l'offre d'équipement et d'aménager et de mettre en valeur les lieux phares des gorges de la Truyère.

Sur ses 14 communes membres, nombreuses sont les réalisations et infrastructures touristiques réalisées depuis 1986 : base de motonautisme, base de voile, mise en lumière des sites de Garabit, Saint-Flour et Alleuze, création de belvédères et d'itinéraires de découverte, implantation de mises à l'eau et création d'un lieu de baignade.

De nombreux projets sont en cours de développement notamment sur la commune de Chaliers : aménagement du Domaine de Laval (aménagement d'un site « hôtellerie de charme » associé à un parc naturel de 9 hectares), dans le village de Lanau : création d'une base d'accueil touristique, à Grandval création d'un site muséographique lié au barrage hydroélectrique, etc.

Outils de développement aux services des communes le Syndicat Mixte œuvre afin d'initier un tourisme support d'un essor économique durable." (Source : site internet du SMLGG – janvier 2011).

Le développement de telles activités est également facilité par la proximité de l'autoroute et de Saint-Flour.

Sur le lac de Sarrans, il n'y a pas de cote minimale d'étiage et la production hydro-électrique y est plus importante que pour les autres barrages du site, ce qui est moins propice au développement d'activités nautiques. Cependant les autres activités de pleine nature sont présentes, il y a même une volonté locale de les accroître, le projet de créer le plus grande via ferrata d'Auvergne sur le site de Turlande en est un bon exemple.

L'activité de la pêche est en expansion sur le site, surtout sur la Truyère et notamment les lacs de barrage. Cette augmentation de fréquentation est liée à un accroissement du tourisme de pêche, ce public vient essentiellement des régions Auvergne et Midi-Pyrénées. Des aménagements pour la pratique de la pêche vont être réalisés par le SMLGG sur les lacs de Grandval et de Lanau, un projet, à cheval sur le Cantal et l'Aveyron, basé sur le tourisme de pêche a été abandonné sur le lac de Sarrans.

Les activités de chasse se déroulant en dehors des périodes de reproduction des oiseaux ne sont pas dérangeantes.

D'autres loisirs de pleine nature, qui ne sont pas forcément adoptés par des touristes, sont présent dans le site, par exemple les sports motorisés de plein air : quads, motos et 4x4 sont pratiqués dans tout le site surtout par les locaux. Ces activités sont réglementées par la loi française et par certaines communes du site, cependant, de nombreux usagers enfreignent cette réglementation.

Infrastructures

L'axe de la Truyère à une importance considérable pour la production d'énergie hydraulique en France (environ 10% de la production française). Dans le site, trois lacs de barrage sont présent dont deux d'une superficie supérieure à 1000 ha. Ce qui implique l'application de la loi littoral au bord de ces lacs. EDF est l'actuel gestionnaire de ces trois barrages. La concession du barrage de Sarrans va être renouvelée et mise en concurrence en 2015. Néanmoins, EDF est propriétaire de parcelles en dehors du domaine concédé (parcelles agricoles et forestières).

La production d'énergie nécessite des infrastructures de transport d'énergie. Ce réseau est constitué de lignes électriques aériennes. Le transport de l'électricité et la gestion du réseau pour les tensions supérieures à 50 000 V est assurée par Réseau de Transport d'Electricité (RTE).

Pour les lignes de tensions inférieures à 50 000 V, c'est Electricité Réseau Distribution France (ERDF) qui assure la distribution de l'électricité, jusqu'aux particuliers.

Des visites de terrain de routine sont effectuées par hélicoptère, afin de vérifier l'état des lignes. Un élagage sous les lignes est effectué tous les 3 ans pour le réseau d'ERDF et tous les 6 ans pour celui de RTE. La peinture des supports des lignes gérées par RTE est effectuée tous les 10 à 15 ans, ces travaux nécessitent un arrêt du transport d'énergie sur toute la ligne. La ligne de transport d'énergie la plus à l'est du site est muni d'équipements anticollisions.

Il n'y pas à court terme de projet d'enfouissement de ligne dans le secteur.



Grand-duc d'Europe – Pagès D.

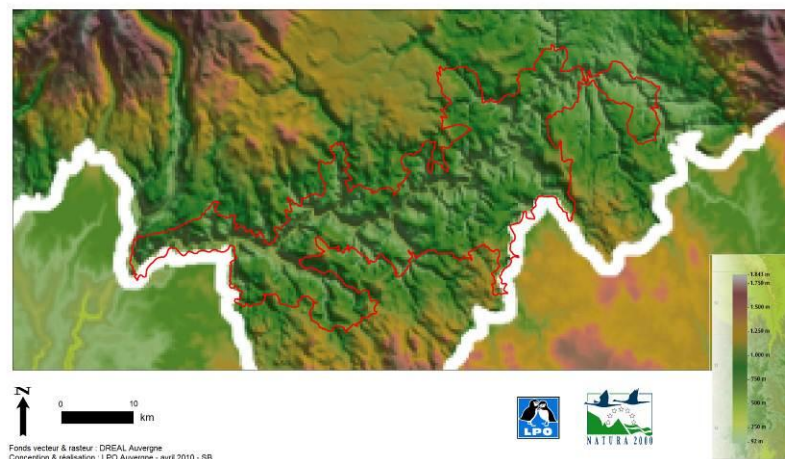
IV- Données abiotiques générales

Tableau n°4 : Données abiotiques générales

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification
Géologie	3 entités géologiques:	<ul style="list-style-type: none"> • Le sud de la planèze de Saint-Flour : issu de centaines de bouches éruptives éparpillées sur les flancs du stratovolcan du Cantal (5,5 à 7 millions d'années) • Nord du massif volcanique de l'Aubrac (6 à 9 millions d'années): plusieurs petits volcans (Puech) au sein des roches métamorphiques • Érosion en gorges dans le socle hercynien (roches métamorphiques dans la partie sud, ophiolites au sens large dans la partie nord) <p>La Planèze et l'Aubrac ont subi l'érosion des glaciers</p>
Topographie	Min 647 m côte maximale théorique du lac de Sarrans max 1061 m sur la commune de Faverolles au Puech la Cavale moy 800m	Plateaux se trouvent en moyenne à 900 m d'altitude, ils sont surmontés de Puy ou Puech pouvant atteindre 1061 m. Ces plateaux sont séparés par des gorges plus ou moins abruptes (par exemple pentes relativement douces au niveau du village de Lanau, ou les falaises des gorges du Bès) occupées par les lacs de barrage possédant des côtes maximales théorique entre 647 m (pour Sarrans) et 747 m (pour Grandval).
Hydrographie		La Truyère prend sa source dans la forêt de la Croix-de-Bor dans la montagne de la Margeride, à 1450 m d'altitude (Lozère). Son cours, direction nord-ouest, était inféodé au bassin de l'Allier. Un épanchement de coulées de lave basaltique, il y a environ 7 millions d'années, provenant du volcan du Plomb du Cantal, a constitué un barrage près de l'actuel Saint-Flour et l'a dévié vers celui du Lot. A ce point, la Truyère fait un coude en direction du Sud-Ouest et descend en rapides dans une vallée au relief jeune, pour se jeter dans le Lot en rive droite, au niveau d'Entraygues-sur-Truyère. Cependant le cours de la Truyère a été profondément transformé par l'édification de plusieurs barrages hydroélectriques.

Hydrologie		<p>Truyère : complètement artificialisé sur toute la zone Natura 2000</p> <p>Variations des niveaux d'eau et du débit en fonction du besoin en électricité et du cahier des charges de chaque barrage.</p> <p>Variations saisonnière pour Grandval et Sarrans</p> <p>Cours d'eau affluents de la Truyère dans le site:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 25 en rive droite, avec le Lander, l'Epie et le Brezons pour les plus importants • 17 en rive gauche, avec le Bès pour principal
Climat	De montagneux, subocéanique froid à l'ouest à subcontinental frais du centre à l'est	<p>Précipitation moyenne annuel : de 600 à 800 mm pour le tiers est (de Chaliers à Saint-Martial), et jusqu'à 1200 à 1400 mm à l'ouest du site (Paulhenc), variations s'explique par l'effet de Föhn lié aux Monts du Cantal</p> <p>Température moyenne de Saint-Flour:</p> <p>0°C en janvier</p> <p>15°C en juillet</p>
Pédologie	2 grands types	<p>Alocrisol typique (sol brun acide) majoritairement</p> <p>Luvisol typique (sol lessivé) au niveau d'Anglards de Saint-Flour</p>

Relief du site Natura 2000 ZPS Gorges de la Truyère



V- GRANDS MILIEUX

Tableau n°5 : Grands milieux

Grands milieux	Recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données/ Structures ressources
Prairies de fauche, pâturages et cultures	9442 ha 43,8 %	<p>Principalement sur les plateaux</p> <p><u>Planèze:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 80% de prairies permanentes pâturées ou fauchées - 15% de prairies temporaires - 5% de céréales - légumineuses (lentilles & pois) <p><u>Aubrac:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 90% de prairies permanentes pâturées ou fauchées - 8% de prairies temporaires - 2% de céréales <p><u>Marquise:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 65% de prairies permanentes pâturées ou fauchées - 28% de prairies temporaires - 7% de céréales 	<p><u>Nidification et alimentation :</u></p> <p>Pie-grièche écorcheur et Alouette lulu</p> <p><u>Alimentation :</u></p> <p>Aigle botté, Milan noir, Milan royal, Circaète Jean-le-Blanc</p> <p>Vautour fauve, Busard cendré, Grue cendrée</p>	<p>Fauche précoce sur les prairies temporaires et de fauche favorisé par les cahiers des charges AOP et donc augmentation de la fertilisation=> diminution de la diversité (végétale et animale) et de la ressource alimentaire pour l'avifaune</p> <p>Faible utilisation de phytosanitaire sur les céréales</p>	<p>Chambre d'agriculture LPO</p> <p>SIG</p>

Grands milieux	Recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données/ Structures ressources
Forêts	8397,58 ha 38,9 %	Forêt relativement naturelle mais jeune, car issue de boisement spontané apparu après abandon du pâturage ovin dans les fortes pentes, ou par endroit plus ancienne Présente de fortes variations de faciès en fonction de l'orientation (adret avec chêne sessile et pin sylvestre, ubac avec hêtre et sapin pectiné comme espèces structurantes) 15 grandes plantations en épicéa ou douglas sont présentes dans la ZPS et environ 95 ha sont gérés par l'ONF dans ces zones Les interventions de gestion interviennent tout au long de l'année, en dehors, des coupes peuvent être réalisées de manière aléatoire et ponctuelle en fonction des besoins financiers des propriétaires mais le plus souvent les coupes sont réalisées pour le bois de chauffe en période hors sève Cependant le débardage peut être réalisé bien après la coupe (mars-avril voir plus).	<u>Nidification et alimentation :</u> Aigle botté, Milan noir, Milan royal, Circaète Jean-le-Blanc, Bondrée apivore, Pic mar et Pic noir <u>Alimentation :</u> Cigogne noire ¹	Peu d'exploitation dans les forêts de pente => habitat relativement naturel et peu soumis au dérangement Dérangement lors de la nidification des oiseaux lors d'exploitation, d'entretien des boisements ou d'ouverture de voies Perte d'habitats et de ressources alimentaires en cas d'une exploitation trop intensive à court terme sur certains secteurs et à long terme sur tout le site avec les potentialités d'exploitation du bois énergie	CRPF ONF SIG LPO
Landes	1390 ha 6,4 %	Très présentes sur le site principalement composé de lande à genêts sur pentes en continuité avec la forêt issus de la déprise agricole d'après-guerre Certaines sont entretenues par écobuage et pâturage mais la plupart sont en voie de fermeture	<u>Nidification et alimentation :</u> Engoulevent d'Europe, Busard Saint-Martin <u>Alimentation :</u> Circaète Jean-le-Blanc et Aigle botté	Fermeture du milieu donc disparition de l'habitat Écobuage mal dirigé => destruction de nichées, de ressources alimentaires et risque de propagation	SIG LPO

¹ Espèces notées en gris : espèces de l'annexe I non nicheuses sur le site

Grands milieux	Recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données/ Structures ressources
Milieux rupestres	119,51 ha 0,6 %	En bon état et bien présents dans le site malgré un faible pourcentage de recouvrement. Milieux diversifiés : Éboulis volcaniques Falaises Pentes rocheuses Pâtures rocailleuses Fréquentation humaine modérée dans les Gorges du Bès et sur le Site de Turlande	<u>Nidification :</u> Faucon pèlerin et Grand-duc d'Europe <u>Alimentation :</u> Aigle botté et Circaète Jean-le-Blanc	Milieux peu mis en valeur économiquement => habitat relativement naturel et très peu soumis au dérangement Dérangement des nichées par installation et utilisation de voies d'alpinisme (escalade, via ferrata, via corda...)	SIG LPO
Zones humides	327,9 ha 1,5 %	Quasiment toutes en milieux agricoles (sur les plateaux), en bordure de cours d'eau ou dans de petites dépressions (Prairies humides de pente, Prairies humides de fond Marais de pente) Très peu de milieux humides au fond des gorges (ZH exondées de manière intermittente, ZH liées au lit mineur inondées quasiment en permanence et ZH liées au lit mineur inondées saisonnièrement) s'expliquant par la présence des barrages hydroélectriques combinée à un substrat et une topographie inadéquats, mise à part au niveau de l'Ille, en aval du barrage de Lanau	<u>Alimentation :</u> Milan noir, Busard Saint-Martin Busard des roseaux et Grue cendrée	Drainage, recalibrage, surpâturage...	Atlas Zones Humides du Cantal (DDT 15) SIG LPO
Haies	/	Présence de haies et de murets très différente d'une commune à l'autre, en 2000, les communes de Paulhenc, Lieutadès, Espinasse, Neuvéglise, Lavastrie, Seriès, Alleuze et Faverolles sont riches en haies, et celles de Jabrun, Saint-Georges et Loubaresse en possèdent très peu sur la ZPS	<u>Nidification et alimentation :</u> Pie-grièche écorcheur et Alouette lulu	Arrachage de haies et destruction de murets afin d'agrandir les parcelles agricoles => disparition d'habitats de nidification et d'alimentation pour la Pie-grièche écorcheur et certaines espèces proies de rapaces Entretien des haies au printemps et en été peu causer l'échec de couvée des espèces d'oiseaux proies des rapaces	SIG LPO
Plans d'eau	1578,2ha 7,31%	3 Lacs de barrage	<u>Alimentation :</u> Balbuzard pêcheur	Pollutions	LPO

Grands milieux	Recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données/ Structures ressources
Rivières	124,7 km (hors barrages)	La Truyère n'est pas prise en compte, étant donné que son cours est complètement recouvert par les lacs de barrage Cours d'eau de première catégorie En rive gauche de la Truyère, des problèmes d'ensablement dû au drainage et à l'exploitation forestière sont notés	<u>Alimentation :</u> Milan noir	Pollutions Recalibrage	LPO
Zones urbanisées et infrastructures	Maximum 674,1 ha 3,1%	Certaines lignes THT possèdent des équipements anticollisions		Collisions (routes, lignes électriques)	LPO

ANALYSE

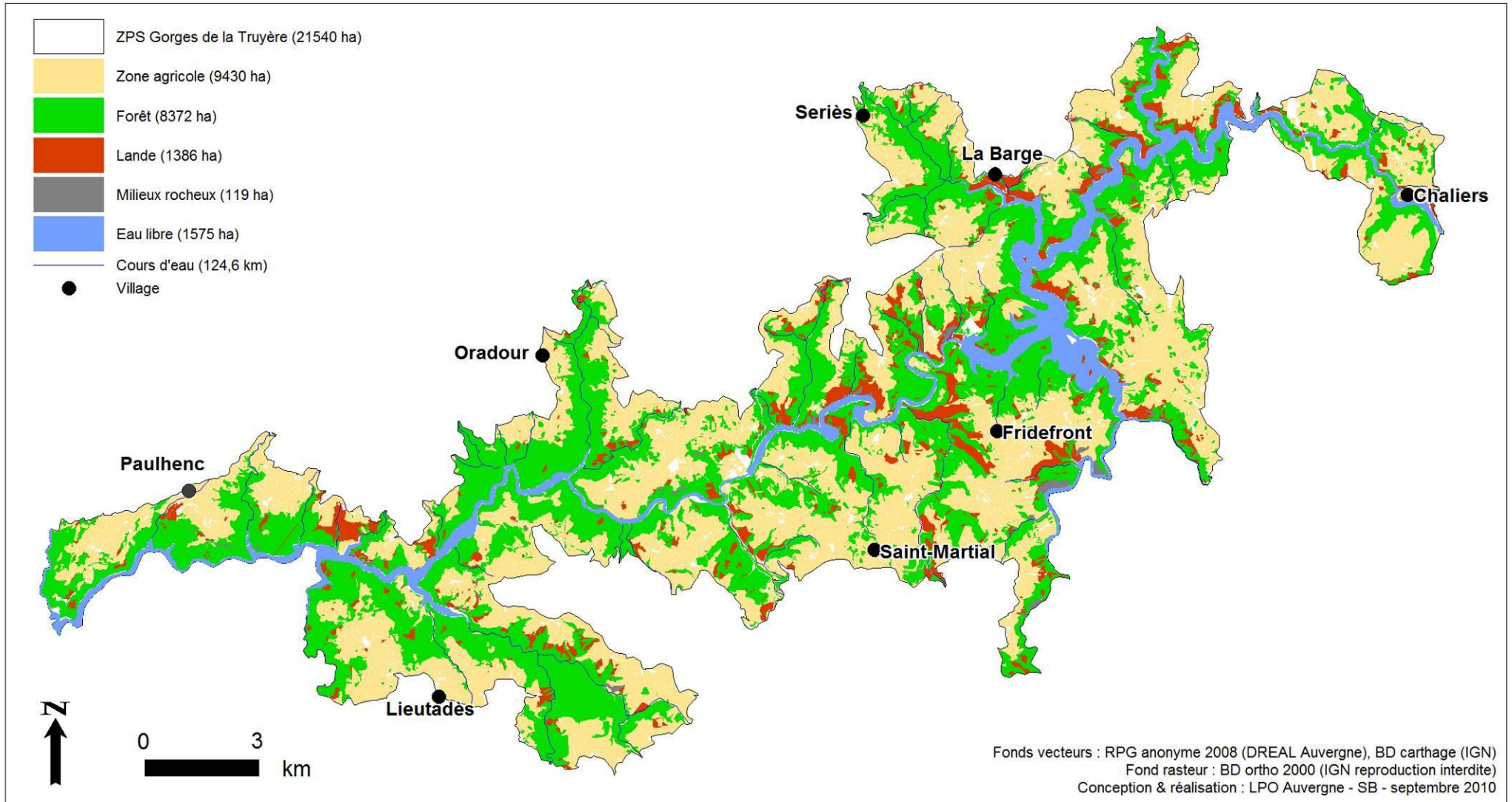
L'état des grands milieux va être très variable dans le site. De manière générale les milieux agricoles et forestiers sont dans un état favorable, car ils ont permis le maintien de ces espèces d'intérêt communautaire jusqu'à maintenant.

Le maintien des milieux agricoles peu productifs (landes, zones humides, parcours, parcelles entourées de haies et de murets...) sera primordiale, de même que le maintien de la quiétude au niveau des sites de nidification des rapaces forestiers et rupestres.

L'équipement de lignes électriques et supports contre l'électrocution et la collision sera une action qui permettra de limiter la mortalité d'espèces nicheuses et de passage de manière efficace.



Grands milieux du site Natura 2000 FR8312010 - Gorges de la Truyère



VI- HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL

Tableau n°6 : Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial (autres que habitats et espèces ayant justifié la désignation du site)

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Habitat de l'annexe I de la DH	Minimum 11	<ul style="list-style-type: none"> • Pelouses calcicoles subatlantiques xériques et acidiclinales sur basaltes et granites du Massif central et du Sud-Est. 6210-36 et autres déclinaisons du 6210 • Forêts mixtes de pentes et ravins = Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion*9180 • Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves medio-européens = Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>*91E0 • Végétation des falaises continentales associées = pente rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique 8220 • Prairies à Molinie et communautés associées = Prairie à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>molinion caeruleae</i>) 6410 • Hêtraies atlantiques acidiphiles = hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois <i>Taxus</i> 9210 • Prairies de fauche collinéennes 6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>) • Mégaphorbaies eutrophes 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin • Pelouses pionnières de dalles cristallines à <i>Festuca arvernensis</i>, <i>Sempervivum arvernense</i>, etc. 8230 : Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii • Landes sèches à <i>Callune</i>, Myrtille 4030 : Landes sèches européennes • Pelouse à <i>Corynephorus canescens</i> 6120 : Pelouses calcaires de sables xériques <p>Certainement : 6520 : Prairies de fauche de montagne 6230 : Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) 8150 : Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes</p>	LPO ZNIEFF CBNMC
Espèces de l'annexe II de la directive 92/43	4	Ecrevisse à pattes blanche (<i>Austropotamobius pallipes</i>) Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisi</i>)	Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>) Moule perlière (<i>Margaritifera margaritifera</i>)
Espèces de l'annexe IV de la DH	2	Vespère de Savi (<i>Hypsugo savii</i>) Apollon (<i>Parnassius apollo</i>)	ZNIEFF
Espèces de l'annexe V de DH	1	Genette commune (<i>Genetta genetta</i>)	ZNIEFF

Les autres habitats naturels	Minimum 9	Chênaie pédonculée Chênaie sessile et pineraie sylvestre en adret Hêtraie et hêtraie sapinière en ubac Zones humides liées au lit mineur inondées quasiment en permanence (environ 20 ha Code Corine : 51) Zones humides liées au lit mineur inondées saisonnièrement (environ 10 ha Code Corine : 52) Marais de pente (environ 50 ha Code Corine : 73.2) Prairies humides de fond (environ 40 ha Code Corine : 74.1) Prairies humides de pente (environ 160 ha Code Corine : 74.2) Zones humides exondées de manière intermittente (environ 40 ha Code Corine : 92)	ZNIEFF Zones humide du Cantal (SIG)	
Les autres espèces végétales	Minimum 10	<u>Protection nationale:</u> Œillet magnifique (<i>Dianthus superbus</i>) Gagée jaune (<i>Gagea lutea</i>) Lysimaque à fleurs en épi (<i>Lysimachia thyrsoiflora</i>) Valériane grecque (<i>Polemonium caeruleum</i>)	<u>Protection régionale:</u> Chardousse (<i>Carlina acanthifolia acanthifolia</i>) Lis martagon (<i>Lilium martagon</i>) Potentille des rochers (<i>Potentilla rupestris</i>) Joubarbe d'Auvergne (<i>Sempervivum tectorum arvernense</i>) Doradille du Forez (<i>Asplenium foreziense</i>) Cresson des bois (<i>Cardamine pentaphyllos</i>)	ZNIEFF
Les autres espèces animales	16	<u>Oiseaux protégés au niveau national d'intérêt, non DO:</u> Pie-grièche grise Tardif des prés Traquet motteux Huppe fasciée Effraie des cochets Chevêche d'Athéna Hibou moyen-duc Chouette hulotte	Cinacle plongeur Pigeon colombin Hirondelle rustique Pouillot de Bonelli Tourterelle des bois Pouillot fitis Bruant des roseaux Bruant proyer	LPO Auvergne
Les autres espèces animales chassées	7	Renard roux, chevreuil, cerf élaphe, sangliers, lièvre d'Europe, Bécasse des bois, faisan de Colchide	Communes, FD chasse 15	
Les autres espèces animales pêchées	Minimum 3	Brochet, truite, sandre	FDPPMA 15	

ANALYSE

En dehors des espèces ayant permis la désignation du site, celui-ci possède un nombre important d'éléments d'intérêt patrimonial. Les mesures qui seront mise en place par Natura 2000 bénéficierons également à ces espèces et milieux naturels.

VII- ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE AYANT JUSTIFIEES LA DESIGNATION DU SITE

Tableau n°7 : Espèces d'oiseaux nicheurs de l'annexe I de la directive 79/409

Nom commun et nom scientifique	Code Natura 2000	Estimation de la population (en couples)	Habitat de l'espèce Structure et fonctionnalité de la population	Menaces Périodes sensibles	Statut de conservation à l'issue de l'inventaire	Listes rouges européenne, française et auvergnate
Aigle botté <i>Aquila pennata</i> (Gmelin, 1788)	A092	15-20	<i>Habitat</i> : Niche dans les grandes futaies feuillues ou mixtes des vallées accidentées de l'étage collinéen. <i>Biologie</i> : A la fin du mois d'avril, après restauration d'une des aires, généralement deux œufs sont pondus et couvés pendant 35 à 38 jours. Un ou deux jeunes prennent leur envol à l'âge de 50 à 60 jours (vers le début d'août) et sont encore nourris pendant plus de 15 jours avant de partir vers le Sahel courant septembre. Prédateur efficace et éclectique, chassant dans les zones boisées comme les zones ouvertes.	Principales : modification de son habitat, l'intensification des pratiques sylvicoles (coupe systématique des arbres mûrs, monoculture de résineux) Ouverture de nombreuses pistes activités de "loisirs verts"(moto trial) Dérangements Destructions directes Collisions sur le réseau électrique <u>Périodes sensibles</u> : 1 ^{er} avril à 15 août	Favorable	Europe : R France : VU Auvergne : VU

Nom commun et nom scientifique	Code Natura 2000	Estimation de la population (en couples)	Habitat de l'espèce Structure et fonctionnalité de la population	Menaces Périodes sensibles	Statut de conservation à l'issue de l'inventaire	Listes rouges européenne, française et auvergnate
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i> (Tunstall, 1771)	A103	10-18	<p><u>Habitat</u> : Aire en général sur une falaise ou une barre rocheuse</p> <p><u>Biologie</u> : La ponte a lieu généralement de la mi-février à la fin de mars</p> <p>Les trois à quatre œufs fortement tachetés de brun sont couvés par les deux adultes pendant 29-32 jours.</p> <p>Les jeunes restent au nid 35-42 jours et accompagnent leurs parents deux mois environ après l'envol.</p> <p>Il se nourrit exclusivement d'oiseaux, du Roitelet huppé, au Héron cendré qu'il capture en vol, avec une prédilection pour les espèces de taille petite à moyenne, comme le Pigeon ramier, le Geai des chênes, les étourneaux et les turdidés.</p>	<p>Pression exercée sur les sites de nidifications par une pratique toujours croissante de l'escalade et autres activités similaires ...</p> <p><u>Périodes sensibles</u> : 1^{er} février au 20 juin</p>	Favorable	Europe : S France : Auvergne : VU
Milan royal <i>Milvus milvus</i> (Linné, 1758)	A074	25-50	<p><u>Habitat</u> : Fréquente surtout les milieux semi-ouverts. Il s'installe en lisière de massifs forestiers, et les paysages de bocages lui conviennent très bien. Niche le plus souvent en forêt, dans des peuplements peu denses de vieux arbres</p> <p><u>Biologie</u> : La ponte, en avril-mai, se compose de 2-3 œufs couvés pendant 33 jours. Les poussins sont élevés pendant 42-56 jours, mais la dépendance semble durer jusqu'au début de la migration post-nuptiale en septembre. Se nourrit de campagnols, reptiles, batraciens, poissons, lombrics et insectes, et charognes (décharge)</p>	<p>Utilisation d'appâts empoisonnés pour réguler les « nuisibles », que le Milan royal, au comportement de charognard, consomme</p> <p>Victime de tirs illégaux</p> <p>Victime de collision avec les lignes électriques.</p> <p>La disparition des dépôts d'ordures ménagères à ciel ouvert a entraîné une perte sévère de ressources alimentaires</p> <p><u>Périodes sensibles</u> : 15 février au 15 juillet</p>	Défavorable inadéquat	Europe : D France : VU Auvergne : VU

Nom commun et nom scientifique	Code Natura 2000	Estimation de la population (en couples)	Habitat de l'espèce Structure et fonctionnalité de la population	Menaces Périodes sensibles	Statut de conservation à l'issue de l'inventaire	Listes rouges européenne, française et auvergnate
Milan noir <i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	A073	20-50	<u>Habitat</u> : Niche dans les zones forestières à proximité de milieux aquatiques mais fréquente une grande diversité de milieux pour se nourrir (zones cultivées, du bocage, des bois, zones humides...) <u>Biologie</u> : Les pontes sont déposées de fin mars, après son retour, à début mai. L'incubation des œufs dure 25 à 37 jours (selon la taille des œufs, très variable chez cette espèce). L'envol des jeunes a lieu après 42 jours en moyenne passé au nid. Dès la fin juin, des regroupements (souvent familiaux) constituant des dortoirs pré-migratoires sont observés. Les observations de Milan noir deviennent rares à partir de la mi-août et exceptionnelles en septembre.	Disparition et dégradation des zones humides, dont il dépend pour son alimentation Utilisation d'appâts empoisonnés pour réguler les « nuisibles », que le Milan noir, au comportement de charognard, consomme Victime de tirs illégaux Victime de collision avec les lignes électriques. La disparition des dépôts d'ordures ménagères à ciel ouvert a entraîné une perte sévère de ressources alimentaires <u>Périodes sensibles</u> : 15 mars au 15 juillet	Favorable	Europe : VU France : LC Auvergne : NT
Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	A080	10-15	<u>Habitat</u> : Les couples privilégient les branches maîtresses ou plus souvent la cime des pins sylvestres à forme tabulaire (souvent de faible hauteur) pour y bâtir ou réparer leur aire <u>Biologie</u> : Le jeune qui s'envole à l'âge de 70 à 80 jours reste dépendant de ses parents jusqu'à la fin de septembre. La fécondité et la productivité en jeune sont très faibles des rapaces Il se nourrit essentiellement de reptiles	Raréfaction des disponibilités alimentaires : les reptiles Intensification de l'agriculture : développement des monocultures, destruction des haies, l'utilisation des pesticides Reprise du couvert forestier ou le reboisement des friches et des landes dans les zones de déprise agricole. Dérangement sur les sites de nidification par les activités forestières (coupes, ouvertures de pistes) et la fréquentation à des fins sportives ou ludiques Mortalité sur le réseau électrique aérien <u>Périodes sensibles</u> : 15 mars au 15 août	Favorable	Europe : R France : LC Auvergne : VU

Nom commun et nom scientifique	Code Natura 2000	Estimation de la population (en couples)	Habitat de l'espèce Structure et fonctionnalité de la population	Menaces Périodes sensibles	Statut de conservation à l'issue de l'inventaire	Listes rouges européenne, française et auvergnate
Grand-duc d'Europe <i>Bubo bubo</i> (Linné, 1758)	A215	6-8	<p><u>Habitat</u> : Niche uniquement sur les parois rocheuses où la diversité des proies potentielles est élevée, notamment les écotones cultures / zones boisées / reliefs, mais aussi les zones fortement anthropisées</p> <p><u>Biologie</u> : La ponte de 2-4 œufs est déposée dans une anfractuosité d'une paroi rocheuse pendant l'hiver (de décembre à mars selon l'altitude). Les œufs sont couvés pendant 34-36 jours, les jeunes sont volant à l'âge de 50-60 jours et indépendants au bout de 20-24 semaines.</p> <p>Prédateur généraliste : mammifères de taille moyenne, lièvres, lapins, hérissons, rats et oiseaux : turdidés, rallidés et autres rapaces nocturnes.</p>	<p>Déclin passé imputable aux persécutions directes et systématiques (tir, piégeage, empoisonnement), ces causes de mortalité existent encore de façon ponctuelle</p> <p>Réseau routier et ferré, clôtures barbelées et surtout réseau électrique,</p> <p>Déprise agricole, la fermeture naturelle des milieux entraîne une diminution des effectifs des espèces-proies</p> <p>La fermeture des décharges peut occasionner la disparition de certains couples dépendants des populations de rats qui y sont inféodées.</p> <p>Pression exercée sur les sites de nidifications par une pratique toujours croissante de l'escalade et activités similaires</p> <p><u>Périodes sensibles</u> : 1^{er} décembre au 1^{er} août</p>	Favorable	Europe : DP France : LC Auvergne : VU

Nom commun et nom scientifique	Code Natura 2000	Estimation de la population (en couples)	Habitat de l'espèce Structure et fonctionnalité de la population	Menaces Périodes sensibles	Statut de conservation à l'issue de l'inventaire	Listes rouges européenne, française et auvergnate
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i> (Linné, 1766)	A082	5-10	<u>Habitat</u> : Niche dans une grande variété de milieux ouverts à végétation basse, marais, steppes, landes, coupes en forêt, plantations forestières, cultures (rarement en Auvergne, contrairement au Busard cendré). <u>Biologie</u> : Les parades débutent fin mars et la ponte a lieu de début avril à début juin. Les 4-6 œufs sont incubés environ 1 mois. Les dates d'envol s'étalent de fin juin à début août. Prédateur opportuniste, sa taille lui permet de capturer un large éventail de proies, allant du lombric jusqu'au pigeon. Néanmoins, lorsque les densités de Campagnol des champs sont suffisamment élevées, le Busard Saint-Martin se spécialise volontiers	Perte des habitats de reproduction, notamment les landes, constitue le risque le plus grand. Détérioration ou la destruction des habitats (drainage des marais, sylviculture, intensification de l'agriculture)	Défavorable inadéquat	Europe : DP France : LC Auvergne : VU
Pic mar <i>Dendrocopos medius</i> (Linné, 1758)	A238	présent	<u>Habitat</u> : L'espèce habite principalement les forêts de feuillus. <u>Biologie</u> : Il niche parfois dans des paysages forestiers fragmentés, et a une distribution sporadique. Il est sédentaire. Les tailles de territoires dans la littérature vont de 4 à 8 ha. Les œufs (5-6) sont pondus en mai et couvés 12 jours. Les jeunes s'envolent après une vingtaine de jours au nid. Se nourrit principalement des insectes (imagos et larves)	Intensification de la sylviculture (coupes à blanc des vieux peuplements feuillus, raccourcissement des rotations, enrésinement intense).	Favorable	Europe : S France : LC Auvergne : NT

Nom commun et nom scientifique	Code Natura 2000	Estimation de la population (en couples)	Habitat de l'espèce Structure et fonctionnalité de la population	Menaces Périodes sensibles	Statut de conservation à l'issue de l'inventaire	Listes rouges européenne, française et auvergnate
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i> (Linné, 1758)	A072	30-40	<u>Habitat</u> : Niche dans une grande variété d'habitats forestiers <u>Biologie</u> : Faible taux de reproduction Après l'arrivée des oiseaux en mai-juin, la ponte a lieu début juin et les 2 œufs sont couvés 1 mois. Après 1,5 mois de séjour au nid, l'envol se produit de mi-août à début septembre. Se nourrit dans les zones boisées, les landes et le bocage.	Intensification agricole (cultures de céréales). Fermeture des milieux suite à la déprise agricole. Braconnage. <u>Périodes sensibles</u> : 1 ^{er} mai au 1 ^{er} septembre	Favorable	Europe : S France : LC Auvergne : NT
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i> (Linné, 1758)	A224	>50	<u>Habitat</u> : Niche au sol dans le bocage, les landes, friches, lisières et clairières forestières. <u>Biologie</u> : chasse dans les landes, friches, parcours, coupes et lisières forestières, clairières, prairie ; se nourrit essentiellement de papillons nocturnes (Pyrales, Géométrides, Noctuelles), mais également de coléoptères (Longicornes, Cérambycides), de tipules et de fourmis ailées endroit sec comportant une zone dégagée pour l'envol, souvent à proximité d'un arbuste. Le nid est une cuvette sur une portion de sol nu. Deux pontes ont lieu, la première à partir de fin mai, la seconde à partir de fin juin.	Perte des habitats de reproduction, notamment les landes, constitue le risque le plus grand. Utilisation des produits phytosanitaires qui limitent ses proies. <u>Périodes sensibles</u> : 1 ^{er} mai au 15 août	Favorable	Europe : DP France : LC Auvergne : NT
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i> (Linné, 1758)	A246	>100	<u>Habitat</u> : variés plutôt secs en zone collinéenne et de moyenne montagne. Elle fréquente le bocage, les landes, les friches, les vignes et les clairières forestières. <u>Biologie</u> : Le nid est construit au sol dès la fin mars (2 voire 3 couvées). La femelle couve les œufs durant 12 à 16 jours. Les jeunes quittent le nid à 11-12 jours quelques jours avant de savoir voler.	Bouleversements paysagers : résultat de l'intensification agricole (élimination des haies, des arbres éparses, des prairies et de la variété des milieux) Déprise agricole dont le boisement spontané ou intentionnel des landes, friches Utilisation des produits phytosanitaires qui limitent ses proies.	Favorable	Europe : DP France : LC Auvergne : DD

Nom commun et nom scientifique	Code Natura 2000	Estimation de la population (en couples)	Habitat de l'espèce Structure et fonctionnalité de la population	Menaces Périodes sensibles	Statut de conservation à l'issue de l'inventaire	Listes rouges européenne, française et auvergnate
Pic noir <i>Dryocopus martius</i> (Linné, 1758)	A236	présent	<u>Habitat</u> : forêts de résineux, de feuillus ou des boisements mixtes <u>Biologie</u> : Les œufs (2-5) sont pondus entre avril et mai (mais le mâle est cantonné dans sa loge bien avant) et couvés 12 jours. Les jeunes s'envolent après 4 semaines au nid. Se nourrit principalement d'Hyménoptères (surtout fourmis) et de Coléoptères (Scolytes et Cérambycides)	Intensification de la sylviculture (coupes à blanc des vieux peuplements feuillus, raccourcissement des rotations, enrésinement intense).	Favorable	Europe : S France : LC Auvergne : DD
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i> (Linné, 1858)	A338	>500	<u>Habitat</u> : Apprécie une grande variété d'habitats semi-ouverts parsemés de buissons, de haies, de perchoirs (poteau de clôture, fils, barbelés,...), où les insectes abondent. <u>Biologie</u> : L'Ecorcheur est de retour de migration de fin avril à début mai. Les mâles défendent leur territoire dès leur arrivée. Les pontes ont lieu de mi-mai à début juin, et l'incubation dure 14 à 16 jours. L'élevage des jeunes au nid varie de 11 à 18 jours. Les familles restent en groupe sur les sites de reproduction bien après l'envol des jeunes (environ 2 semaines). Se nourrit plutôt de gros insectes : Coléoptères, Hyménoptères et Orthoptères, et de vertébrés (rongeurs, amphibiens, reptiles et oiseaux)	Bouleversements paysagers : résultat de l'intensification agricole (élimination des haies, des arbres éparses, des prairies et de la variété des milieux) Déprise agricole dont le boisement spontané ou intentionnel des landes, friches Utilisation des produits phytosanitaires qui limitent ses proies.	Favorable	Europe : DP France : LC Auvergne : DD

Statut de conservation – liste des abréviations : LC : préoccupation mineure ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacée ; D : en déclin ; R : rare ; DP : effectifs faibles ; S : stable ; DD : données insuffisantes

Tableau n°8 : Espèces d'oiseaux migrateurs de l'annexe I de la directive 79/409

Nom commun Nom scientifique	Code Natura 2000	Statut biologique	Occurrence	Listes rouges européenne, française et auvergnate
Vautour fauve <i>Gyps fulvus</i> (Hablizl, 1783)	A078	Erratique	Régulier	Europe : S
Balbusard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i> (Linné, 1758)	A094	Migrateur	Régulier	Europe : R France : VU
Busard cendré <i>Circus pygargus</i> (Linné, 1758)	A084	Migrateur Potentiellement nicheur	Régulier	Europe : S France : VU Auvergne : VU
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i> (Linné, 1758)	A081	Migrateur	Régulier	Europe : S France : VU Auvergne : NA
Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i> (Linné, 1758)	A379	Migrateur	Régulier	Europe : R France : EN Auvergne : VU
Grue cendrée <i>Grus grus</i> (Linné, 1758)	A127	Migrateur	Régulier	Europe : (DP) France : CR
Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i> (Linné, 1758)	A031	Migrateur	Régulier	Europe : DP Auvergne : VU
Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i> (Linné, 1758)	A030	Migrateurs	Inconnu	Europe : (DP) France : VU Auvergne : VU
Faucon émerillon <i>Falco columbarius</i> (Linné, 1758)	A098	Migrateur Hivernant	Régulier	Europe : (S)
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i> (Linné, 1758)	A229	Erratique	Inconnu	Europe : DP Auvergne : NT
Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i> (Linné, 1758)	A255	Migrateur	Régulier	Europe : D Auvergne : EN
Pluvier doré <i>Pluvialis apricaria</i> (Linné, 1758)	A140	Migrateur	Régulier	Europe : (S)
Vautour percnoptère <i>Neophron percnopterus</i> (Linné, 1758)	A077	Erratique	Occasionnel	Europe : EN France : EN

Tableau n°9 : Autres espèces d'oiseaux migrateurs

Nom commun Nom scientifique	Code Natura 2000	Statut biologique	Listes rouges européenne, française et auvergnate
Autour des palombes <i>Accipiter gentilis</i> (Linné, 1758)	A085	Sédentaire	Europe : S
Buse variable <i>Buteo buteo</i> (Linné, 1758)	A087	Sédentaire Hivernante	Europe : S
Epervier d'Europe <i>Accipiter nisus</i> (Linné, 1758)	A086	Sédentaire	Europe : S
Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i> (Linné, 1758)	A096	Sédentaire Migrateur Nicheur Hivernant	Europe : D Auvergne : DD
Faucon hobereau <i>Falco subbuteo</i> (Linné, 1758)	A099	Nicheur Migrateur	Europe : (S) Auvergne VU:
Faucon kobez <i>Falco vespertinus</i> (Linné, 1766)	A097	Migrateur	Europe : VU France : NA
Canard colvert <i>Anas platyrhynchos</i> (Linné, 1758)	A053	Sédentaire	Europe : (S)
Oie cendrée <i>Anser anser</i> (Linné, 1758)	A043	Migrateur	Europe : (S)
Bécasse des bois <i>Scolopax rusticola</i> (Linné, 1758)	A155	Migratrice Hivernante Nicheuse	Europe : (D) Auvergne : NT
Bécassine des marais <i>Gallinago gallinago</i> (Linné, 1758)	A153	Migratrice Nicheuse potentielle	Europe : (D) France : EN Auvergne : EN
Chevalier guigette <i>Actitis hypoleucos</i> (Linné, 1758)	A168	Nicheur Migrateur	Europe : (D) Auvergne : VU
Courlis cendré <i>Numenius arquata</i> (Linné, 1758)	A160	Migrateur	Europe : D France : VU Auvergne : VU
Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i> (Linné, 1758)	A142	Nicheur Migrateur Hivernant	Europe : VU Auvergne : VU

Petit gravelot, <i>Charadrius dubius</i> (Scopoli, 1786)	A136	Migrateur	Europe : (S) Auvergne : VU
Goéland brun <i>Larus fuscus</i> (Linné, 1758)	A183	Migrateur	Europe : S
Goéland leucophée <i>Larus michahellis</i> (Naumann, 1840)	A459	Nicheur Migrateur	Europe : S Auvergne : VU
Mouette rieuse <i>Larus ridibundus</i> (Linné, 1766)	A179	Migrateur	Europe : (S) Auvergne : VU
Caille des blés <i>Coturnix coturnix</i> (Linné, 1758)	A113	Nicheur Migrateur	Europe : (DP) Auvergne : DD
Gallinule poule-d'eau <i>Gallinula chloropus</i> (Linné, 1758)	A123	Nicheur Hivernant Migrateur	Europe : S
Grand Cormoran <i>Phalacrocorax carbo</i> (Linné 1758)	A017	Migrateur Hivernant	Europe : S
Petit-duc scops <i>Otus scops</i>	A214	Migrateur	
Grive litorne <i>Turdus pilaris</i> (Linné, 1758)	A284	Migrateur Hivernant	Europe : (S) Auvergne : VU
Guêpier d'Europe <i>Merops apiaster</i> (Linné, 1758)	A230	Migrateur	Europe : (DP) Auvergne : VU
Héron cendré <i>Ardea cinerea</i> (Linné, 1758)	A028	Nicheur Hivernant Migrateur	Europe : S
Merle à plastron <i>Turdus troquatus</i> (Linné, 1758)	A282	Migrateur	Europe : S Auvergne : VU
Pie-grièche à tête rousse <i>Lanius senator</i> (Linné, 1758)	A341	Nicheur Migrateur	Europe : (D) France : NT Auvergne : EN
Torcol fourmilier <i>Jynx torquilla</i> (Linné, 1758)	A233	Nicheur Migrateur	Europe : (D) France : NT Auvergne : VU
Foulque <i>Fulica atra</i> (Linné, 1758)	A125	Nicheur Hivernant Migrateur	Europe : (S) Auvergne : NT

ANALYSE

La richesse avifaunistique du site des gorges de la Truyère est incontestable, avec 13 espèces nicheuses d'intérêt européen et 41 espèces migratrices (dont 13 espèces annexe I) ce qui a conduit à la désignation du site.

Dans l'état actuel, la grande majorité de ces espèces ont un état de conservation favorable, cependant, certaines activités humaines peuvent avoir, par certains côtés, des impacts négatifs sur ces populations d'oiseaux. L'enjeu plus particulier à ce site sera de maintenir voir de restaurer les populations de Milans royaux et de Busards Saint-Martin, mais également d'accompagner les activités humaines en évolution pour qu'elles puissent se développer tout en préservant la richesse biologique et paysagère du site Natura 2000.



Busard Saint-Martin – LPO Auvergne : Riols R.



Château d'Alleuze – LPO Auvergne : Boursange S.



Pie-grièche écorcheur –
LPO Auvergne : Riols R.

B – ENJEUX / OBJECTIFS

I - ENJEUX DU SITE NATURA 2000 DES GORGES DE LA TRUYERE

3 grands enjeux de conservation des espèces de la Directive Oiseaux, valable pour toutes les ZPS :

- Maintenir les habitats d'espèces et les ressources alimentaires,
- Limiter le dérangement lors de la nidification,
- Limiter la destruction directe (nids, jeunes, adultes).

Cependant chaque site possède ses propres enjeux, liés directement aux espèces et aux activités humaines présentes.

Les enjeux principaux pour ce site vont être le maintien de la quiétude autour des nids de rapaces forestiers et rupestres de l'annexe 1 (7 espèces sur 13 nicheuses) ; le maintien des ressources alimentaires issus des milieux agropastoraux (majorités des espèces nicheuses et migratrices) et le maintien des landes.

II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Tableau n°10 : Enjeux / objectifs liés aux espèces, aux habitats d'espèces et aux activités humaines

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'espèces concernés	Activités humaines concernées
A- Maintenir la mosaïque paysagère et les milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux	Maintenir les éléments fixes du paysage (haies, murets, ripisylves...)	<ul style="list-style-type: none"> • MAET • Charte • Intervention de la mission haies • Refuge LPO • Charte de gestion des espaces publics 	Milan royal Milan noir Circaète Jean-le-Blanc Alouette lulu Pie-grièche écorcheur Bondrée apivore	Zones d'alimentation et de nidification : Éléments fixes du paysage (haies, murets, ripisylves...)	Agriculture
	Maintenir les prairies riches en fleurs	<ul style="list-style-type: none"> • MAET 	Milan royal Milan noir Grand-duc d'Europe Busard Saint-Martin Bondrée apivore Engoulevent d'Europe Alouette lulu Pie-grièche écorcheur	Zones d'alimentation et de nidification : Prairies riches	Agriculture
	Maintenir les forêts de pentes	<ul style="list-style-type: none"> • Charte • Contrats forestiers • Achat du Conservatoire du littoral 	Aigle botté Milan royal Milan noir Circaète Jean-le-Blanc Pic mar Bondrée apivore Pic noir	Zones d'alimentation et de nidification : forêts de pentes	Sylviculture
	Maintenir les milieux ouverts de pente (parcours, landes...) par le pastoralisme	<ul style="list-style-type: none"> • MAET • Contrats non productifs • Charte 	Aigle botté Milan royal Milan noir Circaète Jean-le-Blanc Busard Saint-Martin Bondrée apivore Engoulevent d'Europe Alouette lulu Pie-grièche écorcheur	Zones d'alimentation et de nidification : landes et pelouses	Agriculture

B- Accompagner les activités économiques du territoire dans le but de favoriser le maintien des espèces d'oiseaux d'intérêt européen	Hiérarchiser des zones d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Etude</i> 	<i>Toutes</i>	<i>Tous</i>	<i>Toutes</i>
	Accompagner les acteurs du tourisme et de la forêt dans le but de maintenir la tranquillité autour des nids de rapaces	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Charte</i> • <i>Contrats non productifs</i> • <i>Créer et distribuer un guide de bonnes pratiques pour les usagers</i> • <i>Accompagner les communes et les clubs dans la mise en place de zones où la pratique de sports motorisés est autorisée et d'autres où elle ne l'est pas</i> • <i>Participer aux formations d'accompagnateur moyenne montagne (brevet d'état) et autres</i> • <i>Informers les propriétaires et agriculteurs via les acteurs de la chasse</i> • <i>Informers les propriétaires et forestiers via le CRPF et les syndicats forestiers</i> • <i>Informers les propriétaires de forêt collective et l'ONF (Charte et contrats)</i> • <i>Participer aux réunions de vulgarisation et formations proposées par CRPF et les syndicats forestiers</i> 	Aigle botté Faucon pèlerin Milan royal Milan noir Circaète Jean-le-Blanc Grand-duc d'Europe Bondrée apivore	Zones de nidification : forêts de pentes et falaises	<i>Sylviculture</i> <i>Loisirs de pleine nature</i>

	<p>Accompagner les acteurs du monde agricole dans la mise en place de pratiques conciliant rentabilité économique et richesse écologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MAET • <i>Etude et communication sur les antis parasitaires</i> • <i>Diffuser les résultats du projet pilote Campagnol terrestre du site des Gorges de la Dordogne</i> • <i>Placette d'équarrissage naturel</i> • <i>Intervention de la mission haies</i> • <i>Faire participer les agriculteurs qui le souhaitent aux journées d'échanges des gestionnaires de milieux particuliers</i> 	<p>Aigle botté Faucon pèlerin Milan royal Milan noir Circaète Jean-le-Blanc Grand-duc d'Europe Busard Saint-Martin Bondrée apivore Engoulevent d'Europe Alouette lulu Pie-grièche écorcheur</p>	<p>Zones d'alimentation et de nidification : milieux agricoles</p>	<p>Agriculture</p>
	<p>Accompagner les entreprises de transport et de distribution d'énergie dans la neutralisation des équipements dangereux pour l'avifaune</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Partenariats</i> • <i>Etudes</i> • <i>Planification</i> • <i>Contrats non productifs</i> 	<p>Faucon pèlerin Milan royal Milan noir Circaète Jean-le-Blanc Grand-duc d'Europe Busard Saint-Martin Bondrée apivore Espèces migratrices</p>	<p>Zones d'alimentation et de migration : tous</p>	<p>Transport et de distribution d'énergie</p>

Tableau n°11 : Enjeux / objectifs transversaux

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Cohérence avec les programmes en cours
C- Valoriser le territoire des Gorges de la Truyère grâce à sa richesse avifaunistique	Faire connaître les oiseaux et leurs milieux de vie aux habitants et aux touristes des Gorges de la Truyère	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître les oiseaux et leurs milieux de vie aux habitants et aux touristes des Gorges de la Truyère • Aide à la mise en place d'action de sensibilisation à la richesse ornithologique du site (par exemple, faire découvrir les oiseaux par leurs chants) • Page internet (avec un espace « sites d'observation » et un espace « sorties ») • Reportage télévisé • Distribuer de l'info sur le site Natura 2000 dans les événementiels existants se rapprochant de la thématique « sauvegarde des oiseaux » (Nuit de la chouette, Fête de l'oiseau et de la nature, Fête de la science...) 	
D - Améliorer les connaissances du site	Améliorer les connaissances des espèces de la DO dans le site	<ul style="list-style-type: none"> • Inventorier les nids de rapaces sur les parcelles engagées dans la charte Natura 2000 • Suivi des populations de : Aigle botté, Faucon pèlerin, Milan royal, Milan noir, Circaète Jean-le-Blanc, Grand-duc d'Europe, Busard Saint-Martin, Bondrée apivore, Engoulevent d'Europe 	
E - Suivre, évaluer le déroulement du Docob	Suivre le déroulement du Docob	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître les outils Natura 2000 aux personnes éligibles • Informer les propriétaires et agriculteurs via les acteurs de la chasse • Faire contractualiser les MAET • Mettre en œuvre les contrats Natura 2000 • Remplir les tableaux de suivi • Faire un rapport annuel au COPIL (réunion et bulletin) 	
	Evaluer le déroulement du Docob	<ul style="list-style-type: none"> • Remplir les tableaux de suivi • Faire un rapport annuel au COPIL (réunion et bulletin) 	



Vache de race Aubrac – LPO Auvergne : Boursange S.



Milan royal – LPO Auvergne : Riols R.

C- MESURES DE GESTION

I – RECAPITULATIF ET PLAN DE FINANCEMENT

Les mesures de gestion envisagées abordent différentes thématiques. Afin d'améliorer leur lisibilité et leur intégration dans le DOCOB, les fiches détaillées de chacune sont classées par thèmes : Gestion des milieux naturels (G) ; Suivis et études (S) ; Valorisation et sensibilisation (V) ; Animation du DOCOB (A).

Tableau n°12 : Récapitulatif des mesures

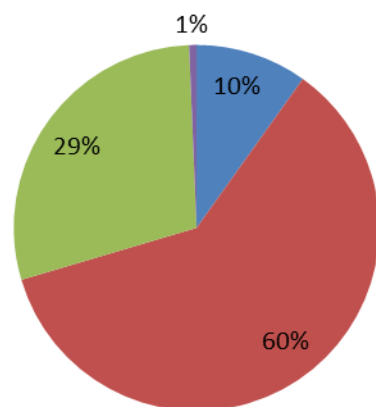
Priorité	Code	Titre	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Somme
***	G1	Faire contractualiser les MAET	23	8	1	1	1	1	35
***	G2	Faire signer la Charte Natura 2000 prioritairement dans les zones à enjeux	Compris dans l'animation du Docob						0
***	G3	Faire signer et suivre les contrats Natura 2000	Compris dans l'animation du Docob						0
***	G4	Inventorier les couples de rapaces de l'annexe1 de la Directive Oiseaux sur les parcelles engagées dans la Charte Natura 2000	10	10	10	10	10	10	60
***	G5	Etablir des diagnostics pour les structures proposant des loisirs de pleine nature sur leurs secteurs d'intervention et en définir des préconisations d'usage	12	12	12	12	12	12	72
**	G6	Acquisition de terrains d'EDF et autre par le Conservatoire du littoral (Travailler avec le Syndicat mixte du Garabit – Granval)	Compris dans l'animation du Docob						0
**	G7	Faire intervenir la Mission Haies pour favoriser le maintien des haies	10	0	0	0	0	0	10
**	G8	Mise en place de placettes de nourrissage (équarrissage naturel) en partenariat avec plusieurs agriculteurs (ovins) et l'ONCFS	0	10	5	5	5	5	30
**	G9	Favoriser une meilleur utilisation des antiparasitaires, voire une diminution de leur utilisation	0	5	0	20	0	0	25
**	G10	Planification des périodes de travaux sur les installations électriques pour éviter le dérangement des oiseaux et Engager la neutralisation des tronçons dangereux : partenariat avec RTE et ERDF	0	5	30	5	5	0	45
*	G11	Favoriser une lutte contre le Campagnol terrestre plus respectueuse des oiseaux en s'appuyant sur le projet pilote du site des Gorges de la Dordogne	0	0	0	0	Compris dans l'animation du Docob		0
*	G12	Définir avec les communes et les clubs la mise en place de zones où la pratique de sports motorisés est autorisée et d'autres où elle ne l'est pas	0	0	0	5	10		15
*	G13	Favoriser l'entretien des chemins	Compris dans l'animation du Docob						0
***	S1	Augmenter les connaissances (localisation des nids d'espèces)	20	20	20	20	20	20	120

		sensibles au dérangement de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux)							
**	S2	Acquérir des connaissances sur les conséquences des pratiques antiparasitaires en coordination avec d'autres sites, pour les faire évoluer	0	?	?	0	0	0	0
***	V1	Réaliser un guide des bonnes pratiques à destination des usagers des espaces naturels	0	0	0	0	40		40
***	V2	Formation aux structures proposant des loisirs de pleine nature	0	12	0	0	0	0	12
***	V3	Participer aux réunions de vulgarisation et formations existantes	8	4	4	4	4	4	28
**	V4	Faire connaître les oiseaux et leurs milieux de vie aux habitants et aux touristes des Gorges de la Truyère	6	6	6	6	6	6	36
**	V5	Intervenir pour sensibiliser les enfants à la protection des oiseaux dans les écoles du site Natura 2000 des Gorges de la Truyère et également à une échelle plus importante (programme européen)	10	10	10	10	10	10	60
*	V6	Aide à la mise en place d'action de sensibilisation à la richesse ornithologique du site (par exemple, faire découvrir les oiseaux par leurs chants)	0	0	10	0	0	0	10
*	V7	Distribuer de l'info sur le site Natura 2000 dans les événementiels existants se rapprochant de la thématique « sauvegarde des oiseaux » (Nuit de la chouette, Fête de l'oiseau et de la nature, Fête de la science...)	Compris dans l'animation du Docob						0
*	V8	Encourager les communes à s'engager en faveur de l'environnement (ABC et Charte des espaces publics)	Compris dans l'animation du Docob						0
*	V9	Effectuer des formations auprès des gestionnaires de milieux d'intérêts pour les oiseaux	0	0	5	10	0	0	15
*	V10	Faire connaître et encourager la mise en place Refuge LPO	Compris dans l'animation du Docob						0
*	V11	Intervenir lors des manifestations organisées par les structures proposant des loisirs de pleine nature	3	3	3	3	3	3	18
*	V12	Reportage télévisé	0	0	0	0	0	25	25
***	A1	Animation du Document d'Objectifs	40	40	40	40	40	40	240
***	A2	Participer aux réunions des porteurs de projets, individuels et de territoire (charte forestières, PNR, plan de développement, SCOT...)	4	4	4	4	4	4	24
***	A3	Informers les propriétaires et agriculteurs via les acteurs de la chasse	0	10	0	0	0	0	10
**	A4	Créer une page internet	10	5	5	5	5	5	35
*	A5	Réunion annuelle avec les différentes forces de proposition d'animation pleine nature	2	2	2	2	2	2	12
Somme de jours			158	166	167	162	177	147	977
Coût estimé (450€/jours)			71100	74700	75150	72900	79650	66150	439650

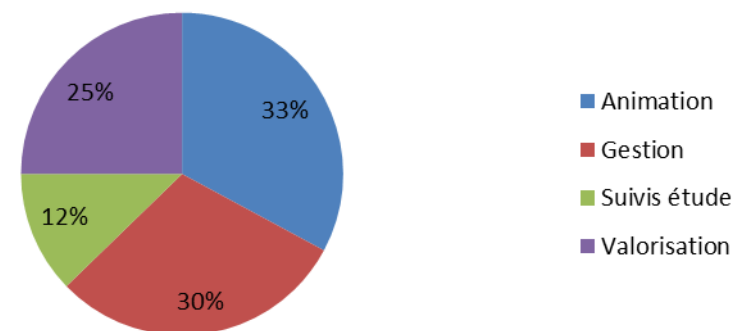
ANALYSE

Estimation du budget previsionnel pour les 6 années d'animation du Docob

■ Contats - 150 000€ ■ MAET - 920 000€
■ Animation - 440 000€ ■ Autre - 10 000€



Temps d'animation par type d'action du Docob



II – FICHES ACTIONS

A1 – Animation du Docob - ***	Objectif : Tous
<p><u>Modalités de mise en œuvre :</u></p> <p>Réaliser une réunion du comité de pilotage annuellement (2) Réaliser un suivi annuel des actions (2) Réaliser et diffuser un bulletin annuel (4) Assistance technique aux services de l'état pour les évaluations d'incidences sur les sites Natura 2000 (5)</p> <p>Réalisation des actions : Accompagner la mise en place des Chartes et Contrats (20) Encourager les communes à s'engager en faveur de l'environnement (Charte des espaces publics et ABC) Encourager la mise en place des Refuges LPO dans les zones non éligibles à la Charte Natura 2000 Acquisition de terrains d'EDF et autre par le Conservatoire du littoral (Travailler avec le Syndicat mixte du Garabit – Granval) (5) Favoriser une lutte contre le Campagnol terrestre plus respectueuse des oiseaux en s'appuyant sur le projet pilote du site des Gorges de la Dordogne Distribuer de l'info sur le site Natura 2000 dans les événementiels existants se rapprochant de la thématique « sauvegarde des oiseaux » (Nuit de la chouette, Fête de l'oiseau et de la nature, Fête de la science...) (2)</p>	<u>Espèces et habitats concernés :</u> Tous
	<u>Zone d'application :</u> Ensemble de la zone
<u>Opérations associées :</u> Toutes	<p><u>Indicateurs de suivi :</u></p> <p>Réalisation : Nombre de réunions du Copil Nombre de bulletins Nombre évaluation d'incidences</p> <p>Résultat : /</p>
<u>Calendrier de réalisation :</u> Tous les ans	
<p><u>Coût estimé :</u> 40 jours par an soit 240 jours <u>Nature des dépenses :</u> Animation <u>Plan de financement :</u> Natura 2000</p>	
<u>Réalisation :</u> Animateur	
<u>Partenaires potentiels :</u>	

<p>A2 – Participer aux réunions des porteurs de projets, individuels et de territoire - **</p>	<p><u>Objectif</u> : E</p>
<p><u>Modalités de mise en œuvre :</u></p> <p>Participation aux réunions des porteurs de projets de territoire : chartes forestières, Parcs Naturels Régionaux, Plans de développement, Schémas de cohérence territoriale (SCOT), autres...</p> <p>Participation aux réunions de politiques territoriales animées par les Communautés de communes et les Pays.</p> <p>Mise à disposition, lors de ces réunions, des informations nécessaires à la prise en compte de la zone Natura 2000 et de ses enjeux dans les politiques publiques territoriales.</p>	<p><u>Espèces et habitats concernés</u> : tous</p> <p><u>Zone d'application</u> : l'ensemble de la ZPS</p>
<p><u>Opérations associées :</u></p>	<p><u>Indicateurs de suivi :</u></p> <p>Réalisation : nombre de projets suivis.</p>
<p><u>Calendrier de réalisation :</u> tout au long de l'animation du DOCOB.</p>	
<p><u>Coût estimé :</u> 24 j (4 j par an) <u>Nature des dépenses :</u> Animation <u>Plan de financement :</u> Natura 2000</p>	<p>Résultat : synthèse des cas de prises en compte des enjeux de la ZPS dans les politiques territoriales.</p>
<p><u>Réalisation :</u> animateur du DOCOB</p>	
<p><u>Partenaires potentiels :</u> Acteurs territoriaux : Parcs Naturels Régionaux, etc.</p>	

<h3 style="text-align: center;">A3 - Informer les propriétaires et agriculteurs via les acteurs de la chasse - ***</h3>	<u>Objectif</u> : A et B
<p><u>Modalités de mise en œuvre :</u></p> <p>Prendre contact avec la fédération des chasseurs du Cantal et avec les référents du secteur. Faire une première réunion d'explication du Docob et des différents outils proposés par Natura 2000 et de moyen d'information des propriétaires et agriculteurs via les chasseurs.</p>	<p><u>Espèces et habitats concernés</u> : Toutes</p> <p><u>Zone d'application</u> : Parcelles non bâties</p>
<p><u>Opérations associées</u> : G2 Faire signer la Charte Natura 2000 prioritairement dans les zones à enjeux G3 - Faire signer et suivre les contrats Natura 2000</p>	<p><u>Indicateurs de suivi :</u></p> <p>Réalisation : Nombre et surface des chartes signées</p>
<p><u>Calendrier de réalisation</u> : Année 2</p>	
<p><u>Coût estimé</u> : 10 jours <u>Nature des dépenses</u> : Animation <u>Plan de financement</u> : Natura 2000</p>	<p>Résultat : Maintien effectif des pratiques permettant d'éviter la dégradation des milieux naturels sur les parcelles étant engagées</p>
<p><u>Réalisation</u> : Animateur du DOCOB</p> <p><u>Partenaires potentiels</u> : ACCA, FDC</p>	

A4 – Créer et animer un site internet - **	<u>Objectif :</u> C
<p><u>Modalités de mise en œuvre :</u></p> <p>Participer à la formation de l'ATEN sur la création de site web Natura 2000 de la plateforme nationale</p> <p>Créer un site comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du site Natura 2000 des Gorges de la Truyère - Présentation de Natura 2000 - Les documents produits - Les liens utiles - Les contacts - un espace « sorties » - un espace « points d'observation » - conteur du nombre de visites - bilan des actions (contrats, chartes, MAET...) <p>Mettre à jour le site internet régulièrement.</p>	<u>Espèces et habitats concernés :</u> Tous
	<u>Zone d'application :</u> web
<u>Opérations associées :</u> /	<p><u>Indicateurs de suivi :</u></p> <p>Réalisation : Réalisation du site web</p> <p>Résultat : Nombre de visite sur le site web</p>
<p><u>Calendrier de réalisation :</u> Durant toute l'animation du Docob</p>	
<p><u>Coût estimé :</u> 10 jours de création + 15 jours de mise à jour <u>Nature des dépenses :</u> Animation <u>Plan de financement :</u> Natura 2000</p>	
<u>Réalisation :</u> Animateur Natura 2000	
<u>Partenaires potentiels :</u> ATEN, LPO Auvergne.	

<p align="center">A5 - Réunion annuelle avec les différentes forces de proposition d'animation de pleine nature- *</p>	<p><u>Objectif</u> : B</p>
<p><u>Modalités de mise en œuvre :</u></p>	<p><u>Espèces et habitats concernés :</u> Tous</p>
<p>Identifier toutes les structures concernées.</p> <p>Les inviter à une réunion annuelle afin faire le point sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les actions envisagées lors de l'année suivante et le bilan de la précédente - Les diagnostics (G5) - Pratique de sport motorisé dans les communes (G11) - La localisation des rapaces sensibles (S1) - Le guide des bonnes pratiques (V1) - Les manifestations importantes prévues prochainement (V11) - L'évolution de la réglementation - Autres 	<p><u>Zone d'application :</u> ZPS</p>
<p><u>Opérations associées :</u> G5 - Etablir des diagnostics pour les structures proposant des loisirs de pleine nature sur leur secteurs d'intervention et en définir des préconisations d'usage / G12 - Définir avec les communes et les clubs la mise en place de zones où la pratique de sports motorisés est autorisée et d'autres où elle ne l'est pas / S1 - Augmenter les connaissances (localisation des nids d'espèces sensibles au dérangement de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux) / V1- Réaliser un guide des bonnes pratiques à destination des usagers des espaces naturels / V11 - Intervenir lors des manifestations organisées par les structures proposant des loisirs de pleine nature</p>	<p><u>Indicateurs de suivi :</u></p> <p>Réalisation : Nombre de réalisation</p> <p>Résultat : Nombre de participants</p>
<p><u>Calendrier de réalisation :</u> Durant toute l'animation du DOCOB</p>	
<p><u>Coût estimé :</u> 2 jours par an soit 12 jours</p>	
<p><u>Nature des dépenses :</u> Animation</p>	
<p><u>Plan de financement :</u> Natura 2000 – Collectivités (CC – CG15...)</p>	
<p><u>Réalisation :</u> Animateur du DOCOB</p>	
<p><u>Partenaires potentiels :</u></p>	

G1 - Faire contractualiser les MAET - ***	<u>Objectif</u> : A et B
<p><u>Modalités de mise en œuvre :</u></p> <p><u>Année 1 :</u> Envoi de notice simplifiée des MAET et d'invitation aux agriculteurs de la zone - environ 300 2 réunions : présentation des MAET – recueil des volontés des agriculteurs Prise de rendez-vous avec les agriculteurs intéressés (estimation de 70 rendez-vous pour effectuer les diagnostics d'exploitation (diagnostic d'une journée)) Former la structure qui réalisera les diagnostics Accompagner tant que besoin la structure lors de la réalisation des premiers diagnostics. Aller sur les parcelles « prairies fleuries » et de « parcours et landes » Faire le bilan de la contractualisation des MAET</p> <p><u>Année 2 si nécessaire :</u> Prise de rendez-vous avec les agriculteurs intéressés Aller sur les parcelles « prairies fleuries » et de « parcours et landes » Faire le bilan de la contractualisation des MAET</p> <p><u>Année 3 à 6 :</u> Accompagnement si nécessaire Le projet agri environnemental est dans le document de compilation</p>	<p><u>Espèces et habitats concernés :</u> Toutes sauf les pics Milieux ouverts et éléments fixe du paysage</p> <p><u>Zone d'application :</u> Surfaces déclarées à la PAC</p>
<p><u>Opérations associées :</u> G2- Faire signer la charte</p>	<p><u>Indicateurs de suivi :</u></p> <p>Réalisation : Nombre d'exploitations engagées Surface engagée Linéaire de haie Nombre d'arbres</p>
<p><u>Calendrier de réalisation :</u> Première et deuxième année</p>	
<p><u>Coût estimé :</u> 35 jours (23 en première année, 8 la seconde et 4 pour le reste) – 920 000€ de MAET <u>Nature des dépenses :</u> Animation, courriers, impression, déplacements <u>Plan de financement :</u> Animation du Docob</p>	<p>Résultat : Maintien des pelouses et landes Maintien des haies Maintien des arbres isolés</p>
<p><u>Réalisation :</u> animateur</p>	
<p><u>Partenaires potentiels :</u> Chambre d'agriculture</p>	



AUVERGNE

Projet agroenvironnemental territorialisé

Site NATURA 2000 n° « FR 83 12010 » « Gorges de la Truyère »



Propositions de mesures agro-environnementales

Les MAET proposées ci-dessous se limitent à certains milieux agricoles qui ont une importance cruciale pour l'avifaune d'intérêt européen du site, les céréales, les prairies temporaires et les pâturages ordinaires ne sont pas éligibles.

L'objectif des MAET présentées ci-dessous va être de favoriser la production de ressources alimentaires (graines, insectes, reptiles...) pour l'avifaune et favoriser la nidification des espèces de l'annexe 1 dans les milieux gérés par les agriculteurs.

MAET Maintien des prairies riches en fleurs AU GDLT PF1

- **Problématique et objectifs de gestion**

Favoriser le maintien des prairies riches en fleurs, source de graines et d'insectes rentrant dans l'alimentation des espèces d'oiseaux de l'annexe 1 ou dans celle de leurs proies.

- **Habitats concernés**

Prairies riches en fleurs indicatrices du bon fonctionnement de l'écosystème prairial

- **Cahier des charges proposé :**

<i>Engagements unitaires</i>	<i>Cahier des charges (adaptations locales)</i>	Montant (€ / ha)
SOCLE H 01	Absence de retournement	76
HERBE_07	Présence d'au moins 4 plantes indicatrices de la qualité écologique des prairies naturelles parmi la liste ci-dessous	89




- **Montant d'aide annuel : 165 €/ha/an** Hors socle : 89 €/ha/an




A la demande, un passage pourra être réalisé par la structure animatrice sur la parcelle avant la contractualisation.





Les parcelles présentant un nombre important de pissenlits et de grande berce ne sont pas visées.





Il n'est pas conseillé de s'engager dans cette mesure si vous envisagez ou si vous venez de changer vos pratiques d'exploitation (par exemple : passage d'un épandage de fumier à un épandage de lisier).




Liste des plantes indicatrices




Nom vernaculaire Nom scientifique Période de floraison	Photographie
Amourette <i>Briza media</i> Mai à juillet	
Armérie des sables <i>Armeria arenaria</i> Avril à septembre	
Centaurée <i>Centaurea sp.</i> Mai à septembre	


Genêt ailé <i>Genista sagittalis</i> Mai à juillet	
Knauties, scabieuses et succises <i>Knautia sp.</i> <i>Scabiosa sp.</i> <i>Succisa sp.</i> Juin à août	
Marguerite <i>Leucanthemum vulgare</i> Mai à août	

Muscari à toupet		
<i>Muscari comosum</i>		
Avril-mai		
Narcisse		
<i>Narcissus poeticus</i>		
Mai-juin		
Œillet		
<i>Dianthus sp.</i>		
Juin à septembre		
Orchis		
<i>Dactylorhiza sp.</i>		
Mai-juin		

Petite pimprenelle		
<i>Sanguisorba minor</i>		
Mai à août		
Polygala commun		
<i>Polygala vulgaris</i>		
Mai à juillet		
Pulsatille rouge	 	
<i>Pulsatilla rubra</i>		
Avril à juin		

Raiponce en épi		
<i>Phyteuma spicatum</i>		
Mai à août		
Renouée bistorte		
<i>Polygonum bistorta</i>		
Juin-septembre		
Salsifis des prés		
<i>Tragopogon pratensis</i>		
Mai à août		

Sanguisorbe officinale		
<i>Sanguisorba officinalis</i>		
Juin à septembre		
Sauge des prés		
<i>Salvia pratensis</i>		
Mai-juin		
Silène		
<i>Silene vulgaris</i>		
Mai à juillet		

Thym faux pouliot	
<i>Thymus pulegioides</i>	
Juin à septembre	

Méthode de contrôle : Traversée de la parcelle le long d'une diagonale large (environ 4 m) pour juger de la présence d'au moins 4 plantes indicatrices sur chaque tiers de la diagonale. Une bande de 3 mètres en bordure de parcelle sera exclue de l'inspection.

MAET Retard de fauche AU GDLT RF1

▪ **Problématique et objectifs de gestion**

Le retard de fauche permet à la fois :

- la fructification de plantes à fleurs et de certaines graminées (alimentation des espèces granivores)
- de laisser plus de temps pour l'élevage des jeunes oiseaux nichant au sol dans les prairies, comme l'Alouette lulu.

▪ **Habitats concernés**

Prairie naturelle de fauche

▪ **Cahier des charges proposé :**

<i>Engagements unitaires</i>	<i>Cahier des charges (adaptations locales)</i>	Montant (€ / ha)
SOCLE H 01	Absence de retournement	76
HERBE_01	Enregistrement des interventions mécaniques et de pâturage	17
HERBE_06	Fauche à partir du 28 juin	53,76

- **Montant d'aide annuel : 146,76 €/ha/an** Hors socle : 70,76 €/ha/an

MAET Maintien des parcours et landes AU GDLT PL1

-

▪ **Problématique et objectifs de gestion**

Dans la dynamique actuelle les parcelles de pente sont peu à peu abandonnées par l'agriculture.

Ces parcelles sont constituées de pelouses et de landes très riches en insectes et reptiles. L'abandon de ces milieux engendre leur disparition, lieux de reproduction du Busard Saint-Martin et de l'Engoulevent d'Europe.

Un pâturage est nécessaire pour maintenir l'équilibre pelouse/lande, face la colonisation par la strate arbustive.

▪ **Habitats concernés**

Parcours et landes de pente

Les parcelles engagées dans la PHAE ne sont pas visées

▪ **Cahier des charges proposé :**

<i>Engagements unitaires</i>	<i>Cahier des charges (adaptations locales)</i>	Montant (€ / ha)
SOCLE H 01	Absence de retournement	76
HERBE_01	Enregistrement des interventions de pâturage et mécaniques	17
HERBE_04	Chargement moyen entre 0,25 et 1,2 UGB/ha/an	33

▪ **Autres interdictions : l'écobuage n'est pas autorisé**

Montant d'aide annuel : 126€/ha/an

MAET Maintien et entretien des parcours et landes AU GDLT PL2

-

▪ **Problématique et objectifs de gestion**

Dans la dynamique actuelle les parcelles de pente sont peu à peu abandonnées par l'agriculture.

Ces parcelles sont constituées de pelouses et de landes très riches en insectes et reptiles. L'abandon de ces milieux engendre leur disparition, lieux de reproduction du Busard Saint-Martin et de l'Engoulevent d'Europe.

Un pâturage et une intervention mécanique ou manuelle sont nécessaires pour maintenir l'équilibre pelouse/lande, face à la colonisation par la strate arbustive.

▪ **Habitats concernés**

Parcours et landes de pente

Les parcelles engagées dans la PHAE ne sont pas visées

▪ **Cahier des charges proposé :**

Engagements unitaires	<i>Cahier des charges (adaptations locales)</i>	Montant (€ / ha)
SOCLE H 01	Retournement des prairies interdit	76
HERBE_01	Enregistrement des interventions de pâturage et mécaniques	17
HERBE_09	Gestion pastorale	53
OUVERT_02	Intervention 3 années sur 5 pour maintenir le milieu ouvert	43,15

▪ **Autres interdictions : écobuage n'est pas autorisé**

Montant d'aide annuel : 189,15 €/ha/an

MAET Maintien et restauration des zones humides AU GDLT ZH1

-

▪ **Problématique et objectifs de gestion**

Les zones humides jouent le rôle de zones d'alimentation et de zones refuges, potentiellement de zone de nidification pour les oiseaux d'intérêt européen du site Natura 2000 des Gorges de la Truyère, notamment les années particulièrement sèches. L'absence d'apport de fertilisation permet le maintien de leur richesse en espèces végétales et animales vertébrées et invertébrées, donc leur bon fonctionnement écologique. De plus, ceci contribue au maintien et à la restauration de la qualité des eaux, enjeu environnemental majeur.

▪ **Habitats concernés**

Zones humides (défini par l'atlas des zones humides du Cantal)

▪ **Cahier des charges proposé :**

<i>Engagements unitaires</i>	<i>Cahier des charges (adaptations locales)</i>	Montant (€ / ha)
SOCLE H 01	Retournement des prairies interdit	76
HERBE_03	Absence de fertilisation minérale et organique	135

▪ **Autres interdictions : écobuage n'est pas autorisé**

Montant d'aide annuel : 211 €/ha/an Hors socle 135 €/ha/an

MAET Entretien pertinent des arbres isolés ou en alignement AU GDLT AR1

- **Problématique et objectifs de gestion**

Un entretien des arbres isolés ou en alignement à certaines périodes et selon certaines méthodes est favorable pour la nidification des oiseaux (non dérangement et plus propices à l'installation des nids).

- **Habitats concernés**

Alignement d'arbres et arbre isolés

- **Cahier des charges proposé :**

<i>Engagements unitaires</i>	<i>Cahier des charges (adaptations locales)</i>	Montant (€ / arbre)
LINEA_02	Entretien une année sur 5 ans (émondage ou têtard entre le 1 ^{er} septembre et le 1 ^{er} mars)	3,47

Montant d'aide annuel : 3,47€/arbre/an

MAET Entretien pertinent des haies sur un côté AU GDLT HA1

▪ **Problématique et objectifs de gestion**

Les haies abritent la nidification de passereaux, tel que la pie-grièche écorcheur, leur entretien en dehors des périodes de reproduction et de manière à ne pas éclater les branches est pertinent.

▪ **Habitats concernés**

Haies

▪ **Cahier des charges proposé :**

<i>Engagements unitaires</i>	<i>Cahier des charges (adaptations locales)</i>	Montant (€ / ml)
LINEA_01	1 côté tous les ans	0,47

▪ **Montant d'aide annuel 0,47€/ml/an**

- Les haies de Robinier faux acacia ne sont pas éligibles.
- Le linéaire pris en compte ne devra pas présenter plus de 1/5^{ème} de vide.
Période d'entretien : 1^{er} septembre – 1^{er} mars
Matériel utilisé : matériel n'éclatant pas les branches
Taille pour éviter la propagation des ligneux dans la zone en herbe ou en culture, les vides ponctuant la haie ne seront pas débroussaillés afin que les ligneux puissent se développer.
Les rémanents peuvent être valorisés en les transformant en copeaux (Bois Raméal Fragmenté dits BRF) pour le paillage des plantations de haies, des espaces verts, des jardins afin de limiter l'arrosage et le désherbage ou encore comme bois de chauffe.
Ils peuvent être composté ou à défaut être brûlé
- En cas de reconstitution sur les vides des haies (maximum 1/5^{ème} du linéaire engagé) :
Utilisation des espèces de l'annexe de la Charte Natura 2000.
Plantation à l'automne, le paillage végétal est conseillé.
Si vous réalisez vous-mêmes les travaux d'entretien de la haie.
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions : type d'intervention – localisation – date – outils.

MAET Entretien pertinent des haies sur deux côtés AU GDLT HA2

▪ **Problématique et objectifs de gestion**

Les haies abritent la nidification de passereaux, tel que la pie-grièche écorcheur, leur entretien en dehors des périodes de reproduction et de manière à ne pas éclater les branches est pertinent.

▪ **Habitats concernés**

Haies

▪ **Cahier des charges proposé :**

<i>Engagements unitaires</i>	<i>Cahier des charges (adaptations locales)</i>	Montant (€ / ml)
LINEA_01	2 côtés tous les ans	0,86

▪ **Montant d'aide annuel : 0,86€/ml/an**

- Les haies de Robinier faux acacia ne sont pas éligibles.
- Le linéaire pris en compte ne devra pas présenter plus de 1/5^{ème} de vide.
Période d'entretien : 1^{er} septembre – 1^{er} mars
Matériel utilisé : matériel n'éclatant pas les branches
Taille pour éviter la propagation des ligneux dans la zone en herbe ou en culture, les vides ponctuant la haie ne seront pas débroussaillés afin que les ligneux puissent se développer.
Les rémanents peuvent être valorisés en les transformant en copeaux (Bois Raméal Fragmenté dits BRF) pour le paillage des plantations de haies, des espaces verts, des jardins afin de limiter l'arrosage et le désherbage ou encore comme bois de chauffe.
Ils peuvent être composté ou à défaut être brûlé
- En cas de reconstitution sur les vides des haies (maximum 1/5^{ème} du linéaire engagé) :
Utilisation des espèces de l'annexe de la Charte Natura 2000.
Plantation à l'automne, le paillage végétal est conseillé.
Si vous réalisez vous-mêmes les travaux d'entretien de la haie.
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions : type d'intervention – localisation – date – outils.

<p align="center">G2 - Faire signer la Charte Natura 2000 prioritairement dans les zones à enjeux - ***</p>	<p><u>Objectif</u> : A et B</p>
<p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Présenter la Charte aux agriculteurs en même temps que les MAET</p> <p>Communiquer l'existence de la charte via les différents bulletins d'information (communaux, intercommunaux...) et via le CRPF, l'ONF et autres</p> <p>En milieu forestiers, prioriser la signature de la charte au niveau des zones à enjeux avifaunistiques (nids de rapaces de l'Annexe 1 de la Directive Oiseau) : Rechercher les propriétaires des parcelles à enjeux, puis les informer de la possibilité de souscrire à la charte Natura 2000</p> <p>Après avoir contacté les propriétaires, rencontrer les personnes intéressées, puis les accompagner pour leur adhésion (demande de matrice cadastrale, remplissage des formulaires) et établir la cartographie fine des parcelles engagées (détermination des grands milieux et des périmètres de quiétudes le cas échéants)</p>	<p><u>Espèces et habitats concernés</u> : Toutes</p> <p><u>Zone d'application</u> : Parcelles non bâties</p>
<p>Opérations associées : G1 - Faire contractualiser les MAET S1 - Augmenter les connaissances (localisation des nids d'espèces sensibles au dérangement de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux)</p>	<p>Indicateurs de suivi :</p> <p>Réalisation : Nombre et surface des chartes signées</p>
<p>Calendrier de réalisation : Durant toute l'animation du DOCOB</p>	<p>Résultat : Maintien effectif des pratiques permettant d'éviter la dégradation des milieux naturels sur les parcelles étant engagées</p>
<p>Coût estimé : Inclus dans l'animation du DOCOB Nature des dépenses : Animation Plan de financement : Natura 2000</p>	
<p>Réalisation : Animateur du DOCOB</p> <p>Partenaires potentiels : CRPF, ONF, LPO Auvergne, ACCA, FDC, les communes et communautés de communes</p>	



CHARTRE NATURA 2000 sur le site FR 8312010 « Gorges de la Truyère »

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :
(Cocher les milieux sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

ENGAGEMENTS

TOUS MILIEUX

Engagements soumis à contrôles

① Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces. La structure animatrice m'informerait préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations, ainsi que de leur nature. Elle communiquerait les résultats à la demande du signataire, dont la responsabilité ne pourra être engagée en cas d'accident.

Point de contrôle : autorisation d'accès.

② Informer tout mandataire ou prestataire intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte).

Point de contrôle : possession d'un exemplaire de la charte par le mandataire ou le prestataire.

③ Absence de stockage sur les parcelles des déchets non biodégradables (ordures, plastiques,...) du fait du propriétaire ou de l'ayant droit.

Point de contrôle : état des lieux avant signature, contrôle sur place.

④ Ecobuage autorisé du 1^{er} octobre au 1^{er} mars, (demande d'autorisation administrative du 1^{er} janvier au 1^{er} mars – Arrêté préfectoral N° 2010 – 0144 du 21 janvier 2010).

[L'attention des propriétaires et ayant-droits est attirée sur le fait que des travaux d'ouverture de milieux peut faire l'objet de contrats financés.]

Point de contrôle : contrôle sur place.

⑤ Informer la structure animatrice de tout projet d'aménagement non prévu par des documents de gestion agréés ou approuvés.

Point de contrôle : contrôle sur place.

⑥ Ne pas relâcher ou implanter d'espèces envahissantes qui ne sont pas issues de la flore et de la faune locales.

Point de contrôle : état des lieux avant la signature, absence d'introduction délibérée d'espèce exotique.

⑦ Absence d'empoisonnement des espèces nuisibles, à l'exception des cas de présence de population de Campagnol terrestre (rat taupier), cas dans lesquels la structure animatrice doit être prévenue.

Point de contrôle : contrôle sur place.

⑧ Absence d'utilisation de produits phytosanitaires, sauf ponctuellement (chardon, rumex et clôtures).

Point de contrôle : contrôle sur place

PRAIRIES NATURELLES, PELOUSES et LANDES

Engagements soumis à contrôles

① Absence de réalisation de plantation forestière, hors haies, bosquets et hors replantation après coupe forestière (régénération assistée, article L9 du code forestier).

Point de contrôle : contrôle sur place.

- ② Absence de réalisation de nivellement ou dépôt de remblais.
Point de contrôle : contrôle sur place.
- ③ Absence de travail du sol.
Point de contrôle : contrôle sur place.
- ④ Absence de cassage ou de broyage des pierres ou dalles rocheuses, sauf en cas de création ou d'aménagement de chemins.
Point de contrôle : contrôle sur place.

□ MILIEUX HUMIDES

Engagements soumis à contrôles

- ① Absence de réalisation de plantation.
Point de contrôle : état des lieux avant signature, contrôle sur place.
- ② Absence de travaux d'assèchement, drainage nouveau ou comblement (remblais, déchets verts) des zones humides, en dehors de l'entretien des rigoles existantes (pour les eaux de surface uniquement, dans la limite de 30 cm de profondeur au maximum).
Point de contrôle : état des lieux avant signature, contrôle sur place.
- ③ Absence de travail du sol.
Point de contrôle : contrôle sur place.
- ④ Absence d'utilisation de produits phytosanitaires.
Point de contrôle : contrôle sur place
- ⑤ Ne pas pratiquer ou autoriser la pratique des sports motorisés en dehors des voies ouvertes à la circulation.
Point de contrôle : Absence/présence de document autorisant cette pratique.

□ COURS D'EAU ET BERGES

Engagements soumis à contrôles

- ① Ne pas planter de résineux en bordure de cours d'eau (au minimum 10 m de chaque côté).
Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de plantation.
- ② Maintenir la ripisylve sauf en cas de problème lié à la sécurité publique ou à l'état sanitaire des peuplements. Dans ce cas, le signataire s'engage à informer la structure animatrice avant l'intervention.
Point de contrôle : contrôle sur place de la présence de ripisylve.
- ③ Intervention d'entretien entre le 1 septembre et le 1er mars, hors raison de sécurité.
Point de contrôle : contrôle sur place.
- ④ Utiliser des huiles biodégradables pour les outils de coupe.
Point de contrôle : contrôle sur place.
- ⑤ Absence d'implantation nouvelle d'aire de mise à l'eau sur les lacs de barrage (hors démarche collective).
Point de contrôle : contrôle sur place.
- ⑥ Ne pas pratiquer ou autoriser la pratique des sports motorisés en dehors des voies ouvertes à la circulation.
Point de contrôle : Absence/présence de document autorisant cette pratique.

□ HABITATS ROCHEUX ET GROTTES

Engagements soumis à contrôles

- ① Lors de connaissance de nids d'espèces de l'Annexe 1, autorisation des activités de montagne du 15 juin à 15 décembre.
Point de contrôle : contrôle sur place
- ② Absence de réalisation de purge (faire tomber des parties instables de falaise grâce à une explosion) du 15 décembre au 15 juin, sauf urgence en matière de sécurité, en dehors de cette période demander l'avis à la structure animatrice.
Point de contrôle : contrôle sur place

- ③ Ne pas pratiquer ou autoriser la pratique des sports motorisés en dehors des voies ouvertes à la circulation.
Point de contrôle : Absence/présence de document autorisant cette pratique.

□ MILIEUX FORESTIERS

Engagements soumis à contrôles

- ① Absence d'abattage des arbres connus porteurs de nids d'espèces de l'annexe 1 de la DO (article L.411-1 à L412-1 du code de l'environnement).
Point de contrôle : contrôle sur place à partir de la cartographie fournie pas la structure animatrice.
- ② En cas de présence d'un nid, connu et signalé au propriétaire, de rapaces de l'annexe 1 de la DO, absence de coupe à blanc dans un rayon de 150 m ou une zone de 7 ha autour de l'arbre porteur du nid. Si nécessaire, possibilité de coupe de renouvellement après avis de la structure animatrice.
Point de contrôle : état des lieux avant signature, contrôle sur place.
- ③ En cas de présence d'un nid, connu et signalé au propriétaire, de rapaces de l'annexe 1 de la DO, ne pas réaliser de travaux d'abattage entre le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre dans un rayon de 150 m ou une zone de 7 ha autour de l'arbre porteur du nid ou dans un rayon de 200 m ou une zone de 12 ha pour l'Aigle botté et le Circaète Jean-le-Blanc. Si nécessaire, possibilité de réaliser des travaux jusqu'au 15 mars ou dès le mois d'août (1^{er} ou 15 août) selon l'espèce concernée et après avis de la structure animatrice.
Point de contrôle : état des lieux avant signature, contrôle sur place.
- ④ Conserver au minimum 3 arbres morts, sénescents ou à cavités par hectare, d'un diamètre supérieur à 35 cm mesuré à 1,30 m de hauteur, s'ils existent lors des opérations de coupe, hors problème de sécurité.
[L'attention des propriétaires et ayant-droits est attirée sur le fait que la conservation des arbres sénescents peut faire l'objet de contrats financés.]
Point de contrôle : contrôle sur place de la présence des arbres correspondants.
- ⑤ Intégrer les engagements de la Charte Natura 2000 dans les contrats signés avec les entreprises de travaux ou d'exploitation forestière.
Point de contrôle : contrôle des contrats
- ⑥ Demander l'avis à de la structure animatrice lors de la création ou l'aménagement de chemins.
Point de contrôle : contrôle sur place et auprès de la structure animatrice.
- ⑦ Ne pas pratiquer ou autoriser la pratique des sports motorisés en dehors des voies ouvertes à la circulation.
Point de contrôle : Absence/présence de document autorisant cette pratique.

□ ELEMENTS FIXES DU PAYSAGE (haies, bosquets, alignements d'arbres)

Engagements soumis à contrôles

- ① Maintien et gestion durable (renouvellement) des haies, d'alignement d'arbres et d'arbre isolé, hors raison de sécurité.
Point de contrôle : état des lieux avant signature, contrôle sur place.
- ② Conserver les murets. En cas d'élargissement de desserte sur un alignement de deux murets parallèles, conserver un muret sur deux.
Point de contrôle : état des lieux avant signature, contrôle sur place.
- ③ Absence de traitement phytosanitaire.
Point de contrôle : contrôle sur place
- ④ Intervention de coupe ou d'entretien entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} mars, hors raison de sécurité (voirie).
Point de contrôle : contrôle sur place

le :,
à.....
signature du ou des propriétaires

le :,
à.....
signature du ou des ayant droits

RECOMMANDATIONS

Les **recommandations** ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par types de milieux naturels, qui ne font pas l'objet de contrôle administratif.

TOUS MILIEUX

- Limiter l'usage de produits phytosanitaires et des produits utilisés contre les espèces " nuisibles " ou invasives.
- Informer la structure animatrice Natura 2000 de toute dégradation des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

PRAIRIES, PELOUSES ET LANDES

- Favoriser la gestion par le pâturage extensif afin de maintenir ces milieux ouverts.
- Favoriser la remise en pâturage pour les milieux qui se ferment.
- Favoriser un retard de fauche.
- Pratiquer une fauche centrifuge c'est-à-dire de l'intérieur vers l'extérieur.
- Maintenir un régime de fauche pour les prairies de fauche naturelles.
- Dans le cadre de la prophylaxie des troupeaux, privilégier des molécules antiparasitaires ayant le moins d'impact possible sur les invertébrés coprophages constituant une part importante de la ressource alimentaire des oiseaux (cf. liste en annexe 1).
- En cas d'infestation nécessitant l'usage d'une molécule à fort impact, veillez à ne pas introduire les animaux traités sur les parcelles engagées avant la fin du délai d'attente du produit (minimum requis 15 jours, cf. notice vétérinaire)

MILIEUX FORESTIERS

- En cas d'exploitation forestière, favoriser la diversité des essences, des strates et des classes d'âge, privilégier la régénération naturelle.
- En cas de plantation, utiliser des essences locales (cf. liste en annexe 2).
- Utiliser des huiles biodégradables pour les engins forestiers.
- Privilégier les entretiens mécaniques plutôt que les traitements chimiques.

ELEMENTS FIXES DU PAYSAGES (haies, bosquets, alignements d'arbres)

- Maintenir des arbres dépérissant creux et fissurés dans les haies.
- Eviter de couper les arbres têtards.
- En cas de plantation de haie, utiliser des essences locales (cf. liste en annexe 3) et un paillage biodégradable (type paille ou copeaux de bois).

HABITATS ROCHEUX

- Établir une convention d'utilisation avec les grimpeurs pour les sites d'escalades existants.

ANNEXE 1 : RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES TRAITEMENT ANTIPARASITAIRES EN FONCTION DE LEUR IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Classement par molécule active

matière active	parasites ciblés	impact sur entomofaune et environnement
Albendazole	Strongles, douve, taenia	IMPACT FAIBLE
Fébantel	Strongles, taenia	
Fenbendazole	Strongles, taenia	
Flubendazole	Strongles, taenia	
Mébendazole	Strongles, taenia	
Oxfendazole	Strongles, taenia	
Nétobimin	Strongles, douve, taenia	
Oxibendazole	Strongles, ascaris	
Triclabendazole	Douve	
Thiabendazole	Strongles, ascaris	
Lévamisole	Strongles	
Nétobimin	Strongles, douve, taenia	
Closantel	Douve	Impact faible en traitement d'automne ou d'entrée à l'étable uniquement
Oxyclosanide	Douve, taenia	
Praziquantel	Douve, taenia	Impact moyen, à employer en dehors des pâtures humides et riveraines de cours d'eau
Moxidectine	Strongles, ascaris, oxyures, gale, autres nématodes	
Piperazine		IMPACT FORT - INDESIRABLE
Doramectine		
Eprinomectine		
Abamectine		
Ivermectine		
Selamectine		
Tétrahydropyrimidines		Impact non connu

Sources :

Allard M., Dodelin C. (2005) – Elevage : lutter contre les parasites en préservant l'environnement – Fiche technique Parc naturel régional des bocles de la Seine normande, 6p.

Caroff C (2003) – Traitements anti-parasitaires du bétail, insectes coprophages et chauves-souris – l'envol des chiros n°7

Cabaret J. (2004) - Parasitisme helminthique en élevage biologique ovin : réalités et moyens de contrôle, INRA productions animales article 17.

Collectif (2002) – Les coprophages et la dégradation des excréments, les traitements antiparasitaires en espaces naturels – Revue Gardes n°46, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.

Guilloton JA et Régnier MC (2005) – Cahier des charges pour le pâturage extensif en site Natura 2000 : recommandations liées aux traitements antiparasitaires du bétail, 3p.

Duval J. (1994) Moyens de lutte contre les parasites internes des ruminants – Agro Bio 370, 19 p

Lumaret JP (1997) – Utilisation des vermifuges et leur impact sur les invertébrés non-cibles : conséquence environnementales – Compte-rendu de la table ronde sur l'utilisation des vermifuges et leur impact sur l'environnement, rencontres annuelles du réseau Espace – Wégimont (Belgique) 20p.

Lumaret JP et Kadiri N (1998) – Effets des endectocides sur la faune entomologique du pâturage, Bull des GTV n°3

Lumaret JP (2001) – Influence des traitements antiparasitaires sur la faune des pâturages – Bulletin de la Société française de parasitologie

Noblet JF et Wagner F (traducteurs – 1998) – Ivermectine et chauves-souris (extraits) Bat News n°50, 2p.

Régnier MC (2011) - Chartes Natura 2000 du site de Compaing, 11p

Wratten SD et Forbes AB (1996) – Environmental assessment of veterinary avermectins in temperate pastoral ecosystems – Ann. Appl. Biol. 128 Etc.

ANNEXE 2 : LISTE DES ESSENCES LOCALES EN CAS DE PLANTATION FORESTIERE

Nom français	Nom scientifique
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>
Charme	<i>Carpinus betulus</i>
Châtaignier*	<i>Castanea sativa</i>
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i>
Cormier	<i>Sorbus domestica</i>
Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>
Frêne élevé	<i>Fraxinus excelsior</i>
Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>
Merisier	<i>Prunus avium</i>
Noyer commun*	<i>Juglans regia</i>
Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i>
Sapin pectiné	<i>Abies alba</i>

* espèces introduites pouvant être plantées

ANNEXE 3 : LISTE DES ESSENCES LOCALES EN CAS PLANTION DE HAIES

Nom français	Nom scientifique
Alisier blanc	<i>Sorbus aria</i>
Aubépine à deux styles	<i>Crataegus laevigata</i>
Bourdaie	<i>Frangula dodonei</i>
Charmille (charme)	<i>Carpinus betulus</i>
Châtaignier*	<i>Castanea sativa</i>
Cornouiller mâle	<i>Cornus mas</i>
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>
Eglantier	<i>Rosa canina</i>
Épine noire	<i>Crataegus monogyna</i>
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>
Frêne élevé	<i>Fraxinus excelsior</i>
Fusain d'Europe	<i>Evonymus europaeus</i>
Genévrier commun	<i>Juniperus communis</i>
Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>
Merisier vrai	<i>Prunus avium</i>
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>
Noyer commun*	<i>Juglans regia</i>
Poirier sauvage	<i>Pyrus pyraster</i>
Pommier sauvage	<i>Malus sylvestris</i>
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>

Saule Marsault	<i>Salix caprea</i>
Saule pourpre	<i>Salix purpurea</i>
Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i>
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>
Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>
Troène	<i>Ligustrum vulgare</i>
Viorne lantane	<i>Viburnum lantana</i>
Viorne obier	<i>Viburnum opulu</i>

* espèces introduites pouvant être plantée

G3 - Faire signer et suivre les contrats Natura 2000 - ***

Objectif : A, B et E

Modalités de mise en œuvre :

Prioriser la signature des contrats Natura 2000 au niveau des zones identifiées comme nécessitant une action ciblée de restauration ou de maintien de l'habitat

- Présenter les contrats Natura 2000 aux propriétaires en même temps que la charte (cf. fiche charte)
- Montage des dossiers : visites sur le terrain + demandes de devis
Suivi et accompagnement des travaux
Bilan et évaluation des travaux

Espèces et habitats concernés : tous

Zone d'application : hors zones PAC

Type	Objectifs	Code	Estimation
Non productif	Restauration de milieux ouverts	A32301, A32303, A32304 et A32305	5
	Haies, alignements d'arbres...	A32306	10
	Mare	A32309	1
	Espèces indésirables	A32320	1
	Aménagement artificiel	A32323	3
	Fermeture ou d'aménagements des accès	A32324	2
	Réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires	A32325	Min 1
	Panneaux de signalisation	A32326	2
Forestier	Création ou rétablissement de clairières ou de landes	F22701	3
	Marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production et travaux d'irrégularisation	F22705 et F22715	1
	Réduire l'impact des dessertes en forêt	F22709	1
	Mise en défens	F22710	1
	Bois sénescents	F22712	5
	Opérations (huile biodégradable)	F22713	1
	Panneaux de signalisation	F22714	2

Indicateurs de suivi :

Réalisation : Nombre de propriétaires intéressés.

Résultat : Nombre de contrats signés.

Opérations associées : G2 - Faire la signer la charte Natura 2000

Calendrier de réalisation : Durant toute l'animation du DOCOB

Coût estimé : inclus dans l'animation du DOCOB – 150 000€ de Contrats

Nature des dépenses : Animation

Plan de financement : Natura 2000

Réalisation : Animateur du DOCOB

Partenaires potentiels : CRPF, ONF, LPO Auvergne, ACCA, FDC, les communes et communautés de communes

<p>G4 - Inventorier les couples de rapaces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux sur les parcelles engagées dans la Charte Natura 2000- ***</p>	<p><u>Objectif</u> : A et B</p>
<p><u>Modalités de mise en œuvre</u> :</p> <p>Sur chaque parcelle engagée dans la Charte Natura 2000 lors de la présence de couvert forestier, inventorier les nids de rapaces de l'annexe 1 et définir la zone de quiétude. Transmettre l'information au propriétaire par carte.</p>	<p><u>Espèces et habitats concernés</u> :</p> <p>Bondrée apivore Milan noir Milan royal Circaète Jean-le-Blanc Aigle botté</p>
<p><u>Opérations associées</u> : G2 - Faire signer la Charte Natura 2000</p>	<p><u>Zone d'application</u> : Zone forestière</p>
<p><u>Calendrier de réalisation</u> : Durant toute l'animation du Docob</p>	
<p><u>Coût estimé</u> : 60 jours (10 jours / an) <u>Nature des dépenses</u> : Animation <u>Plan de financement</u> : Natura 2000</p>	<p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p> <p>Réalisation : Nombre de parcelle inventorié</p> <p>Résultat : Nombre de couple protégé</p>
<p><u>Réalisation</u> : Animateur du Docob</p>	
<p><u>Partenaires potentiels</u> : LPO Auvergne</p>	

<p>G5 - Etablir des diagnostics pour les structures proposant des loisirs de pleine nature sur leur secteurs d'intervention et définir des préconisations d'usage- ***</p>	<p><u>Objectif</u> : B</p>
<p><u>Modalités de mise en œuvre :</u></p> <p>Répertorier l'ensemble des structures proposant des loisirs de pleine nature.</p> <p>Leur proposer de réaliser un diagnostic par rapport à leurs secteurs d'intervention, leurs usages et les espèces d'oiseaux d'intérêt européen qui occupent ces secteurs, puis définir des préconisations d'usage afin de favoriser le maintien des espèces d'intérêt européen.</p> <p>Réaliser ce diagnostic pour les structures volontaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition du secteur (cartographique et terrain) - Définition des usages (activités, période, fréquences...) - Définition des habitats d'espèces - Inventaire des espèces sensibles aux dérangements - Définition des préconisations d'usage 	<p><u>Espèces et habitats concernés</u> :</p> <p>Tous</p> <p><u>Zone d'application</u> :</p> <p>Ensemble du site</p>
<p><u>Opérations associées :</u></p>	<p><u>Indicateurs de suivi :</u></p> <p>Réalisation : Nombre de diagnostic :</p> <p>Résultat : Nombre de structure suivant le préconisation d'usage :</p>
<p><u>Calendrier de réalisation</u> : Prise de contact en début d'animation, et réalisation des diagnostics pendant toute la durée d'animation du Docob</p>	
<p><u>Coût estimé</u> : 72 jours (12 jours par an) <u>Nature des dépenses</u> : Animation <u>Plan de financement</u> : Natura 2000 – Collectivités (CC – CG15...)</p>	
<p><u>Réalisation</u> : Animateur du DOCOB</p> <p><u>Partenaires potentiels</u> : structures proposant des loisirs de pleine nature, office de tourisme, communautés de communes</p>	

<p>G6 – Accompagner les structures compétentes dans l'acquisition de terrains à forte valeur patrimoniale à des fins de conservation- **</p>	<p><u>Objectif</u> : A</p>
<p><u>Modalités de mise en œuvre</u></p> <p><i>Objectif : permettre l'acquisition de parcelles abritant des nids des espèces à enjeux les plus sensibles aux activités humaines.</i></p> <p>Faire le lien entre données ornithologiques, les propriétaires et les structures compétentes pour l'acquisition de terrain.</p> <p>La structure compétente essentielle est le Conservatoire du littoral mais d'autres structures telles que les collectivités territoriales peuvent être acquéreur.</p> <p>Cette action se portera prioritairement sur les terrains forestiers d'Electricité de France et en travaillant avec le Syndicat mixte du Garabit – Granval.</p>	<p><u>Espèces et habitats concernés</u> : espèces et habitats forestiers</p> <p><u>Zone d'application</u> : l'ensemble de la ZPS</p>
<p><u>Opérations associées</u>: /</p>	<p><u>Indicateurs de suivi</u></p>
<p><u>Calendrier de réalisation</u> : tout au long de l'animation du DOCOB.</p>	<p>Réalisation :</p> <p>Nombre d'hectare acquis :</p>
<p><u>Coût estimé</u> : inclus dans l'animation du DOCOB. <u>Nature des dépenses</u> : animation <u>Plan de financement</u> : Natura 2000</p>	<p>Résultat :</p> <p>Nombre d'espèces nicheuses de l'annexe 1 et de couples sur ces parcelles</p>
<p><u>Réalisation</u> : Animateur du DOCOB</p> <p><u>Partenaires potentiels</u> : LPO Auvergne, Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne, Syndicat mixte du Garabit – Granval, autres collectivités...</p>	

<p align="center">G7 - Faire intervenir la Mission Haies pour favoriser le maintien des haies - **</p>	<p><u>Objectif</u> : A</p>
<p><u>Modalités de mise en œuvre :</u></p> <p><u>Lors des remembrements ou autres aménagements fonciers</u> En cas de connaissance d'un aménagement foncier sur une commune du site, mettre en lien la Mission Haies avec la commune en question.</p> <p><u>Pour favoriser la contractualisation des MAET :</u> Mettre en place 2 animations "animations techniques favorables à une bonne gestion des linéaires bocagers" : Quels outils préconiser, quelles gestions mettre en œuvre en fonction des différentes structures des haies, comment restaurer et entretenir des arbres têtards... (avec démonstration) Ces animations auront pour but de : - préconiser les bonnes gestions, en expliquant et justifiant le cahier des charges Natura 2000, - donner envie aux agriculteurs de mieux gérer leurs haies en proposant des outils alternatifs et des perspectives de valorisation des sous-produits des haies (branchages), jusqu'alors peu valorisés : litières intérieure et extérieure en bois déchiqueté, bois énergie ...</p>	<p><u>Espèces et habitats concernés :</u> Toutes Eléments fixes du paysage</p> <p><u>Zone d'application :</u> Zone agricole</p>
<p><u>Opérations associées :</u> /</p>	<p><u>Indicateurs de suivi :</u></p> <p>Réalisation : Nombre d'aménagement foncier : Nombre d'aménagement foncier avec prise de contact avec la Mission Haies : Nombre d'animation réalisée par la Mission Haies :</p> <p>Résultat : Nombre d'aménagement foncier réalisé avec la Mission Haies :</p>
<p><u>Calendrier de réalisation :</u> pendant tout le Docob pour les aménagements et la première année pour les animations</p>	
<p><u>Coût estimé :</u> 4500€ <u>Nature des dépenses :</u> animation <u>Plan de financement :</u> Natura 2000 - autres</p>	
<p><u>Réalisation :</u> animateur et Mission Haies</p> <p><u>Partenaires potentiels :</u> Mission Haies</p>	

G8 – Mise en place d'une placette d'équarrissage naturel pour le Milan royal - **	<u>Objectif</u> : B
<p><u>Modalités de mise en œuvre :</u></p> <p><i>La création d'une placette d'équarrissage permet d'éliminer naturellement des déchets d'élevage ou de boucherie tout en offrant un soutien à l'alimentation des Milans royaux en période hivernale.</i></p> <p>Détermination de sites potentiels en lien avec les structures de suivi des populations de Milan royal (plan d'action Massif central sur l'espèce et le plan national d'actions).</p> <p>Prise de contacts avec les éleveurs, abattoirs ou ateliers de découpe.</p> <p>Contrat Natura 2000 non productif : A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site :</p> <p style="padding-left: 40px;">Etude de la faisabilité du projet. Constitution du dossier en lien avec les Services vétérinaires. Mise en place puis mise en service de la placette après signature d'une convention. Prévoir un bilan de la placette pour les acteurs Natura 2000.</p>	<p><u>Espèces et habitats concernés</u> : Milan royal en zone agricole consacrée à l'élevage.</p> <p><u>Zone d'application</u> : Milieux agricoles</p>
<p><u>Opérations associées</u> : -</p>	<p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p> <p>Réalisation : création effective de la placette</p> <p>Résultat : observation d'alimentation de milans royaux sur chaque placette installée</p>
<p><u>Calendrier de réalisation</u> : deuxième à sixième années.</p>	
<p><u>Coût estimé</u> : 30 jours (10 en deuxième année, 5 jours pour chaque années suivantes) <u>Nature des dépenses</u> : Animation <u>Plan de financement</u> : Programme Milan royal</p>	
<p><u>Réalisation</u> : Animateur Natura 2000 et opérateurs du suivi de la population Milan royal (plan d'action Milan royal Massif central).</p> <p><u>Partenaires potentiels</u> : LPO Auvergne, Eleveurs, abattoirs ou ateliers de découpe, services de l'état (ONCFS).</p>	

G9 – Impact des produits antiparasitaires : Favoriser une meilleure utilisation - ***	<u>Objectif</u> : B
<p><u>Modalités de mise en œuvre :</u></p> <p><i>Favoriser une meilleure utilisation, voire une diminution de l'utilisation, des produits antiparasitaires grâce à la Charte Natura 2000. (G2 - Faire signer la Charte Natura 2000 prioritairement dans les zones à enjeux)</i></p> <p>Développer un partenariat avec les vétérinaires du site : Identifier les vétérinaires qui interviennent sur le bétail de la zone Natura 2000. Organiser une réunion d'informations à destination de ces vétérinaires : présentation du site et des enjeux en lien avec leur profession, échanges sur les solutions à mettre en œuvre, présentation des données que nous avons sur les impacts des antiparasitaires (après réalisation de S2).</p> <p>Sur la base des résultats de l'action S2, créer une plaquette d'information et une journée « technique de prophylaxie » (techniques - coûts – démonstrations – bénéfices environnementaux) en coordination avec les autres sites Natura 2000.</p> <p>Mettre à disposition des éleveurs ces préconisations par l'édition d'une plaquette de communication (300 exemplaire) et par l'intermédiaire du site Internet de la ZPS des Gorges de la Truyère. La plaquette pourra être diffusée à l'occasion du travail d'animation du site Natura 2000.</p>	<p><u>Espèces et habitats concernés</u> :</p> Milieu agropastoraux Bondrée apivore Milan noir Milan royal Busard Saint-Martin Aigle botté Engoulevent d'Europe Alouette lulu Pie-grièche écorcheur
<p><u>Opérations associées</u> : G2 - Faire signer la Charte Natura 2000 prioritairement dans les zones à enjeux A6 - Créer et animer un site Internet S2 - Acquérir des connaissances sur les conséquences des pratiques antiparasitaires en coordination avec d'autres sites, pour les faire évoluer</p>	<p><u>Zone d'application</u> : l'ensemble de la ZPS</p>
<p><u>Calendrier de réalisation</u> : deuxième année (5 jours) et quatrième année (20j)</p>	<p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p>
<p><u>Coût estimé</u> : 25 j (inclus contacts, préparation et réunion + édition et impression plaquettes) <u>Nature des dépenses</u> : Animation <u>Plan de financement</u> : Natura 2000 – autres : DRAAF, ...</p>	<p>Réalisation :</p> Nombre de vétérinaires contactés Edition plaquette et édition site Internet Réalisation des 3 journées techniques
<p><u>Réalisation</u> : Animateur du DOCOB</p> <p><u>Partenaires potentiels</u> : Chambre d'Agriculture, Direction Départementale des Territoire, vétérinaires, autres structure animatrices.</p>	<p>Résultat :</p> nombre de vétérinaires impliqués et synthèse des échanges nombre d'agriculteurs sensibilisés.

<p align="center">G10 – Planification des périodes de travaux sur les installations électriques pour éviter le dérangement des oiseaux et Engager la neutralisation des tronçons dangereux : partenariat avec RTE et ERDF- **</p>	<p><u>Objectif</u> : B</p>
<p>Modalités de mise en œuvre : Etude par la structure animatrice des zones et tronçons à risque : Recueil des données (naturalistes : mortalité, infrastructures RTE / ERDF), synthèse cartographique. Mise en place d'une veille des cas de mortalité liés aux infrastructures.</p> <p>RTE : Développer un partenariat et des actions Prévoir 2 réunions de calage des conventions et opérations, au minimum : Transmission de la cartographie des lignes à la structure animatrice Planifier les dates de travaux sur et au niveau des lignes et supports Mettre en place des équipements anti-collision et anti-électrocution sur les zones dangereuses définies (contrat Natura 2000 A32325P) Faire une réunion annuelle dans le but de faire point sur les actions effectuées, en cours et à venir, si possible, en même temps que les réunions de suivi du comité de pilotage</p> <p>ERDF : Développer un partenariat et des actions Prévoir 2 réunions de calage des conventions et opérations, au minimum : Transmission de la cartographie des lignes et support à la structure animatrice Planifier les dates de travaux au niveau des supports Mettre en place des équipements anti-électrocution sur les zones définies dangereuses (contrat Natura 2000 A32325P) Faire une réunion annuelle dans le but de faire point sur les actions effectuées, en cours et à venir, si possible, en même temps que les réunions de suivi du comité de pilotage</p>	<p><u>Espèces et habitats concernés</u> : Toutes les espèces (nicheuses et migratrices)</p> <p><u>Zone d'application</u> : structures de transport et distribution d'énergie</p>
<p>Opérations associées :</p>	<p>Indicateurs de suivi :</p> <p>Réalisation : Partenariat : Etude : Planification : Tronçons neutralisés :</p> <p>Résultat : Nombre de dérangement constaté : Nombre de collision et électrocution constaté :</p>
<p>Calendrier de réalisation : année 2 : mise en place des partenariats, année 3 : études des zones et tronçons à risque + planification des dates de travaux d'entretien, année 4 et 5 : neutralisation des zones et tronçons à risque (montage et suivi des contrats)</p>	
<p>Coût estimé : année 2 : 6j + année 3 : 30j + année 4 : 5j + année 5 : 5 jours</p>	
<p>Nature des dépenses : Animation</p>	
<p>Plan de financement : Natura 2000</p>	
<p>Réalisation : Animateur du DOCOB</p>	
<p>Partenaires potentiels : ERDF et RTE, LPO Auvergne.</p>	

<p align="center">G11 - Favoriser une lutte contre le Campagnol terrestre plus respectueuse des oiseaux en s'appuyant sur le projet pilote du site des Gorges de la Dordogne- *</p>	<p><u>Objectif</u> : B</p>
<p><u>Modalités de mise en œuvre :</u></p> <p>Présenter lors d'un comité de pilotage et dans un bulletin d'information, les résultats, du projet pilote du site Natura 2000 des Gorges de la Dordogne, afin que si besoin ce projet puisse être dupliqué sur les communes de la ZPS de la Gorges de la Truyère.</p> <p><u>Synthèse su projet pilote des Gorges de la Dordogne :</u> <i>Partenariat avec les FREDON Auvergne et Limousin et les FDGDON 15, 19 et 63</i> <i>Sur une commune volontaire</i> <i>Faire un diagnostic de la commune : présence de campagnols et de taupes, structure du paysage</i> <i>Faire un plan d'action :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Zones piégées - Fréquences - Mise en place de haies, de murets, de tas de branches et de pierres, de piquets (contrats Natura 2000 non productifs) <p><i>Dédommagement des piègeurs (contrat Natura 2000 non productif innovant)</i></p>	<p><u>Espèces et habitats concernés :</u> Milans royal et Milan noir</p> <p><u>Zone d'application :</u> /</p>
<p><u>Opérations associées :</u> A1 - Animation du Document d'Objectifs</p>	<p><u>Indicateurs de suivi :</u></p>
<p><u>Calendrier de réalisation :</u> 5 ou 6 années de l'animation du Docob</p>	<p>Réalisation : Présentation et parution dans les bulletins d'information</p>
<p><u>Coût estimé :</u> Inclus dans l'animation du DOCOB <u>Nature des dépenses :</u> Animation <u>Plan de financement :</u> Natura 2000</p>	<p>Résultat : Nombre de communes adoptant cette stratégie</p>
<p><u>Réalisation :</u> Animateur du DOCOB</p>	
<p><u>Partenaires potentiels :</u> FDGDON Cantal et Chambre d'agriculture du Cantal</p>	

<p align="center">G12 – Définir avec les communes et les clubs la mise en place de zones où la pratique de sports motorisés est autorisée et d'autres où elle ne l'est pas - *</p>	<p><u>Objectif</u> : B</p>
<p><u>Modalités de mise en œuvre</u> :</p> <p>Proposer cette démarche aux communes et aux communautés de communes de la ZPS</p> <p>Pour les communes qui veulent mettre en place ces zonages :</p> <p>Définir avec les élus et les clubs les zones où les sports motorisés sont pratiqués Définir grâce aux données ornithologiques sur l'ensemble des zones là où la pratique des sports motorisés a un impact important sur les espèces de la Directive Oiseaux. Définir avec les élus et les clubs les zones où la pratique des sports motorisés est autorisée, sous réserve d'évaluation environnementale et d'avis favorable des services de l'état, et d'autres zones où cette pratique est interdite. Elaborer les cartes de ces zonages sur la commune et les mettre à disposition en mairie Communiquer auprès des pratiquants sur la mise en place de ces zonages. Mise en œuvre des Contrats Natura 2000 : A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact</p>	<p><u>Espèces et habitats concernés</u> :</p> <p>Aigle botté Faucon pèlerin Milan royal Milan noir Circaète Jean-le-Blanc Grand-duc d'Europe Bondrée apivore</p> <p><u>Zone d'application</u> : toute la ZPS</p>
<p><u>Opérations associées</u> :</p>	<p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p>
<p><u>Calendrier de réalisation</u> : Année 4 et année 5.</p>	<p>Réalisation : documents cartographiques produits ; Nombre de Contrats Natura 2000 réalisés</p>
<p><u>Coût estimé</u> : 15 j d'animation <u>Nature des dépenses</u> : animation +contrats <u>Plan de financement</u> : Natura 2000 – autres : CC – CG15...</p>	<p>Résultat : Nombre de commune où ce zonage a été mis en place</p>
<p><u>Réalisation</u> : animateur du DOCOB</p>	
<p><u>Partenaires potentiels</u> : Communes, clubs de loisirs motorisés, LPO Auvergne.</p>	

G13 – Favoriser l'entretien des chemins- *	<u>Objectif</u> : B
<p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Le maintien de l'ouverture des chemins facilite le maintien des pelouses et landes peut productive pour l'agriculture desservit par ceux-ci ainsi que la création de nouveaux chemins. Encourager les communes, les usagers (chasseurs, club de sport motorisé...) à utiliser et entretenir les chemins existants et à les entretenir.</p>	<u>Espèces et habitats concernés</u> : Pelouse et landes
	<u>Zone d'application</u> : toute la ZPS
<p>Opérations associées : G12 – Définir avec les communes et les clubs la mise en place de zones où la pratique de sports motorisés est autorisée et d'autres où elle ne l'est pas</p>	<p>Indicateurs de suivi :</p> <p>Réalisation :</p> <p>Résultat :</p>
<p>Calendrier de réalisation : Durant toute l'animation du Docob</p>	
<p>Coût estimé : Compris dans l'animation du Docob</p>	
<p>Nature des dépenses : animation +contrats</p>	
<p>Plan de financement : Natura 2000</p>	
<p>Réalisation : animateur du DOCOB</p>	
<p>Partenaires potentiels : Communes, clubs de loisirs motorisés.</p>	

<p>S1 - Augmenter les connaissances (localisation des nids d'espèces sensibles au dérangement de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux)- ***</p>	<p><u>Objectif</u> : D</p>
<p><u>Modalités de mise en œuvre</u> :</p> <p>Localiser les nids des espèces suivantes, par secteurs ou par espèces :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aigle botté Faucon pèlerin Milan royal Milan noir Circaète Jean-le-Blanc Grand-duc d'Europe Bondrée apivore Engoulevent d'Europe <p>Utiliser ces données pour la hiérarchisation de la signature de la Charte Natura 2000 et pour l'évaluation d'incidences.</p>	<p><u>Espèces et habitats concernés</u> :</p> <p>Milieux forestiers et rupestres Aigle botté Faucon pèlerin Milan royal Milan noir Circaète Jean-le-Blanc Grand-duc d'Europe Bondrée apivore</p> <p><u>Zone d'application</u> : Milieux forestiers et rupestres</p>
<p><u>Opérations associées</u> : G2 - Faire signer la Charte Natura 2000 prioritairement dans les zones à enjeux</p>	<p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p> <p>Réalisation : Nombre de nids identifiés</p>
<p><u>Calendrier de réalisation</u> : Durant toute l'animation du DOCOB</p>	<p>Résultat :</p> <p>Nombre de Charte signées par la suite</p>
<p><u>Coût estimé</u> : 20 jours/an <u>Nature des dépenses</u> : Animation <u>Plan de financement</u> : Natura 2000</p>	<p>Nombre de évaluations d'incidences utilisant ces données</p>
<p><u>Réalisation</u> : Animateur du DOCOB</p> <p><u>Partenaires potentiels</u> : /</p>	

<p align="center">S2 – Impact des produits antiparasitaires : étude des différentes méthodes de prophylaxie et impacts sur l'entomofaune et ses prédateurs- ***</p>	<p><u>Objectif</u> : B</p>
<p><u>Modalités de mise en œuvre :</u></p> <p>Cette étude, et la réflexion qui en découlera quant aux méthodes prophylactiques sur les troupeaux, devra être coordonnée et mutualisée à plus grande échelle, sur les ZSC à chiroptères et les autres ZPS.</p> <p>Identifier les zones d'étude (type exploitation – présence/ absence d'espèces insectivores). (5jours) Inventaire de la richesse de l'entomofaune sur ces parcelles (pièges Barber ou autre protocole). (1 6000€) Analyse des pelotes de réjection des oiseaux insectivores de la zone d'étude. (3000€) Enquête pour définir les méthodes de prophylaxie auprès des exploitations des parcelles de la zone d'étude ainsi qu'auprès des vétérinaires. (20 jours) Croiser les résultats par types de méthode prophylactique et par fonctionnement de l'écosystème prairial. (20 jours) Définir les méthodes les plus respectueuses de l'écosystème prairial. (20 jours)</p>	<p><u>Espèces et habitats concernés :</u> Milieux agropastoraux Bondrée apivore Milan noir Milan royal Busard Saint-Martin Aigle botté Engoulevent d'Europe Alouette lulu Pie-grièche écorcheur</p> <p><u>Zone d'application :</u> Prairies pâturées à définir</p>
<p><u>Opérations associées :</u> C1 - Impact des produits antiparasitaires : favoriser une meilleure utilisation.</p>	<p><u>Indicateurs de suivi :</u></p>
<p><u>Calendrier de réalisation :</u> A coordonner avec les autres sites : années 2 et 3 du DOCOB.</p>	<p><u>Réalisation :</u> Réalisation de toutes les étapes de l'étude</p>
<p><u>Coût estimé :</u> <u>Nature des dépenses :</u> Etude <u>Plan de financement :</u> DREAL/ DRAAF Auvergne</p>	<p><u>Résultat :</u> Définition d'une ou plusieurs méthodes de prophylaxie respectueuse de l'écosystème prairial</p>
<p><u>Réalisation :</u> Animateurs des sites Natura 2000 ZPS et ZSC Chiroptères du Cantal et de la Corrèze. <u>Partenaires potentiels :</u> Agriculteurs, vétérinaires, Chambre d'agriculture, entomologistes, Universités et laboratoires de recherche, Conservatoire d'Espaces Naturels, Parcs Naturels Régionaux, LPO Auvergne.</p>	

V1 - Réaliser un guide des bonnes pratiques à destination des usagers des espaces naturels - **	<u>Objectif</u> : B et C
<u>Modalités de mise en œuvre</u> : Conception d'un livret : les bonnes pratiques en fonction des milieux naturels et des usages (30 jours) Mise en page (2500€) Impression (2500 €) Distribution au Comité de pilotage et aux différents partenaires lors des réunions	<u>Espèces et habitats concernés</u> : Tous <u>Zone d'application</u> : Toute la zone
<u>Opérations associées</u> :	<u>Indicateurs de suivi</u> :
<u>Calendrier de réalisation</u> : cinquième année d'animation du Docob	Réalisation : Impression du guide
<u>Coût estimé</u> : 30 jours et 5 000€ <u>Nature des dépenses</u> : Animation <u>Plan de financement</u> : Natura 2000 – CG 15	Résultat : Nombre de guide distribué
<u>Réalisation</u> : Animateur Natura 2000 <u>Partenaires potentiels</u> : Association de randonnées pédestres– Offices de Tourisme - Education nationale - Lycée agricole - Acteurs de la chasse - Conservatoire du Littoral, LPO Auvergne.	

<p>V2 - Formation aux structures proposant des loisirs de pleine nature - ***</p>	<p><u>Objectif</u> : B</p>
<p><u>Modalités de mise en œuvre :</u></p> <p>Inventaires des structures proposant des loisirs de pleine nature dans le site. Définir leurs besoins en termes de connaissances de l'avifaune d'intérêt et de leurs milieux de vie et de la procédure Natura 2000 ainsi que la réglementation en vigueur. Déterminer le nombre de personnes intéressées par la formation. Créer et animer la formation (visite sur le terrain et information en salle).</p>	<p><u>Espèces et habitats concernés</u> : Tous</p> <p><u>Zone d'application</u> : Structures intervenants dans la ZPS</p>
<p><u>Opérations associées</u> : A6 - Réunion annuelle avec les différentes forces de proposition d'animation nature</p>	<p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p>
<p><u>Calendrier de réalisation</u> : 2^{ème} année de l'animation du docob</p>	<p>Réalisation :</p> <p>Nombre de personnes intéressées : Formation réalisée :</p>
<p><u>Coût estimé</u> : 12 jours <u>Nature des dépenses</u> : Animation <u>Plan de financement</u> : Natura 2000 – autre : CC – CG15...</p>	<p>Résultat :</p> <p>Nombre de personnes ayant réalisés la formation :</p>
<p><u>Réalisation</u> : animateur du DOCOB</p> <p><u>Partenaires potentiels</u> : Communautés de communes, OT</p>	

<p>V3 - Participer aux réunions de vulgarisation et formations existantes - ***</p>	<p><u>Objectif</u> : B</p>
<p><u>Modalités de mise en œuvre :</u></p> <p>Participer aux réunions de vulgarisation et formations proposées par les CRPF et les syndicats forestiers Participer aux formations des prestataires de RTE et d'ERDF Participer aux formations aux Brevets professionnels de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) Participer aux formations en lien avec l'environnement, notamment agricoles et forestières, BTS GPN, etc.</p> <p>Identifier les forces de propositions de formation (niveau départemental ou régional en fonction de l'existant).Prendre contact avec ces forces de propositions, et leur soumettre notre projet et nos objectifs.</p> <p>Préparation des documents à présenter et à transmettre lors de ces réunions ou formations.</p> <p>Participation à ces réunions ou formations.</p>	<p><u>Espèces et habitats concernés</u> : Tous</p> <p><u>Zone d'application</u> : Structures intervenants dans la ZPS</p>
<p><u>Opérations associées :</u></p>	<p><u>Indicateurs de suivi :</u></p>
<p><u>Calendrier de réalisation :</u> Durant toute l'animation du Docob</p>	<p><u>Réalisation :</u> Nombre de participation aux formations :</p>
<p><u>Coût estimé :</u> 4 jours de contacts et préparation + 24 jours (4 jours/an) <u>Nature des dépenses :</u> Animation <u>Plan de financement :</u> Natura 2000</p>	<p><u>Résultat :</u> Nombre de personnes présentes :</p>
<p><u>Réalisation :</u> Animateur du DOCOB</p> <p><u>Partenaires potentiels :</u> CRPF, Syndicats forestiers, RTE, ERDF, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, lycées agricoles...</p>	

<p>V4- Faire connaître les oiseaux et leurs milieux de vie aux habitants et aux touristes des Gorges de la Truyère- **</p>	<p><u>Objectif</u> : C</p>
<p><u>Modalités de mise en œuvre :</u></p> <p>Proposer des sorties, animations « nature » sur les thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les oiseaux des bois - Les rapaces des gorges de la Truyère - L'écoute du Grand-duc d'Europe - L'écoute de l'Engoulevent d'Europe - Autre <p>Animer 3 sorties par an réparties sur tous le site, de manière à toucher le maximum d'habitants. Varier chaque année le thème dans les secteurs donnés. Repérer les sentiers pour réaliser les sorties. Communiquer les thèmes, dates et lieux de rendez-vous des sorties au Comité de pilotage lors des réunions annuelles. Transmettre les thèmes, dates et lieux de rendez-vous des sorties aux offices de tourisme.</p>	<p><u>Espèces et habitats concernés</u> : Tous</p> <p><u>Zone d'application</u> : ZPS</p>
<p><u>Opérations associées</u> : /</p>	<p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p>
<p><u>Calendrier de réalisation</u> : Durant toute l'animation du DOCOB</p>	<p>Réalisation : Nombre de sorties réalisées</p> <p>Résultat : Nombre de personnes sensibilisées</p>
<p><u>Coût estimé</u> : 6 jours/an soit 36 jours <u>Nature des dépenses</u> : Animation <u>Plan de financement</u> : Natura 2000 – collectivités</p>	
<p><u>Réalisation</u> : animateur du DOCOB</p> <p><u>Partenaires potentiels</u> : Offices de tourisme</p>	

<p>V5 - Intervenir pour sensibiliser les enfants à la protection des oiseaux dans les écoles du site Natura 2000 des Gorges de la Truyère et également à une échelle plus importante (programme européen) - **</p>	<p><u>Objectif</u> : C</p>
<p><u>Modalités de mise en œuvre</u> :</p> <p>Identifier les écoles primaires des communes concernées par le site Natura 2000. Proposer une journée par an pour une animation de sensibilisation des oiseaux et de leur protection.</p>	<p><u>Espèces et habitats concernés</u> : toutes</p> <p><u>Zone d'application</u> : Communes de la ZPS</p>
<p><u>Opérations associées</u> : /</p>	<p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p>
<p><u>Calendrier de réalisation</u> : Durant toute l'animation du DOCOB</p>	<p>Réalisation : Nombre de journées d'animation réalisées</p>
<p><u>Coût estimé</u> : 10 jours/ an soit 60 jours <u>Nature des dépenses</u> : Animation <u>Plan de financement</u> : Natura 2000 – collectivités : communes – éducation nationale</p>	<p>Résultat : Nombre d'élèves sensibilisés</p>
<p><u>Réalisation</u> : animateur du DOCOB</p> <p><u>Partenaires potentiels</u> : Communes</p>	

<p>V6 - Aide à la mise en place d'action de sensibilisation à la richesse ornithologique du site (par exemple, faire découvrir les oiseaux par leurs chants) - *</p>	<p><u>Objectif</u> : C</p>
<p><u>Modalités de mise en œuvre</u> :</p> <p>Dans une structure déjà existante ouverte au public aménager un espace qui permettre la découverte des oiseaux par le chant.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir la structure (accueil et maintenance) • Définir l'aménagement (conception) • Réalisation de l'aménagement (réalisation) • 	<p><u>Espèces et habitats concernés</u> :</p> <p>Toutes</p> <p><u>Zone d'application</u> :</p> <p>Lieux accueillants des touristes</p>
<p><u>Opérations associées</u> : /</p>	<p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p>
<p><u>Calendrier de réalisation</u> : 3^{ème} année</p>	<p>Réalisation :</p> <p>Aménagements existants :</p>
<p><u>Coût estimé</u> : 10 jours d'animation +10 000 € (variable en fonction du projet) <u>Nature des dépenses</u> : Animation et autre <u>Plan de financement</u> : Natura 2000 – LEADER – CG 15 – Comcom...</p>	<p>Résultat :</p> <p>Nombre de visites :</p>
<p><u>Réalisation</u> : Animateur du DOCOB</p> <p><u>Partenaires potentiels</u> : Pays de Saint-Flour Haute Auvergne – CG 15 – Comcom</p>	

<p align="center">V7 - Distribuer de l'info sur le site Natura 2000 dans les événementiels existants se rapprochant de la thématique « sauvegarde des oiseaux » - *</p>	<p><u>Objectif</u> : C</p>
<p><u>Modalités de mise en œuvre</u> :</p> <p>Distribuer de l'information sur le site Natura 2000 dans les événementiels existants se rapprochant de la thématique « conservation des oiseaux », directement ou via les partenaires :</p> <p>Nuit de la Chouette Fête de l'Oiseau et de la Nature Fête de la science Eurobirdwatch autres</p>	<p><u>Espèces et habitats concernés</u> : tous</p> <p><u>Zone d'application</u> : Sud est Cantal</p>
<p><u>Opérations associées</u>:/</p>	<p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p>
<p><u>Calendrier de réalisation</u> : Durant toute l'animation du DOCOB</p>	<p>Réalisation : Transmission des documents</p>
<p><u>Coût estimé</u> : Inclus dans l'animation du DOCOB <u>Nature des dépenses</u> : Animation <u>Plan de financement</u> : Natura 2000</p>	<p>Résultat : Nombre d'événementiels où la documentation est présente</p>
<p><u>Réalisation</u> : Animateur du DOCOB</p> <p><u>Partenaires potentiels</u> : LPO Auvergne, CPIE Haute Auvergne, CEN Auvergne, clubs CPN ...</p>	

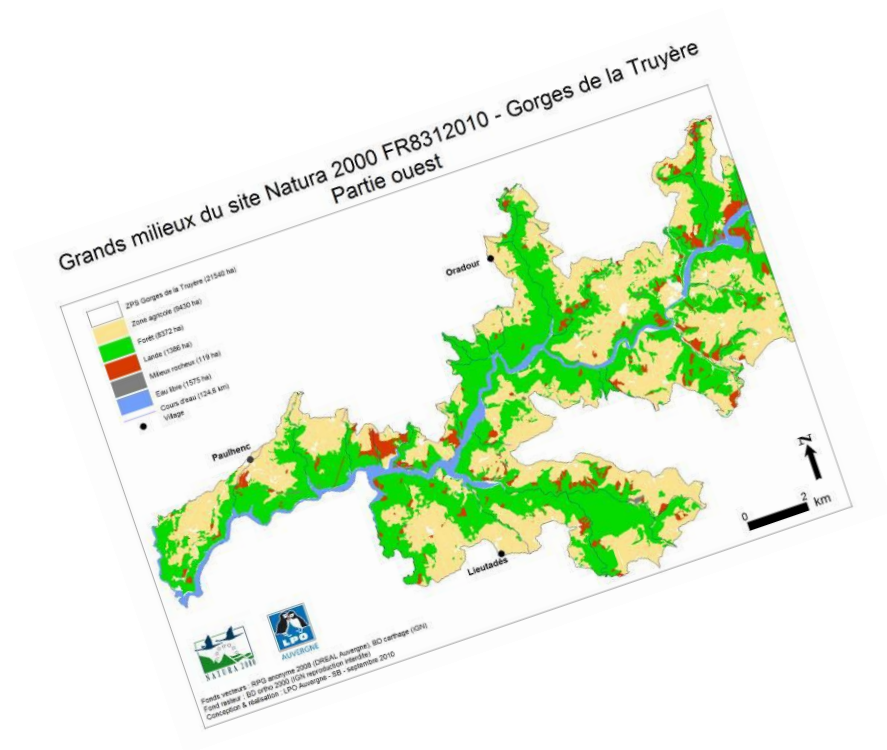
<p align="center">V8 - Encourager les communes à s'engager en faveur de l'environnement - **</p>	<p><u>Objectif</u> : A, B, C et D.</p>
<p><u>Modalités de mise en œuvre :</u></p> <p><u>Encourager les communes à s'engager dans la « Charte des espaces publics »</u> Partenariat avec la Fredon Auvergne (Phyteauvergne) Proposer le principe de la Charte des espaces publics lors des réunions auxquelles l'animateur participe (notamment des conseils communautaires) Y distribuer les documents d'adhésion et d'information aux communes Lien et documents sur le site web du site Natura 2000 des Gorges de la Truyère</p> <p><u>Encourager des communes volontaires à mettre en place un Atlas de la Biodiversité dans les Communes (via les CC)</u> (1) Proposer aux Communautés de Communes d'intervenir dans les réunions des Conseils communautaires du site pour faire connaître l'ABC et le site Natura 2000. (2) Demander aux services de l'Etat en charge de ce dossier les éléments de communication sur les ABC.</p>	<p><u>Espèces et habitats concernés :</u> Tous</p> <p><u>Zone d'application :</u> Communes</p> <div align="center" data-bbox="1653 427 1883 592"> </div>
<p><u>Opérations associées :</u></p>	<p><u>Indicateurs de suivi :</u></p>
<p><u>Calendrier de réalisation :</u> Tous au long de l'animation du Docob</p>	<p>Réalisation : Nombre de document distribué, lien sur le site web. Nombre de CC rencontrées.</p>
<p><u>Coût estimé :</u> compris dans l'animation du Docob <u>Nature des dépenses :</u> Animation <u>Plan de financement :</u> Natura 2000</p>	<p>Résultat : Nombre de communes engagées</p>
<p><u>Réalisation :</u> Animateur du Docob</p> <p><u>Partenaires potentiels :</u> Fredon Auvergne (pesticides), DREAL (ABC).</p>	

<p align="center">V9 - Effectuer des formations auprès des gestionnaires de milieux d'intérêts pour les oiseaux- *</p>	<p><u>Objectif</u> : C</p>
<p>Modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Proposer une journée de formation pour les gestionnaires forestiers : « comment favoriser la biodiversité dans ma forêt » :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention conjointe de la LPO Auvergne, de l'ONF et du CRPF ❖ <u>Proposer 2 journées de formation pour les agriculteurs : « comment favoriser la biodiversité sur mon exploitation » :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Les haies, arbres... : intervention de la Mission Haies - Les prairies : intervention du CBNMC et de la Chambre d'agriculture - Les zones humides : intervention du CEN Auvergne - Le siège d'exploitation : intervention de Phyt'eauvergne <p>Identification des gestionnaires, mobilisation des intervenants, montage des formations, contacts des gestionnaires. Proposer aux animateurs d'autre site Natura 2000 d'inviter à ces journées les acteurs de leur territoire ; et inversement, proposer aux acteurs des gorges de la Truyère de participer aux journées de formation ou d'échange des autres sites Natura 2000.</p>	<p><u>Espèces et habitats concernés</u> : Tous</p> <p><u>Zone d'application</u> : ZPS</p>
<p>Opérations associées : /</p>	<p>Indicateurs de suivi :</p>
<p>Calendrier de réalisation : 3^{ème} et 4^{ème} années d'animation</p>	<p>Réalisation : Nombre de formations réalisées :</p>
<p>Coût estimé : 15 jours Nature des dépenses : Animation Plan de financement : Natura 2000</p>	<p>Résultat : Nombre de personnes sensibilisées :</p>
<p>Réalisation : Animateur du DOCOB</p> <p>Partenaires potentiels : LPO Auvergne, ONF, CRPF, Mission Haies, CNBMC, Chambre d'agriculture, CEN Auvergne, Phyt'eauvergne, autres animateurs Natura 2000...</p>	

<p align="center">V10 - Encourager la mise en place des Refuges LPO dans les zones non éligibles à la Charte Natura 2000- *</p>	<p><u>Objectif</u> : A</p>
<p><u>Modalités de mise en œuvre</u> :</p> <p>Lors des différentes réunions, proposer la mise en place de refuges LPO pour les habitants du site Natura 2000. Proposer aux communes et aux écoles la mise en place de refuges LPO : envois de courriers. Relance de courriers au bout de deux ans. Mettre un lien sur le site web du site Natura 2000 des Gorges de la Truyère pour retrouver toutes les informations sur la création de refuges LPO.</p>	<p><u>Espèces et habitats concernés</u> :</p> <p>Toutes</p> <p><u>Zone d'application</u> :</p> <p>Parcelles bâties</p>
<p><u>Opérations associées</u> :</p>	<p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p> <p>Réalisation :</p> <p>Envoi des courriers Lien sur le site web</p> <p>Résultat :</p> <p>Nombre de refuges LPO créés Surface en refuges LPO</p>
<p><u>Calendrier de réalisation</u> : Tous au long de l'animation du Docob</p>	
<p><u>Coût estimé</u> : compris dans l'animation du Docob <u>Nature des dépenses</u> : animation et courriers <u>Plan de financement</u> : Natura 2000</p>	
<p><u>Réalisation</u> : animateur</p> <p><u>Partenaires potentiels</u> : LPO France – LPO Auvergne</p>	

<p align="center">V11 - Intervenir lors des manifestations organisées par les structures proposant des loisirs de pleine nature - *</p>	<p><u>Objectif</u> : B</p>
<p><u>Modalités de mise en œuvre</u> :</p> <p>Intervenir dans les manifestations importantes organisées par les structures proposant des loisirs de pleine nature afin de sensibiliser les participants à la sensibilité des oiseaux d'intérêt européen et de leurs milieux de vie (échange avec les personnes intéressées, transmission des différents documents existants...)</p>	<p><u>Espèces et habitats concernés</u> :</p> <p>Tous</p> <p><u>Zone d'application</u> :</p> <p>ZPS</p>
<p><u>Opérations associées</u> : A6 - Réunion annuelle avec les différentes forces de proposition d'animation nature</p>	<p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p>
<p><u>Calendrier de réalisation</u> : Durant toute l'animation du DOCOB</p>	<p>Réalisation :</p> <p>Nombre de participation aux manifestations</p>
<p><u>Coût estimé</u> : 6 demi-journées par an, soit 12 jours <u>Nature des dépenses</u> : Animation <u>Plan de financement</u> : Natura 2000 - Collectivités</p>	<p>Résultat :</p> <p>Nombre de personnes sensibilisées</p>
<p><u>Réalisation</u> : Animateur du DOCOB</p> <p><u>Partenaires potentiels</u> : Office de tourisme</p>	

V12 – Reportage télévisé - *	<u>Objectif</u> : C
<p><u>Modalités de mise en œuvre</u> :</p> <p>Identifier les producteurs de reportages susceptibles d'être intéressés, les contacter pour leur proposer un sujet sur les Gorges de la Truyère.</p> <p>Accompagner la réalisation du reportage.</p>	<u>Espèces et habitats concernés</u> : tous
	<u>Zone d'application</u> : Ensemble de la zone
<u>Opérations associées</u> : /	<p><u>Indicateurs de suivi</u> :</p> <p>Réalisation : Réalisation du reportage</p> <p>Résultat : Audience du reportage</p>
<p><u>Calendrier de réalisation</u> :</p> <p>Cinquième année d'animation du Docob – sauf opportunités</p>	
<p><u>Coût estimé</u> : 25 jours</p> <p><u>Nature des dépenses</u> : Animation</p> <p><u>Plan de financement</u> : Natura 2000</p>	
<p><u>Réalisation</u> : Structure animatrice</p>	
<p><u>Partenaires potentiels</u> : (nombreux) DDT 19, Association de randonnées pédestres - Offices de Tourisme - Education nationale - Lycée agricole - Acteurs de la chasse - Conservatoire du Littoral, LPO Auvergne...</p>	



D – SUIVI ET EVALUATION DU SITE ET DE L'ANIMATION DU DOCOB

(A compléter en dernière année d'animation du Docob)

I – SUIVI DES ACTIONS

Tableau n°13 : Suivi des mesures

Priorité	Code	Titre	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
***	G1	Faire contractualiser les MAET				
***	G2	Faire signer la Charte Natura 2000 prioritairement dans les zones à enjeux				
***	G3	Faire signer et suivre les contrats Natura 2000				
***	G4	Inventorier les couples de rapaces de l'annexe1 de la Directive Oiseaux sur les parcelles engagées dans la Charte Natura 2000				
***	G5	Etablir des diagnostics pour les structures proposant des loisirs de pleine nature sur leurs secteurs d'intervention et en définir des préconisations d'usage				
**	G6	Acquisition de terrains d'EDF et autre par le Conservatoire du littoral (Travailler avec le Syndicat mixte du Garabit – Granval)				
**	G7	Faire intervenir la Mission Haies pour favoriser le maintien des haies				
**	G8	Mise en place de placettes de nourrissage (équarrissage naturel) en partenariat avec plusieurs agriculteurs (ovins) et l'ONCFS				
**	G9	Favoriser une meilleur utilisation des antiparasitaires, voire une diminution de leur utilisation				
**	G10	Planification des périodes de travaux sur les installations électriques pour éviter le dérangement des oiseaux et Engager la neutralisation des tronçons dangereux : partenariat avec RTE et ERDF				
*	G11	Favoriser une lutte contre le Campagnol terrestre plus respectueuse des oiseaux en s'appuyant sur le projet pilote du site des Gorges de la Dordogne				

*	G12	Définir avec les communes et les clubs la mise en place de zones où la pratique de sports motorisés est autorisée et d'autres où elle ne l'est pas				
*	G13	Favoriser l'entretien des chemins				
***	S1	Augmenter les connaissances (localisation des nids d'espèces sensibles au dérangement de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux)				
**	S2	Acquérir des connaissances sur les conséquences des pratiques antiparasitaires en coordination avec d'autres sites, pour les faire évoluer				
***	V1	Réaliser un guide des bonnes pratiques à destination des usagers des espaces naturels				
***	V2	Formation aux structures proposant des loisirs de pleine nature				
***	V3	Participer aux réunions de vulgarisation et formations existantes				
**	V4	Faire connaître les oiseaux et leurs milieux de vie aux habitants et aux touristes des Gorges de la Truyère				
**	V5	Intervenir pour sensibiliser les enfants à la protection des oiseaux dans les écoles du site Natura 2000 des Gorges de la Truyère et également à une échelle plus importante (programme européen)				
*	V6	Aide à la mise en place d'action de sensibilisation à la richesse ornithologique du site (par exemple, faire découvrir les oiseaux par leurs chants)				
*	V7	Distribuer de l'info sur le site Natura 2000 dans les événementiels existants se rapprochant de la thématique « sauvegarde des oiseaux » (Nuit de la chouette, Fête de l'oiseau et de la nature, Fête de la science...)				
*	V8	Encourager les communes à s'engager en faveur de l'environnement (ABC et Charte des espaces publics)				
*	V9	Effectuer des formations auprès des gestionnaires de milieux d'intérêts pour les oiseaux				
*	V10	Faire connaître et encourager la mise en place Refuge LPO				
*	V11	Intervenir lors des manifestations organisées par les structures proposant des loisirs de pleine				

		nature				
*	V12	Reportage télévisé				
***	A1	Animation du Document d'Objectifs				
***	A2	Participer aux réunions des porteurs de projets, individuels et de territoire (charte forestières, PNR, plan de développement, SCOT...)				
***	A3	Informer les propriétaires et agriculteurs via les acteurs de la chasse				
**	A4	Créer une page internet				
*	A5	Réunion annuelle avec les différentes forces de proposition d'animation pleine nature				



Pic mar – LPO Auvergne : Riols R.

II - SUIVI DES ESPECES ET DES MILIEUX NATUREL

Tableau n°14 : Suivi de la gestion des espèces de la directive oiseaux

Espèces d'intérêt communautaire	Code de l'espèce	Estimation initiale de la population	Évolution de la population	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Aigle botté <i>Aquila pennata</i> (Gmelin, 1788)	A092	15-20				
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i> (Tunstall, 1771)	A103	10-18				
Milan royal <i>Milvus milvus</i> (Linné, 1758)	A074	25-50				
Milan noir <i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	A073	20-50				
Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	A080	10-15				
Grand-duc d'Europe <i>Bubo bubo</i> (Linné, 1758)	A215	6-8				
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i> (Linné, 1766)	A082	5-10				
Pic mar <i>Dendrocopos medius</i> (Linné, 1758)	A238	présent				
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i> (Linné, 1758)	A072	30-40				
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus</i>	A224	>50				

<i>europaeus</i> (Linné, 1758)					
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i> (Linné, 1758)	A246	>100			
Pic noir <i>Dryocopus martius</i> (Linné, 1758)	A236	présent			
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i> (Linné, 1858)	A338	>500			

Tableau n°15 : Suivi de la gestion des habitats d'espèces

Habitats d'espèce	Surface initiale couverte par l'habitat	Évolution de la surface (ha ou %)	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Prairies de fauche, pâturages et cultures	9442 ha 43,8 %				
Forêts	8397,58 ha 38,9 %				
Landes	1390 ha 6,4 %				
Milieux rupestres	119,51 ha 0,6 %				
Zones humides	327,9 ha 1,5 %				
Haies					
Plans d'eau	1578,2ha 7,31%				
Rivières	124,7 km (hors barrages)				

CONCLUSION

La diversité de milieux naturels du site Natura 2000 des Gorges de la Truyère favorise la présence d'espèces d'oiseaux rares et menacées à l'échelle de l'Europe, tels que l'Aigle botté ou le Faucon pèlerin.

Les enjeux pour ce site sont de préserver la qualité de ces milieux ainsi que la quiétude à proximité des nids de rapaces afin de conserver cette richesse.

La préservation des activités économiques peut parfois être en contradiction avec les objectifs de préservation des espèces et des milieux. Des solutions sont proposées dans ce document pour maintenir les uns et les autres.

Les objectifs de développement durable de ce site ne pourront être atteints qu'avec une implication dans la démarche Natura 2000 de l'ensemble des acteurs du territoire.

10- BIBLIOGRAPHIE

- TERRAZ, L. *et al* (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.

- TOURRET P., RIOLS R. (2005) - *Etat des lieux pour les espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » dans la ZICO AE 10 (Gorges de la Truyère) – Proposition pour un périmètre ZPS dans le Cantal*. LPO Auvergne – DIREN Auvergne, septembre 2005, 48 P.